

JOURNAL DES CAMPAGNES



L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

10ème Année

Jeudi, 19 Février 1891

No 3

JOURNAL DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE.

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement : — UNE PLANTÉE POUR LA FRANCE : 10 FRANCS

Strictement payable d'avance

THS. CHAPUIS,

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

LÉGER BROUSSEAU,

ÉDITEUR

11 & 13, rue Buade, H.-V., Québec.

AGRICULTURE

Distribution des aliments aux animaux

Dans la distribution de nourriture à donner aux animaux, on doit s'attacher non seulement à conserver la santé et la vigueur des animaux, mais encore obtenir d'eux la plus grande quantité de produits qu'ils puissent donner avec le moins de sacrifice possible. La surveillance du maître est nécessaire, car les moindres abus, la moindre négligence introduits dans le service des écuries, des étables et des bergeries, peuvent occasionner des pertes énormes.

Si la nature du sol ne permet pas de produire assez de fourrages et de racines alimentaires pour entretenir convenablement le bétail, il faut réduire la quantité des terres emblavées et laisser en pacage celles qui ne pourraient être convenablement fumées, jusqu'au moment où les ayant améliorées on pourra faire croître des grains et des fourrages.

Conservation du beurre

Quand on n'a pas de glacière ou d'endroit très frais pour conserver le beurre, on doit avoir recours au procédé suivant

On fait fondre dans deux pintes d'eau chaude, quatre livres de sucre blanc. On forme de la sorte un sirop, on le laisse refroidir, et on y place le pain de beurre que l'on veut conserver, et qui préservé

ainsi du contact de l'air demeure frais et sans contracter aucune mauvaise odeur.

Le sirop sert longtemps; quand il s'aigrit, on y ajoute un ou deux verres d'eau et on le fait recuire au degré où il était. On place le pot couvert dans un endroit frais. On coupe ce dont on a besoin de beurre, et l'on remet le reste dans le sirop.

Les vaches Jerseys

L'excellence des vaches *jerseys* pour la production du beurre est reconnue, c'est un fait prouvé et admis par tous. Il ne se passe pas une semaine que les journaux d'agriculture ou autres ne fassent mention de rendements extraordinaires produits par des vaches de cette race surtout par celles qui appartiennent à la famille de Saint Lambert. Des rendements de 600, 700, 800 et même 900 livres de beurre par année se sont vus dans cette famille de vaches célèbres que possède M. W. A. Reborn, le grand éleveur de bétail *jerseys*.

Culture des panais

Le panais peut être cultivé de la même manière que la carotte mais il réussira mieux dans un sol fort et profond. On prétend qu'il est supérieur pour la nourriture des bestiaux et des cochons et que son produit par arpent est plus considérable. Trente perche de panais si le rendement est bon suffiront à engraisser complètement un bœuf de trois à quatre ans absolument maigre en trois mois. On donne les racines ordinairement dans la proportion d'à peu près 30 livres le matin à midi et le soir en ajoutant une petite portion de foin dans les intervalles.

Emploi de la suie comme engrais

Il n'est pas rare de voir, à cette saison de l'année, cet excellent engrais jeté sans précaution autour des nâsses de nos cultivateurs qui ne connaissent pas les avantages que l'on pourrait en retirer dans la culture. Il n'est donc pas sans importance de revenir très souvent

sur ce sujet, afin que les cultivateurs apprécient davantage l'utilité de la suie et qu'ils sachent en tirer profit au lieu de la jeter sur le chemin comme nous le voyons tous les jours de l'hiver dans nos campagnes.

Les effets de la suie, au dire de ceux qui en ont fait l'expérience, sur les prairies humides ou sur celles qui, sans être humides, offrent beaucoup de mousse sont très certains; mais elle doit être employée avec prudence, parce que son excès brûle les plantes, probablement à raison de l'acide qu'elle contient. On la sème ordinairement à la volée, comme le blé, en la mêlant avec moitié de terre

On peut aussi mêler la suie avec le fumier, dont elle augmente considérablement l'énergie ou faire un composé, c'est-à-dire la mélanger dans un tas de terre végétale et laisser passer quelques mois avant de s'en servir.

La suie rétablit aussi la vigueur des arbres fruitiers épuisés, fait périr les fourmis qui creusent leurs galeries entre les racines des arbres; la suie détruit encore les germes de la carie du blé par l'immersion dans sa dissolution, etc. Dans ce dernier cas quelques agronomes ont observé que la suie agit avec tant de force, qu'elle détruit en même temps le germe du blé ce qui doit engager les cultivateurs qui en font usage à affaiblir son intensité par une plus grande quantité d'eau.

La suie provenant de la combustion des matières animales contient plus d'ammoniac, et celle provenant de la combustion du charbon de terre et de la tourbe, offre souvent des traces de sel sulfurique ou de soufre. L'emploi dans l'agriculture, de ces deux dernières sortes de suie, doit être un peu différent de celui de la suie de bois.

M. V. Demoor, dans son *traité sur la formation, amélioration et renouvellement des prairies*, dit que la suie de bois, qui est très active, surtout dans les terres argileuses et froides, s'emploie à raison de 450 à 600 gallons par arpent. La suie de houille, beaucoup plus stimu-

lante, prolonge ses effets pendant deux ans et plus, et ne s'emploie qu'à dose moins élevée,

M. Pangé dans un écrit à la *Reforme agricole*, indique le procédé suivant dont il se sert dans l'emploi de la suie comme engrais : "Je remplis au trois quart de suie un grand tonneau, où je verse autant d'eau que ce dernier peut en contenir; j'y ajoute aussi de la chaux, si le terrain auquel l'engrais est destiné n'en renferme pas déjà. Au bout d'une demi-heure je décante et je remplis le tonneau d'eau nouvelle, en ajoutant encore un peu de chaux. Ces lavages sont répétés jusqu'à ce que toute la suie soit dissoute, et que j'aie mis à peu près 20 livres de chaux. Le liquide ainsi obtenu, après avoir été suffisamment allongé d'eau, est employé, comme le purin à l'arrosage des prairies. J'estime que 20 livres de suie ainsi traitées équivalent à la charge de fumier d'un cheval." Il dit qu'autrefois il achetait de notables quantités de suie aux cultivateurs de sa contrée, mais que depuis qu'ils ont été convaincus de son utilité comme engrais, ils la gardent pour en engraisser leurs propres terres.

M. J. Hobitz, écrivait dans le *Sud Est* (année 1861-62)

"Un mélange d'un quart de sel et de moitié ou même trois quarts de suie semé et enterré, en préparant le sol, donne des récoltes extraordinaires. Sir Thomas-Acland dit qu'au moyen de ce mélange il a obtenu des racines du poids de 30 livres la pièce.

Pour la culture des carottes et des betteraves, il recommande un mélange composé de moitié sel et moitié suie, divisé par petits tas de 30 livres, recouverts de terre et faits de distance en distance sur le sol pour être laissés intacts pendant 4 à 5 jours avant de les répandre sur le champ. C'est dit-il, un moyen recommandé et en usage en Angleterre. Une fois les tas répandus sur le terrain il faut donner trois labour, puis semer les carottes et les betteraves qui deviennent énormes."

Choix de semence du blé d'Inde

L'usage veut que l'on choisisse le plus beau de la récolte, et qu'on le mette en épis dans un grenier. Au moment où l'on se propose de le semer, on en sépare les grains en frottant les épis contre une barre de fer plate; les grains du bout de l'épine doivent pas servir à la semence.

D'ordinaire on ne fait subir aucune préparation au grain de blé d'Inde que l'on enseme; cependant si on le fait tremper dans l'eau pendant quelques heures, les grains légers viendraient à la surface, on les mettrait à part pour les donner aux volailles; en outre, celui qui serait destiné à la semence se trouverait d'autant plus disposé à germer que ses éléments seraient ramollis.

La vache Canadienne

Nous lisons dans un dernier numéro du *Moniteur Acadien*,

M. J. C. Chapais, assistant-commissaire de l'industrie laitière du Dominion et dont les savantes conférences ont si vivement intéressé ses auditeurs acadiens l'été dernier dans les cantés de Westmoreland et de Kent, a réussi à trouver dans la province de Québec une demi-douzaine de types purs et vrais des anciennes vaches canadiennes telles qu'elles existaient dans le pays du temps de nos grands-pères. Les traits caractéristiques de ce bétail acclimaté sont sa grande sobriété dans le manger, son admirable pouvoir de résistance aux intempéries des saisons, et son lait abondant et gras. Elle est maintenant très rare dans le pays et M. Chapais a eu une excellente idée d'essayer à faire revivre et multiplier cette race de petites vaches qui pour la plupart de nos fermiers, doivent être plus précieuses que les grosses douillettes et terribles mangeuses. Aryhires, Holstein, &c. Le gouvernement fédéral a approuvé l'idée de M. Chapais, et les quelques types découverts par ce monsieur mangent maintenant à la ferme expérimentale à Ottawa. Ce sont tous de petits animaux au poil très noir et très épais ayant les formes biscornues, et bas sur pattes. Leurs mouvements indiquent une grande vigueur. M. Chapais en a rencontré des échantillons pas mal conservés en faisant la route en voiture de Fox-Creek à Painsec, l'été dernier.

Des efforts vont aussi être tentés pour ressusciter la race des anciens chevaux canadiens dont on ne rencontre plus guère qu'une vingtaine de types irréprochables dans tout le pays. On sait que l'ancien cheval canadien n'avait de petit que les formes: son courage, sa force, son haleine étaient étonnants, et il franchissait ses douze milles à l'heure sans trop se fatiguer, pendant des journées entières. L'un de ses traits caractéristiques était son épaisse crinière et sa longue queue, et c'est en souvenir de ce fait, qu'aujourd'hui encore, dans Québec, quand on veut désigner un homme fort et courageux, on dit "qu'il a du poil aux pattes."

Le banquier infidèle

Paris, 11.—Le nom véritable du banquier Victor Mace dont la disparition subite vient de jeter l'émoi dans les cercles financiers est Berneau. Parmi ses victimes se trouvent plusieurs milliers de membres du clergé. Il ne se faisait pas moins d'un million de francs de dépôts par mois chez Berneau. Le banquier a perdu sa fortune au jeu.

LES CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME

Voici le sujet des conférences que Mgr d'Hulst doit prononcer à Notre-Dame de Paris.

Le sujet de la série des conférences sera: *La moralité*.

Le sujet des conférences du carême de cette année sera: *Les fondements de la moralité*.

1. conférence: *L'unité de la morale dans l'antiquité et dans les siècles chrétiens.*
2. conférence: *La rupture de l'unité et la crise actuelle de la morale.*
3. conférence: *La morale et la liberté*
4. conférence: *La morale et l'obligation.*
5. conférence: *La morale et la sanction.*
6. conférence: *La morale et la religion.*

L'ANNEXION

" Il est passablement évident à tout observateur attentif des procédés du comité Hoar, que les relations entre les deux pays ne seront pas encouragées par ce corps, si ce n'est sur des bases tendant à L'ANNEXION PURE ET SIMPLE."

Dépêche de M. Farrar, rédacteur du *Globe* à son journal, en date du 7 janvier.

C'est le même M. Farrar, qui était tout dernièrement encore en négociations avec les Américains, pour leur livrer le Canada pieds et poings liés.

C'est le même M. Farrar qui opère à Washington pour le plus grand bien de la réciprocité illimitée, et la taxe directe, comme fin inévitable et l'annexion aux États-Unis comme but inavoué.

Ce M. Farrar est l'homme de confiance de Sir Richard Cartwright, de M. Laurier,

Vive la RÉCIPROCITÉ ILLIMITÉE, s'écrie M. Laurier!

Hourrah pour la TAXE DIRECTE, dit Sir Richard Cartwright!

Très bien, continue M. Farrar, l'ANNEXION ensuite!!!

Voilà où nous mène la politique trois fois néfaste des grisis-rouges du Canada.

EMPRUNT DE M. MERCIER

\$1,000,000

Le nouvel emprunt

M. Mercier vient d'emprunter un million de piastres du Crédit Foncier à Montréal, avec intérêt de 5½ par cent.

Il va bien notre Premier ministre à gaspiller l'argent du peuple.

Cependant M. Laurier l'approuve dans ses extravagances, et s'il arrivait au pouvoir à Ottawa, on a une idée de ce qui arriverait.

Là comme à Québec les dépenses augmenteraient; le pays s'endetterait non pour exécuter des travaux publics, mais pour remplir la bourse des amis, et finalement la taxe directe, résultat de la réciprocité sans limites, appauvrirait nos campagnes, en tuant nos industries.

Voilà près de deux millions d'emprunt depuis le 1er novembre dernier. Pourquoi cela, nous demande-t-on? La réponse est bien simple: c'est pour payer les folies et les extravagances d'un régime qui mène la province à la ruine, à la banqueroute.

UNE CALAMITE

La bouilloire de la filature de laine de la Pointe aux Lièvres fait explosion

Une quinzaine de morts

Un grand nombre de blessés

Québec joue de malheur. On dirait qu'une sorte de fatalité pèse sur nous.

Le souvenir de la catastrophe de la rue Champlain est encore tout vivace à la mémoire et les cendres des victimes de la catastrophe de Lévis sont à peine refroidies qu'une nouvelle calamité vient fondre sur notre ville et jeter dans le deuil plusieurs braves familles d'ouvriers de cette ville et de Lévis.

Vers neuf heures ce matin, la nouvelle se répandait comme une traînée de poudre que la bouilloire de la filature de laine connue sous le nom de la *Quebec Worsted Co.*, située sur la Pointe aux Lièvres, St-Roch Nord, près de l'Hôpital de la Marine, venait de faire explosion, causant plusieurs pertes de vie et nombreuses blessures.

Des milliers de personnes accoururent immédiatement sur le lieu du sinistre. Un grand nombre y avaient été déjà attirés par le bruit formidable de l'explosion. Le feu était pris dans les décombres et la brigade du feu immédiatement appelée travailla à l'éteindre et réussit à préserver de l'incendie le reste du magnifique édifice.

L'explosion a mis littéralement en pièces l'extrémité Est de l'édifice, qui n'est plus sur une étendue de soixante pieds carrés, qu'un amas informe de décombres.

Quelle terrible qu'elle soit, cette catastrophe n'est rien au prix de ce qu'elle eût pu être, si les centaines d'ouvriers qui travaillent habituellement à la fabrique s'y fussent trouvés.

Lundi soir les ouvriers avaient été informés que l'établissement serait fermé quelques jours pour réparations aux machines. Ce matin, plusieurs employés des usines Carrier, Lainé & Cie, de Lévis, aidaient l'ingénieur mécanicien de la fabrique, M. Thos. Stoyles et son assistant à faire les réparations nécessaires. En même temps s'étaient rendus là un certain nombre d'employés de la filature pour s'informer si l'ouvrage reprendrait. Ces employés étaient disséminés un peu partout mais on ne sait pas leur nombre exact.

A neuf heures et demie, comme les ouvriers mécaniciens étaient à compléter leur travail dans les machines, l'explosion s'est produite, faisant trembler la terre aux alentours et semant la destruction et la mort.

Les pompiers et la police aidés de citoyens dévoués eurent bientôt retiré des ruines une dizaine de cadavres et plusieurs blessés qu'on transporta d'abord dans une maison à l'Est de la fabrique, où réside la famille d'une des victimes M. T. Stoyles. La première victime amenée là fut George Warren-mécanicien, de Guelph, Ontario, qui va probablement succomber à ses blessures. Puis M. Timothy Enright, arimeur, rue Lachevrière, dont les blessures, quoique graves, ne sont pas fatales.

Le premier cadavre retiré a été celui du premier contre-maitre de la filature, Thomas Stoyles, un habile ouvrier, venu de Bradford, Angleterre. Le défunt avait la surintendance des machines.

M. Daniel Sharp, un des contre-maitres était dans la chambre de la bouilloire au moment de l'explosion. Il n'a pas reçu la moindre blessure. Quelques minutes auparavant il avait congédié une vingtaine de filles qui se trouvaient près de l'endroit fatal, leur disant de revenir à midi.

Toute l'extrémité Est de l'édifice qui a quatre étages, avec quelques constructions adjacentes, a été mise en pièces. Un coup d'œil sur les ruines donne une idée de la force terrible de l'explosion. On évalue les pertes matérielles à une cinquantaine de mille piastres. Il y a de fortes assurances dans des compagnies américaines.

Voici la liste des blessés aussi complète que nous avons pu nous la procurer.

Emilia Côté, ébouillantée;

Mlle Rousseau, cuisse brisée;
John Morrisson, bras cassé et crâne fracturé;
John Enright, employé, légères blessures à la face.
Pierre Peterson, dangereusement blessé;
Emilia Beaulé, jambe cassée;
Emmanuel Filteau, bras cassé;
François Dion, Lévis, bras et jambe cassés
Tom, Lemelin, blessé à la tête;
Caroline Morisset, contusions et brûlures;
Chas. Villeneuve, mourant;
George Morrison, mourant;
Willie Stoyles, gravement blessé;
Alfred Auger, légères blessures;
M. Lindsay, secrétaire de la compagnie, blessure à la tête;
Gorgina Rousseau, trois fractures à la jambe.

Une foule d'autres hommes et femmes blessés plus ou moins gravement, quelques-uns peut-être fatalement, ont été transportés à leurs résidences et leurs noms ne peuvent être recueillis dans l'excitation du moment.

La dernière liste des morts est comme suit: Amanda Mercier, fille de M. Honoré Mercier, St-Sauveur, 14 ans;

John Lamontagne, ouvrier des usines de Carrier, Lainé et Cie, de Lévis;

Joseph Michaud, ouvrier des usines de Carrier, Lainé et Cie, de Lévis;

William Francœur, de Lévis, employé aux usines Carrier, Lainé et Cie;

Arthur Tweedle, de Lévis;

Henri Laliberté, de Québec, 14 ans;

Tom Stoyles, mécanicien anglais;

Pitre Clément, de Québec;

Arthur Roussin, de Québec;

Gustave Blouin, de Québec;

Les nommés John Lee, inspecteur de bouilloires, et William et Forest contre-maitre au département des machines;

Roussin et Blouin ont été retirés des décombres vivants et sont morts vers deux heures cet après-midi.

Un nommé Pierre Giroux se mouloit cet après-midi, et le jeune Wellie Stoyles, fils d'une des victimes, était dans un état désespéré.

Cinq cadavres n'ont pas encore pu être identifiés. Le fait est que la plupart sont horriblement mutilés.

Rien de sinistre comme le spectacle de cette salle de l'hôpital de la Marine où s'étalent déjà treize cercueils. Et chaque instant peut ajouter une nouvelle tombe à cette funèbre collection.

Les abords du théâtre de la catastrophe ont été encombrés toute la journée d'une foule silencieuse et émue, pendant que les hommes de police, sous le commandement du col. Vohl et un détachement de soldats de la garnison font la garde autour des ruines, et qu'on fouille les décombres pour y trouver quelques nouveaux débris humains, peut-être quelque victime qui respire encore.

Les portes de l'Hôpital de la Marine ont été ouvertes et l'on y a transporté les blessés et les morts.

Des médecins parmi lesquels les docteurs Lemieux père et fils, le Dr Garneau, le Dr Laberge etc, et plusieurs étudiants en médecine ont prodigué tous leurs soins aux blessés avec beaucoup de dévouement et d'habiletés.

Les prêtres de St-Roch, de St-Sauveur et de diverses parties de la ville se sont rendus sur le lieu du sinistre et ont prodigué aux blessés et aux mourants les consolations de la religion.

La filature de la Pointe aux Lièvres était de construction toute récente. Ses opérations étaient dirigées par le bureau suivant:

Directeurs:—M. A. P. Paton, Hon. M. H. Cochrane, John Turnbull, R.W. Hencker, Robert Brodie.

Président, A. Paton, de Sherbrooke; vice-président, John Turnbull, de Montréal; gérant T. D. Wardlaw; secrétaire trésorier R. B. Lindsay.

Nous renouons à décrire les scènes poignantes qui ont marqué cette journée, néfaste entre tous les malheureux jours de Québec.

Les milliers de citoyens qui sont allés visiter le lieu du sinistre en sont revenus le cœur navré.

Au dernier moment, on porte à 22 le nombre des morts causées par la catastrophe.

Les hypothèses vont leur train sur les causes de l'explosion. Une enquête sera faite.

A dix heures hier soir, Charles Villeneuve, menuisier, demeurant à St-Roch, a succombé à ses blessures. Dans le cours de la nuit on l'avait transporté chez lui et il paraissait hors de danger.

Les noms suivants complètent la liste des morts que nous avons publiée.

W. Adams, de St-Roch.

C. Henley, chauffeur de la filature.

Joseph alias Bébé Dufresne, gardien de nuit, demeurant No 8, rue Smith.

Amanda Hamel, rue Napoléon, St-Sauveur. Ce qui porte en tout le nombre des morts à dix neuf.

Deux cadavres n'ont pas encore été reconnus.

A ajouter à la liste des blessés.

Mlle Octavie Asselin, demeurant au village de St-Charles, blessures à la tête, mais sans gravité, effusion sur le cerveau. Elle a été pensée par les Drs Samson et Laberge. Les médecins lui ont permis d'être transportée dans sa famille.

Alphonse Pearson, demeurant au village Stadacona; sérieuses blessures à la tête.

Pierre Pearson, blessé très gravement.

Gaudiose Blouin, légères blessures;

Morts et blessés de Lévis

Six employés des usines Carrier & Lainé travaillaient aux réparations des machines. M. Tweedle, de Lévis était avec eux.

Thom. Lemelin surveillant des travaux chez Carrier Lainé et Cie, était allé à la manufacture pour inspecter l'ouvrage exécuté par les employés de l'usine qui réparaient les machines de la fabrique depuis une quinzaine de jours. Il était accompagné de M. Arthur Tweedle, gérant des travaux de la Cie de la traverse qui avait été demandé par les propriétaires de la manufacture pour inspecter les réparations des machines de concert avec M. Lemelin. Ce dernier est entré dans les condenseur Tweedle examinait une pièce qui venait d'être placée par Emmanuel Filteau et Johnny Lamontagne. C'est pendant qu'ils examinaient cette pièce que l'explosion a eu lieu dans la chambre des bouilloires, voisine du département de l'engin où se trouvaient les ouvriers et qui était séparée par un mur en brique. Brisé par l'explosion, ce mur est tombé sur les machines ensevelissant sous ses débris les malheureux ouvriers qui s'y trouvaient. M. Filteau est tombé sous l'engin; il y avait là cinq ou six pouces d'eau. Tweedle et Lamontagne furent tués instantanément s'abattant sur M. Filteau: ce dernier avait le bras droit cassé et la tête fendue depuis le front jusqu'au bas de la figure. Il a l'œil droit crevé. Lemelin, qui était dans le condenseur, a été projeté violemment sur la paroi du condenseur, le choc lui causant une incision profonde sur l'arrière de la tête.

Lemelin et Filteau sont les seuls qui aient échappé à la mort dans cette partie de la bâtisse et Dieu seul sait comment. Lemelin fut assez fort pour s'en aller dans sa famille à Saint-David de L'auberivière.

Plus sérieusement blessé, le nommé Filteau a été transporté immédiatement à l'Hôtel-Dieu où il a été pansé par le Dr Lemieux.

A la douleur de ses blessures vient s'ajouter le chagrin de savoir ses compagnons de travail et de pension lancés dans l'éternité.

William Francœur et Joseph Michaud, qui étaient dans la même pièce, mais un peu plus loin ont été tués instantanément, mutilés, broyés. Un troisième ouvrier qui se trouvait avec eux a eu deux côtés enfoncés et a reçu des contusions nombreuses à la figure et à tout le corps. On le conduisit à l'Hôpital de la marine où il a passé la nuit. Il n'est pas hors de danger. Agé de 50 ans environ, il est père de onze enfants.

Ainsi éprouvé dans un certain nombre de ses meilleurs employés, la maison Carrier, Lainé & Cie a fait preuve d'un grand zèle et d'un grand dévouement. Elle a ordonné aux autorités de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital de la Marine de ne rien épargner pour adoucir les souffrances des blessés et accorder aux morts l'attention voulue.

M. Arthur Tweedle, surintendant des bateaux-passeurs, l'une des victimes, avait obtenu le contrat pour faire des réparations aux machineries par l'entremise des directeurs de cette compagnie. Il s'était adressé à la maison Carrier, Lainé et Cie, pour la main d'œuvre, car les directeurs voulaient faire les réparations à Sherbrooke.

L'un des blessés, M. François Dion raconte ce qui suit:

Mercredi matin, avec soixante-quatorze livres de pression on essaya de faire marcher l'engin. On n'y put réussir. Hier matin on décida d'augmenter la pression. Ce que l'on fit, sans obtenir cependant le moindre résultat. Quelques minutes avant la catastrophe, I. François Dion s'aperçut que la chaudière mugissait. Craignant quelque explosion, et sous l'influence irrésistible d'un fatal pressentiment, le mécanicien alla se blottir sous l'essieu d'une énorme roue d'air qui pèse pour le moins vingt mille livres. Il avait eu à peine le temps de se cacher sous l'arbre le couche que la bouilloire éclata avec un bruit de tonnerre. La colossale cheminée de la manufacture, soulevée un instant de sa base à une hauteur de trois ou quatre pieds, tomba sur elle-même et s'écroura, brisée à la brique, comme un château de cartes, ensevelissant sous la masse de ses débris tout le personnel présent dans la chambre de chauffe. Dion n'a dû son salut qu'à la roue d'air sur laquelle est venu frapper l'effroyable grêle de briques qui l'ont enseveli sans le tuer. Il convient aussi d'ajouter que M. Dion rapporte qu'on s'était aperçu quelques minutes avant le sinistre, que l'indicateur était gelé, c'est-à-dire le tuyau conduisant l'eau dans la chaudière.

Remarquons que la chaudière toute entière a éclaté; qu'elle avait une épaisseur de près d'un demi-pouce. Si une plaque d'acier seulement eût cédé, l'explosion n'eût eu lieu que sur un point, la vapeur eût pratiqué une trouée comme le ferait un projectile d'artillerie. Mais ici ce n'est plus cela: tout un pâté de briques, cent pieds carrés, a été soulevé dans l'espace et s'est abattu en ruine comme une masse de rocher brisée par une gigantesque cartouche de dynamite.

Un acte de vengeance

Ranger, Tex., 12.—Il y a six semaines J. A. Hale, un entrepreneur à Durve Stone, a tué un mexicain pendant une querelle. Hale était en légitime défense. Le frère du mexicain l'a rencontré hier près de Canyon Switch et l'a attaqué à coups de couteau. Hale a abattu son assaillant d'un coup de revolver. Le mexicain est blessé à mort.

La question de Terre-neuve

Londres, 12.—Le correspondant à Paris du *Times* de Londres, se basant sur une note semi-officielle, écrit que la France et l'Angleterre ont décidé de soumettre la question de Terre-neuve à l'arbitrage. Des deux côtés on semble très conciliant. Le *modus vivendi* sera établi parce que la saison ne permet pas le règlement immédiat de la question.

Plus tard.—Le correspondant à Paris du *Telegraph* déclare que la nouvelle au sujet d'un arbitrage à propos de la question de Terre-neuve est prématurée et que les négociations ne font que d'être entamées. Les Français ne sont pas pressés de soumettre cette question à un arbitrage parce qu'ils prétendent que leurs droits sont au-dessus de la question.

Nous attirons l'attention sur le discours de l'honorable M. Chapleau, que nous commençons à publier en première page. C'est un exposé très lucide et très complet de la situation économique du pays sous le régime protecteur, et de ce qu'il en adviendrait si nous consentions à nous en départir.

CHAMBRE DE COMMERCE

Il y a eu, hier après-midi, réunion de la Chambre de Commerce de cette ville. Etaient présents: V. Chateaubert, Vice-Président, N. LeVasseur, Secrétaire, H. M. Price, B. Verret, N. Y. Montreuil, A. Robitaille, E. T. Nesbitt, O. Poitras, F. DeVarennes, A. B. Dupuis, Chs. Villeneuve, O. Chalifour, Arthur Picard, F. X. Berlinguet D. Arcand, H. A. Bédard, J. B. Provost, W. Carrier, T. H. Clint, E. H. Wade.

Le secrétaire a lu le rapport du président sur les travaux du conseil de la Chambre depuis la dernière assemblée. Il y est surtout question de l'affaire des débardeurs de Québec. Le conseil a adressé aux différents ports maritimes de la Grande-Bretagne une circulaire annonçant que les prétendus règlements arbitraires de la Société bienveillante des débardeurs de Québec ont été abrogés et que le travail est redevenu libre, dans le port de Québec.

La circulaire expose les avantages qu'offre au commerce océanique le port de Québec et elle exprime l'espoir que, les obstacles dont on se plaignait étant enlevés, la prochaine saison de navigation verra renaître, dans notre port, l'activité et la prospérité des meilleurs jours.

On a discuté la question du choix du port de Québec pour l'exportation du bétail, de préférence aux ports de Trois-Rivières ou de Montréal.

Il est mentionné dans le rapport que de nouvelles recommandations ont été faites pour obtenir un service plus régulier de communication entre Québec et Lévis, durant l'hiver.

Les nouveaux membres suivants ont été élus: F. X. Dion, épiciier; P. G. Bussière, marchand; A. Tanguay, marchand; F. Parent, entrepreneur, Beauport; Hon. Jos. Bolduc, H. G. Goodday, Peter E. Lane, Narcisse Dion et F. X. Dion.

M. J. H. Lachance, Edmond Dupré, E. E. Webb, E. Laroche, J. Gilbert, J. F. Belleau, F. DeLille, Jos. Beaulieu, L. A. Bergeron, Louis Blouin et Napoléon Kirouack ont été proposés comme membres.

UN BANQUIER EN FUGITE

Il laisse des obligations pour 20,000,000 de francs

Paris, 10.—Le monde financier s'est ému de la disparition soudaine d'un banquier bien connu qui laisse derrière lui 20,000,000 de francs de dettes. Ce banquier est Victor Mace qui tenait une institution au privé, rue Cadet, depuis cinq ans. Il s'est acquis d'abord la popularité en payant un intérêt très élevé sur les dépôts d'argent qu'on lui confiait. Il a payé ainsi jusqu'à 10 pour cent d'intérêt mensuel. Ses manières affables, son apparente honorabilité parfaite, sa ponctualité à remplir ses engagements lui attirèrent bientôt une nombreuse clientèle. A l'époque de sa fuite, il avait dans ses livres les noms de 20,000 déposants. De mauvais bruits couraient sur son compte depuis quelque temps, mais la manière habile dont il s'en moquait inspirait la confiance à ses nombreuses victimes.

Quand il fut connu que Mace avait disparu, ses malheureux clients, fous de désespoir, ont voulu forcer les portes de la banque et faire un mauvais parti aux employés du banquier infidèle. Une forte escouade de police a dû être appelée pour maintenir l'ordre.

Dans une lettre qu'il a laissée Mace exprime son intention de se suicider. Il ajoute qu'il abandonne à ses créanciers tout ce qu'il possède, savoir un million de francs, déposés au Crédit Lyonnais.

L'emprunt de Montréal

Montréal, 11.—Un câblegramme de Londres annonce que les délégués de la cité de Montréal ont presque complété les négociations de l'emprunt qu'ils sont allés effectuer sur le marché de Londres, avec un résultat favorable.

Faillite

Toronto, 10.—Boyd Bros & Co. marchands de nouveautés, sont en faillite, avec un passif de \$100,000.

FILATURE DE COTON

Le rapport des directeurs à la récente assemblée des actionnaires de la compagnie de coton de Montréal constate que les opérations de l'année ont été un peu moindres que celle de l'année précédente, mais que les produits ont été de qualité supérieure. Les ventes, moins fortes durant les premiers mois de l'année, ont atteint dans les derniers mois un chiffre aussi élevé que l'année dernière. L'état financier de la compagnie est satisfaisant. Après avoir payé l'intérêt sur les débetures, fait les provisions ordinaires et payé le dividende habituel, on a pu ajouter une certaine somme au fonds contingent. Le même bureau des directeurs a été réélu.

La Compagnie Manufacturière des Marchands, filature de St-Henri, vient aussi d'avoir son assemblée annuelle. Les rapports de ses opérations sont également satisfaisants.

L'explosion de Belœil

Montréal 11.—Les jurés à l'enquête du Coroner sur l'accident arrivé à la Hamilton Powder Co de Belœil a rendu le verdict suivant:

"Que le défunt, Pierre Lemoine, a trouvé la mort le 29 janvier dernier à Belœil dans la bâtisse appartement à la manufacture de poudre 'Hamilton', affectée à la fabrication de la nitro-glycérine; que l'explosion a probablement été causée par le fait qu'un sceau contenant de la nitro-glycérine a été heurté contre une substance dure et qu'aucun blâme ne se rattache à Joseph Beaudry, l'un des employés."

Ce dernier est encore très souffrant du choc qu'il a reçu.

Le défunt Lemoine au moment du sinistre était occupé à mélanger de la nitro-glycérine. Beaudry était avec lui à ce moment. Lemoine a été haché par morceaux. La bâtisse a été détruite de fond en comble et environ un millier de livres de nitro-glycérine ont été perdues.

Mgr Tache

La santé de Mgr l'archevêque de Saint-Boniface est beaucoup améliorée.

Monseigneur est maintenant hors de danger et il peut sortir de sa chambre et circuler dans les corridors de l'Hôpital Général des Sœurs Grises, où il demeure encore.

La police de Montréal

Montréal, 11.—Le chef Hughes dit qu'il lui faudrait au moins 80 hommes de plus pour pouvoir protéger la ville d'une manière efficace, tel qu'il le voudrait. Il y a actuellement sous ses ordres 520 hommes. Le service du jour se fait par deux escouades de 36 hommes qui patrouillent une étendue de terrain d'environ 200 milles, tant en rues qu'en ruelles. Dans toutes les autres villes importantes, la moyenne des gardiens de la paix est de deux par mille âmes.

Aujourd'hui la proportion des offenses contre la loi est de 50 p. c. moindre à Montréal que partout ailleurs. Il n'existe pas aujourd'hui de maisons de jeu.

Le colonel Hughes exprime l'espoir que le conseil fera droit à ses demandes et qu'il pourra obtenir enfin, le système des boîtes d'alarmes et des wagons de patrouille qu'il désire depuis si longtemps.

Brûlés vifs

Ottawa, 12.—Un terrible accident est arrivé la nuit dernière près du village Saint-Albert, canton Cambridge. Une famille du nom de Lafrance, composée de six membres, le père et la mère, leur fille et Azarie Chartrand, mari de cette dernière, et deux enfants, vivaient dans une petite maison située à un mille environ du village.

Hier, Chartrand, et sa femme partirent pour Cambridge, ne devant revenir qu'aujourd'hui. Durant la nuit, le feu se déclara dans la maison. M. Lafrance, un vieillard, se réveilla au milieu des flammes, et à demi asphyxié par la fumée, réussit à se traîner jusqu'à la fenêtre et sauta au dehors, se blessant grièvement.

La femme et les deux enfants ont été brûlés vifs dans les ruines de la maison.

Malgré tous leurs efforts, les voisins ont été impuissants à éteindre le feu qui avait envahi toute la bâtisse, lorsqu'ils aperçurent l'incendie.

Plus tard, on a trouvé M. Lafrance dans un hangar presque gelé à mort; il était incapable de parler, et on a pu d'espoir de le sauver.

PROTECTION versus LIBRE-ECHANGE

Aux Cultivateurs

Trompait-il le peuple, notre premier ministre, Sir John A. Macdonald, quand il lui promettait que sous le règne de la protection, il aurait un marché à lui, un marché national, lequel, toutes choses égales d'ailleurs, est considéré comme le plus profitable pour les classes populaires.

Qu'établissent encore les statistiques officielles sous ce rapport? En prenant les deux dernières périodes décennales, de 1870 à 1880—avant que la protection eût produit ses bons effets—et de 1880 à 1890, sous le règne vraiment protecteur, et si l'on compare la valeur des importations de blé, de farine et autres céréales pour la consommation, l'on s'aperçoit que de 1870 à 1880, cette valeur était tout simplement énorme, tandis que dans la dernière décade, elle est des plus minimes.

Voici du reste les chiffres officiels :

	IL EST FARINE	AUTRES GRAINS.
1870	\$ 5,709,122	\$ 1,22,603
1871	6,782,532	1,997,111
1872	6,610,415	4,944,681
1873	8,752,490	5,880,195
1874	11,649,353	4,070,414
1875	9,120,70	3,554,454
1876	7,983,972	3,418,565
1877	7,820,713	6,328,468
1878	8,384,904	5,351,621
1879	5,437,745	3,951,868
Total pour la période du libre-échange ...	\$78,261,616	\$47,724,980
1880	543,202	1,520,942
1881	973,903	1,829,971
1882	1,301,091	2,131,033
1883	1,385,038	2,116,172
1884	2,727,479	2,122,155
1885	2,524,114	1,790,846
1886	844,268	1,594,175
1887	657,434	1,724,982
1888	251,242	1,954,896
1889	1,034,035	2,173,609
Totale pour la période de protection	\$12,220,806	\$18,931,781
Diminution sous les régime protecteur..	\$66,080,810	\$21,793,199

Ce tableau met à néant la prétention des partisans de l'Union Commerciale au sujet des cultivateurs canadiens, en essayant de leur faire croire que la protection les ruine, tandis que la réciprocité illimitée les enrichirait. Comment, voilà que pendant dix ans, l'argent retenu au pays, rien que pour es grains, forme la jolie somme de \$87,834,000, et l'on voudrait faire revivre un système qui aurait pour effet d'envoyer à l'étranger un pareil montant.

Ajoutons à cela que depuis l'adoption de la politique nationale, les cultivateurs ont exporté pour \$7,339,352 de grains de plus que dans les dix années précédentes. Qui peut après cela venir affirmer que la protection a été ruineuse pour les cultivateurs? Il faudrait être aveugle pour ne point voir que la politique conservatrice a eu de bons effets dans le passé. Pourquoi en serait-il autrement dans l'avenir? En tous cas, ce n'est pas la réciprocité telle que la veulent les libéraux qui nous amènerait l'âge d'or.

Examinons maintenant quel a été le commerce de grains en rapport avec le marché du Canada. Les importations des principaux, comme le blé, l'avoine le seigle etc., ont diminué d'une façon notable, ainsi qu'il appert du tableau suivant :

	1878	1890
	Minots	Minots
Orge.....	302,147	12,550
Avoine.....	2,162,292	362,786
Seigle.....	146,823	526
Blé-d'Inde..	7,387,407	3,542,391
Blé.....	5,635,411	188,934
Pois.....	9,589	5,910
	15,943,769	3,803,097

Ce tableau démontre que nos cultivateurs ont importé en 1890 11,840,627 minots de grains de moins qu'en 1878—et qu'en conséquence le marché canadien a pris une valeur et une importance quatre fois plus grande, durant les douze années du régime protectionniste. Après tout, voilà un système qui ne fonctionne pas si mal.

Pour prouver encore plus fortement que le cultivateur canadien a prospéré dans les dix dernières années, établissons la différence entre le montant des exportations des produits de la ferme. Prenons encore les deux années 1878 et 1890.

	1878	1890
Bestiaux, nombre de têtes.....	29,925	123,136
Moutons, nombre de têtes.....	242,989	315,931
Chevaux, nombre de têtes.....	14,179	16,550
Fromage, livres..	38,054,294	94,260,187
Œufs, douzaines	5,262,920	12,839,660
Foin, tonnes.....	17,269	115,162
Pommes, barils..	53,213	378,475

Comme on le voit, la différence est assez sensible, surtout en ce qui regarde l'exportation du fromage et des œufs, mais tout à l'avantage de la dernière année de la politique conservatrice.

La conclusion à tirer de cet article ainsi que de celui d'hier est que depuis dix ans les cultivateurs ont vu accroître leurs revenus dans des proportions très encourageantes. Donc, M. Cartwright et M. Laurier disent faux quand ils annoncent que les cultivateurs reçoivent moins aujourd'hui pour la vente des produits de leurs fermes qu'avant l'adoption de la politique nationale. Nous avons prouvé le contraire, et dans un prochain écrit, nous établirons que les cultivateurs paient moins cher maintenant qu'autrefois pour l'achat des choses nécessaires à la vie.

ST-Maurice

Les nouvelles de ce comté sont excellentes pour le candidat ministériel M. F. L. Desaulniers. Le jeune Loranger n'est pas pris au sérieux, même par les libéraux, et tout le monde sait que la candidature du Dr L. L. Desaulniers est inspirée par la vengeance. Ce pauvre Dr Desaulniers retire \$1,600,00 comme inspecteur des prisons dans le gouvernement de Québec, son fils retire \$1,650.00 à Ottawa; son gendre Georges Daveluy retire \$1,200.00 d'Ottawa et environ \$500.00 de Québec. Quelle famille heureuse!! Et le Dr Desaulniers, qui n'a pas pu se faire nommer sénateur, fait la lutte à notre ami F. L. Desaulniers pour se venger. Heureusement que les électeurs de Saint-Maurice ne serviront pas les vengeances du vieux docteur.

L'HON. M. McDougall, ancien ministre, qui a combattu assez souvent Sir John McDonald, s'est ouvertement prononcé en faveur du programme ministériel.

UN COUP MORTEL PORTE A M. LAURIER

Un chef libéral de Montréal se déclare ouvertement contre la réciprocité

Pas de Wiman, ni de taxe directe

Les libéraux commencent la bataille sous des auspices peu encourageants. Voilà que l'un de leurs chefs de Montréal vient de se prononcer publiquement contre la politique de son ancien parti. Cet homme est M. Edgar Judge, ancien président du Club de réforme, un des membres les plus influents du bureau de commerce de la métropole et, en réalité, l'un des gros bonnets du parti libéral. Voici ce qu'il a dit dans un discours prononcé samedi devant le Club de réforme, assemblé en convention pour choisir des adversaires contre Sir Donald Smith et M. Curran :

“ Je ne ferai pas comme tant d'autres ont fait : je ne conserverai pas mes munitions pour une autre occasion. C'est à regret que je suis forcé de dire que mes vues sur la politique du parti libéral ne sont pas de nature à être accueillies favorablement par cette assemblée. Je ne m'accorde pas avec mon parti. C'est une question d'annexion, d'un côté, et d'union britannique, de l'autre. (Appl.) Vous n'obtiendrez jamais des Etats-Unis qu'ils admettent le Canada sur leurs marchés, à moins que vous n'adoptiez un tarif commun contre le reste du monde, et cela veut dire un tarif différentiel contre la mère-patrie. Or, comme Anglais, je ne puis accepter cela. Je regrette beaucoup d'être obligé de me séparer du parti, mais je ne puis pas, je ne veux pas approuver une politique qui signifie : séparation de la mère-patrie. (Appl.)

“ La lutte actuelle, a ajouté M. Judge, est une lutte entre les manufacturiers et les marchands d'Angleterre et ceux des Etats-Unis pour obtenir le commerce du Canada, et un tarif de réciprocité illimité veut dire : livrer tout notre commerce aux Etats-Unis. Quand je vois le *Toronto, Globe* prêcher l'annexion,—c'est en effet l'annexion que prêche le *Globe*, bien qu'il le fasse en termes voilés et insidieux—quand je vois le *Globe* applaudir aux déclarations de Goldwin Smith, je crois que le temps est venu pour moi, comme pour tous ceux qui sont attachés à l'union britannique, de se lever et de combattre une telle politique.”

L'effet de ce discours fut tellement accablant pour les auditeurs, que l'assemblée fut aussitôt dissoute, sans qu'on ait pu choisir de candidats.

Et cette réunion, que l'on avait convoquée à grand renfort de trompettes et de clairons, afin d'éblouir les électeurs de la métropole commerciale, n'aura donc eu d'autre résultat que d'enfoncer le parti libéral dans le bourbier où il est destiné à trouver la mort.

Plaignons-le !

INCENDIE A MONTREAL.

Les hangars a fret du Grand-Tronc détruits

Montréal, 11—Le feu s'est déclaré à 11 heures ce matin dans les hangars à fret du Grand-Tronc à la gare Bonaventure. A midi tout l'édifice avec son contenu était consumé. Quelques chars à passagers qui se trouvaient près de l'édifice ont été endommagés.

On estime les pertes à \$50,000. Deux hommes J. B. Flynn et C. F. Tough ont été retirés asphyxiés et grièvement brûlés de l'édifice en flammes. Ils ont été transportés à l'hôpital Notre-Dame, et n'avaient pas, aux dernières nouvelles, repris connaissance.

UNE LETTRE DE MGR O'BRIEN ARCHEVEQUE D'HALIFAX

Une lettre récemment adressée au clergé de la Nouvelle-Ecosse par Sa Grandeur Mgr O'Brien est tombée comme une bombe dans les rangs du parti libéral. L'on se rappelle que dans ce document le Prélat conseillait à ceux qui croient que l'annexion peut être la conséquence de la réciprocité illimitée, de voter contre les partisans de cette politique. Quelques personnages importants de ce parti ont écrit à Sa Grandeur pour lui demander des explications au sujet de certains passages de sa lettre. Les signataires ont demandé à Monseigneur s'il a voulu dire qu'il recommandera au peuple de voter contre le candidat qui dans le comté d'Halifax, se fera l'avocat de la réciprocité illimitée avec les Etats-Unis. Monseigneur a répondu :

“ J'ai reçu votre lettre dans la quelle vous m'informez que vous avez lu avec surprise et regret la phrase que vous citez et qui est extraite de ma lettre publiée dans le *Herald* d'Halifax. J'ai été sous l'impression jusqu'aujourd'hui que ma lettre était d'un caractère si impersonnel qu'elle ne devait causer de regret à personne. Mais je constate avec peine que je me suis trompé. Vous avez raison de ne pas croire dans l'infaillibilité de mon jugement : mais je pense, et toute réflexion vous penserez comme moi, que vous auriez dû me faire remarquer cela lorsque j'ai réclamé cette prérogative. Mais à part cela je n'ai pas l'intention de poser en principe que pour commander il faut nécessairement être infaillible. Ce serait porter le coup de mort à toute autorité civile et paternelle. Je puis vous assurer que chaque fois que dans l'accomplissement des devoirs de mon état je ferai des déclarations ou donnerai des avis ou des ordres, ils seront imprimés si clairement et seront si conformes à la doctrine catholique qu'ils ne soulèveront aucune protestation de la part de ceux qui croient dans tous les dogmes de l'église.”

Ce document épiscopal va tout probablement donner le coup de grâce à la politique de MM. Laurier et Cartwright, dans toute l'étendue des Provinces Maritimes. Sa Grandeur Mgr Cameron, évêque d'Antigonish a adopté, dit-on, la manière de voir de son illustre collègue.

CANDIDATURES CONSERVATRICES

Les candidats conservateurs ont été choisis dans les comtés suivants :

- Bellechasse—M. Faucher de St-Maurice.
- Charlevoix—M. Simon Cimon.
- Chicoutimi et Saguenay—Sir Adolphe Caron.
- Kamouraska—T. Chapais.
- Montmagny—P. Bender.
- Portneuf—R. P. Vallée.
- Témiscouata—Dr Grandbois.
- L'Islet—M. L. G. Desjardins.
- Rimouski—Sir A. P. Caron.
- Beauce—L. Taschereau.
- Québec-ouest—Hon. M. McGreevy.
- Gaspé—L. Z. Joncas.

Nous croyons pouvoir assurer à nos amis que des candidats seront choisis aujourd'hui pour Québec-centre, le comté de Québec, Dorchester et Lévis.

Il ne restera plus à pourvoir que Québec-est, Québec-Centre, Lotbinière et Montmorency.

POUR D'EXCELLENTEES RAISONS, JE NE POURRAIS PAS CONSENTIR A UN ZOLLVEREIN—(PAROLES DE L'HONORABLE M. MCKENZIE CONSIGNÉES DANS LE GLOBE DU 9 JANVIER DERNIER.) POURTANT, M. LAURIER NOUS PROPOSE L'ADOPTION D'UN TARIF COMMUN AVEC LES ETATS-UNIS CONTRE LE MONDE ENTIER.

AUX CULTIVATEURS

LEURS DEPENSES D'AUJOURD'HUI ET CELLES D'AUTREFOIS

Statistiques inattaquables

Après avoir prouvé par des chiffres inattaquables, que le revenu actuel du cultivateur a augmenté considérablement dans la dernière décade, arrivons maintenant à une seconde question : Quelles ont été ses dépenses ? Ont-elles augmenté ou diminué ?

Les principaux articles que le cultivateur doit se procurer pour les besoins de sa famille et pour l'exploitation de ses terres, sont les épiceries, la ferronnerie, les machines agricoles, les marchandises de nouveautés, les habits, les chaussures. La comparaison des prix qu'il payait en 1878 et de ceux qu'il paie maintenant, est du plus haut intérêt. Dans les tableaux qui suivent, nous nous en rapportons aux prix de gros des grandes maisons de commerce, en y ajoutant 25 pour cent, afin d'y inclure le profit du marchand détaillé.

Prenons d'abord les épiceries.

ARTICLES	1878	1890
Sucre granulé.....	\$0.11½	\$0.8½
Thé ver.....	0.50	0.21½
Thé no r.....	0.50	0.20
Thé du Japon.....	0.44	0.21½
Riz.....	0.05½	0.04½
Melasse.....	0.35	0.45
Raisins.....	0.08	0.08
Sav n.....	0.04¼	0.06¼
Empoi.....	0.06¼	0.06
Café de Java.....	0.37½	0.32½
Moru.....	6.25	0.07½ par livre.
Tapioca.....	0.11½	0.08½
Sagou.....	0.08	0.07¼
Cha. dell. s.....	0.14½	0.12½
Tabac à chiquer....	0.54	0.58

Cette statistique prouve que la diminution du prix des épiceries en 1890 n'est pas moins de 25 pour cent, ou en d'autres mots, le cultivateur payait l'année dernière 75 cents pour des épiceries qu'il payait \$1.00 en 1878, la dernière année du règne libéral.

Vient en second lieu les articles de ferronnerie, dont voici les prix à douze ans d'intervalle :

ARTICLES	1878	1890
Pelles en acier.....	\$1.56	\$0.75
Bêches en acier....	1.56	0.77
Piques emmanchés..	1.88	0.90
Herses pour les champs	0.75	0.31
Rateaux de jardin...	0.88	0.34
Faux à foin.....	1.13	0.69
Faucilles.....	1.63	87½
Rateaux pour moisson.....	0.50	0.34
Fourches à trois fourchons.....	0.81	0.47½
Fourches à deux fourchons.....	0.56	0.37½
Fourches pour engrais D H.....	1.25	0.72½
Fourches pour engrais L. H.....	1.13	0.56
Tarière pour piquets.	2.81	1.25
Cribles pour grains..	1.63	0.91
Couteaux pour le foin.....	1.38	1.12½
Haches pour trancher	1.25	0.75
Serrures à portes avec boutons, la douz..	5.00	2.32
Blanc de plomb....	0.11¼	0.06¼
Mastic.....	0.05	0.02½
Marteaux.....	1.13	0.37½
Fers à cheval, la bofe.....	5.00	4.50
Clous à fer, la boîte..	5.31	0.11 par livre

La différence se trouve de 42 pour cent dans ces articles d'usage journalier. Sous le régime protecteur, le cultivateur se procure pour 58 centimes ce qu'il payait \$1.00 en 1878.

Les instruments agricoles requièrent de

fortes dépenses pour l'agriculteur. Jugez ce que la politique nationale sauve d'argent sur ces articles :

ARTICLES	1878	1890
Faucheuses.....	\$ 80	\$ 70
Moissonseuses.....	120	80
Râteleuses.....	33	28
Lieuses.....	275	160

L'économie sur ces articles est de 33 pour cent.

Nous arrivons maintenant aux marchandises de nouveautés et aux habillements, et voyons les chiffres. Ils sont tout aussi instructifs que les précédents :

ARTICLES	1878	1890
Cotons jaunes.....	8¼ cts.	7 cts.
Cotons à draps.....	18	10 à 12½
Cottonnades.....	étrangères	18½
Cotons barrés.....	18	11½
Coutils.....	22½	12½
Flanelle grise.....	37½	20
Indienne anglaise..	14½	10
Indienne canadienne étrangère	9½	9
Tweeds canadiens..	74	50
Tweeds Union.....	50	31½
Etoffe canadienne..	69	44
Etoffe à pantalons	\$2.19	\$1.87
Etoffe pour habillement complet...	9.38	7.50
Tweeds p.un habil.	12.50	9.37
Camisoles et caleçons union.....	39	37½
Laine grise medium	78	50
" " pesante..	94	60
Laine à tricoter écossaise.....	\$1.25	Plus d'importa-tion son équivalent étant fabriqué au Canada.

Ces chiffres s'établissent une diminution dans les prix de 25 pour cent, c'est-à-dire que ce que le cultivateur payait \$1.00 en 1878 il le paie aujourd'hui 75 centimes.

Enfin le dernier article qui n'est pas le moins important, la chaussure a subi aussi une baisse considérable. Voici les chiffres :

ARTICLES	1878	1890
Chaussures en vache fendue Balmoral, pour hommes.....	\$2.28	\$1.41
Les mêmes pour femmes.	1.25	1.07
" " enfants..	1.10))

Les prix que l'on vient de donner sont basés sur ceux de Toronto, mais à Québec la différence est encore plus sensible. Ainsi au lieu de 31 pour cent de diminution, telle que l'établissent les chiffres cités plus haut, le marché de chaussures de Québec est encore beaucoup plus favorable, puisqu'on peut y ajouter encore 30 pour cent de diminution.

N'avons-nous pas prouvé que les partisans du libre-échange font erreur quand ils viennent affirmer devant ce peuple que les articles de consommation usuelle se vendent plus cher aujourd'hui qu'en 1876.

En effet que veulent dire les chiffres ci-dessus ?

Ils démontrent que les produits de la ferme ont accru sous la politique nationale.

Ils démontrent que la même politique a créé un marché canadien énorme et profitable.

Ils démontrent que notre commerce d'exportation pour les produits de la ferme a pris une extension considérable.

Ils démontrent que le cultivateur peut acheter les choses nécessaires à la vie à beaucoup meilleur marché aujourd'hui qu'autrefois.

Ils démontrent sans laisser l'ombre d'un doute que les assertions de la coterie Wiman-Cartwright sont fausses jusque dans leurs moindres détails.

La parole est à nos contradicteurs.

LA CLASSE OUVRIERE

QUI A FAIT LE MOINS POUR L'OUVRIER

QUI A FAIT LE PLUS POUR L'OUVRIER

LES LIBERAUX

Ont refusé d'abolir les droits sur le thé et le café et en ont placé sur des articles qui aideraient les industries nationales. — *Journal de la Chambre des Communes*, 1877, page 124.

Ont refusé de prendre en considération la protection due aux industries canadiennes en imposant sur elles des taxes pour combler le déficit qui se trouvait dans le budget Cartwright. — *Débats de la Chambre des Communes*, 1878.

On voté contre presque toutes les dispositions du tarif protecteur présenté par le gouvernement conservateur en 1879. Voyez les *Débats de la Chambre des Communes*.

Ont voté pour la réciprocité illimitée avec les Etats-Unis, dont l'excédant des marchandises en 1876, 77 et 78, fut vendu à vil prix sur les marchés canadiens. Par suite les manufacturiers canadiens furent obligés de fermer, les ouvriers Canadiens furent privés de leurs moyens d'existence et obligés d'aller à Montréal travailler au Parc pour 70 ou 80 cents par jour, pendant que leurs femmes et leurs enfants étaient réduits à vivre de la charité publique. — *Voyez Débats des Sessions* de 1877, 78, 79 et 1890.

Ont voté contre la charte et le contrat du chemin de fer du Pacifique Canadien, prédit qu'il ne serait jamais achevé, et fait tout leur possible en tant que membres d'un parti pour empêcher son achèvement. Ce chemin de fer donne aujourd'hui directement de l'emploi à 5,900 ouvriers et fournit indirectement de l'ouvrage à plusieurs milliers d'autres.

Ont voté contre les subsides proposés pour venir en aide à des chemins de fer destinés à ouvrir au commerce les ressources latentes du pays et à fournir par là même au peuple de nouvelles occasions de trouver du travail ou d'exercer son industrie.

LES CONSERVATEURS

Ont aboli les droits sur le thé et le café, permettant ainsi au consommateur de les acheter à meilleur marché. Voyez *Tarif* de 1879.

Ont mis sur la liste des articles entrant en franchise la laine et le coton bruts qui ne peuvent être produits en Canada, les plaques d'étain, l'acier pour l'usage des manufactures, les machines pour les mines et en général toutes les matières premières, encourageant ainsi leur emploi dans les fabriques et les manufactures.

Ont mis des droits protecteurs sur les objets manufacturés, encourageant ainsi le capital canadien à produire dans le pays même les principaux articles consommés par le peuple, ajoutant ainsi largement à la quantité de travail fourni à l'artisan et à l'ouvrier, et déterminant immédiatement l'établissement d'importantes manufactures de coton et de grandes raffineries de sucre, l'amélioration et l'extension du commerce de la laine manufacturée. Par suite, des milliers de personnes ont trouvé du travail, lesquelles, autrement, auraient été obligées d'aller chercher de l'ouvrage dans un pays étranger et de réduire

ainsi la puissance de production et de consommation du leur.

Ont fait et mené à bonne fin le contrat du Pacifique Canadien, fournissant ainsi aux ouvriers habiles une immense quantité de travail bien payé, et cela sur toute l'étendue du pays, favorisant le commerce en tout genre et les intérêts des personnes qui y sont engagées ; agrandissant la portion habitée du pays et fournissant ainsi de nouveaux débouchés pour les produits agricoles.

CANDIDATURES LIBERALES

A la convention libérale tenue hier soir à Trois-Rivières, les candidats suivants ont été choisis :

Dr Trudel dans Champlain ; M. Thomas Loranger dans St-Maurice ; M. Luc Girard dans Nicolet ; M. Legris dans Maskinongé ; M. Louis Polette aux Trois-Rivières.

UNE OPINION LIBERALE

La réciprocité illimitée condamnée

M. Jacques Grenier, ex-maire de Montréal, un des libéraux les plus influents et des hommes d'affaires les mieux posés de Montréal, s'est exprimé comme suit à un journaliste au sujet de la réciprocité illimitée :

" Avec la réciprocité nous serions tout à fait engloutis vu que les Etats-Unis sont plus avancés que nous dans leur système de manufactures. Ils peuvent toujours manufacturer un surplus de marchandises avec lequel ils inonderont notre marché. Ils fabriquent à meilleur marché et ils sont toujours en état de sacrifier ce surplus sur notre marché. Le résultat de la réciprocité illimitée serait d'envoyer toutes nos mains aux Etats-Unis. Je proteste de toutes mes forces contre un traité de réciprocité illimitée."

DISPARITION MYSTERIEUSE

L'affaire confiée aux détectives

Montréal, 12.—Un bijoutier et horloger bien connu de la rue Craig, près de la rue Bleury, est introuvable depuis lundi matin. Sa disparition cause beaucoup d'inquiétude à ses amis.

On nous apprend que depuis quelque temps il buvait beaucoup et l'on espère encore qu'il n'est qu'en cachette pour se remettre des suite d'une cuite prolongée.

D'un autre côté, c'était un homme qui était en bonnes affaires, et portait d'habitude, des sommes d'argent très considérables ainsi que des bijoux de grande valeur. On semble croire qu'il a pu être la victime d'un attentat.

Le détective Robinson s'occupe actuellement de l'affaire. La police, ce matin, a fait briser la serrure du magasin et toutes les pièces de valeur exposées dans la vitrine ont été mises en dedans. Le magasin sera, en attendant, surveillé par un constable spécial.

Lorsque la police a pris possession des prémisses ce matin, une foule considérable encombrait les abords du magasin. On craint que le propriétaire n'ait été assassiné, car jusqu'à présent les recherches n'ont abouti à rien. C'était un célibataire d'environ 55 ans et établi dans le quartier depuis environ quinze ans. Il vivait largement et possédait la confiance d'une nombreuse clientèle.

Les chefs indiens

Washington, 12.—Les chefs indiens actuellement en visite ici sont allés aujourd'hui présenter leurs hommages au Président.

En greve

Newark, N. J.—La greve des ouvriers prend de graves proportions. On s'est porté à des voies de fait. Les fenêtres de la fabrique Clarke ont été criblées de pierres et plusieurs personnes ont été blessées dans une émeute.

QUI EST L'AMI DU FERMIER?

Conservateurs ou libéraux

LES CONSERVATEURS

Ont établi des fermes expérimentales à Ottawa, Brandon, Indian Head, Agazziz, B. C., et Nappan, N. S.

Ont conduit des expériences d'une grande valeur pour le fermier sur les meilleures semences appropriées à la culture dans les différentes latitudes du Canada, et sur les meilleurs moyens de les cultiver.

Ont nommé le professeur Robertson, la plus grande autorité de l'Amérique du Nord, dans cette partie, en qualité de commissaire des crémeries, et publié des bulletins réguliers préparés par lui pour l'information des fermiers.

Ont importé la meilleure semence anglaise d'orge pour améliorer ce grain au Canada.

Ont protégé le fermier Canadien contre l'invasion des produits agricoles des Etats de l'Ouest dont la concurrence a causé la ruine de l'agriculture dans les Etats de la Nouvelle Angleterre.

LES LIBÉRAUX :

Ont présenté des résolutions au Parlement et ont insisté à Washington pour faire adopter le libre-échange et la réciprocité illimitée avec une nation qui récolte et exporte plus de produits agricoles que le Canada.

LE "GLOBE" DEMANDE LA TAXE DIRECTE

Elle est inévitable avec la réciprocité illimitée

Le "GLOBE" du 28 janvier, 1890

" Sans vouloir en aucune façon lier les libéraux, le *Globe* préférerait voir la taxe directe poussée dans la pratique jusqu'à ses dernières limites. Sous le système actuel le contribuable est pressuré d'une façon incroyable. Les taxes indirectes qu'il paie au gouvernement fédéral servent indirectement à supporter les services purement municipaux des autres provinces, bien qu'il ait à payer pour ses propres services à même les taxes locales. Il lui faut en outre porter la plus large charge des subventions accordées aux chemins de fer qui sont construits en cette province à même les revenus municipaux. Les petites provinces ne sauront jamais puiser dans leurs propres goussets aussi longtemps qu'elles n'auront pas été mises face à face avec la taxe directe. Jamais non plus nous ne verrons régner à Ottawa la véritable économie aussi longtemps que l'apparition régulière du percepteur à la porte d'un chacun n'aura pas convaincu le public que l'argent dépensé par le gouvernement provient du travail de la nation et doit être, à cause de cela, soigneusement et consciencieusement appliqué."

C'est cela ; la taxe directe ! Au dire du *Globe*, tout alors irait pour le mieux dans le meilleur des mondes !

Le meurtrier d'Heslop

Toronto, 14.—Le gouvernement d'Ontario a décidé de publier une proclamation offrant une récompense de \$1,000 à quiconque pourra donner des renseignements pouvant faire découvrir le meurtrier de John Heslop, secrétaire de la ville de Ancaster.

Assassinat

Londres, 13.—Ce matin on a trouvé une femme assassinée dans le quartier de White-Chapel. On suppose que le meurtrier est Jacques l'Eventreur.

Cette femme était âgée de 25 ans environ. On l'a trouvée gisant sur le dos, le cou presque entièrement coupé.

UN INCENDIE CONSIDÉRABLE

L'établissement du "Canadien" et de "l'Événement" consumé par les flammes

Pertes énormes

Dans la nuit de samedi à dimanche, un incendie d'une violence extraordinaire détruit de fond en comble l'établissement de l'*Événement* et le *Canadien*.

Appelée par une double alarme, la brigade du feu fut promptement sur les lieux. Malheureusement l'amas de neige considérable amoncelé dans la rue de la Fabrique ne permit pas de faire usage de la borne fontaine située en face de l'établissement, et l'on dut se servir de l'"hydrant" de la rue causant ainsi une perte de temps érieuse, pendant laquelle l'élément destructeur prit d'effroyables proportions. Avant même que les boyaux fussent adaptés, l'établissement était voué à une destruction complète. Les flammes allumées au rez-de-chaussée de la rue de la Fabrique se communiquèrent à toute la bâtisse et jaillirent au dehors. En quelques minutes tout était en feu.

Un dizaine d'employés travaillaient alors à l'impression de brochures électorales. Les uns étaient occupés à la presse Marinoni les autres humectaient du papier au rez-de-chaussée. Et c'est là que le feu a pris naissance croit-on.

Les flammes se propagèrent si rapidement que les personnes qui se trouvaient alors dans l'établissement eurent toutes les peines du monde à se sauver. Le pressier, Hector Gagnon, dut sauter par une fenêtre du second étage, se faisant ainsi une contusion assez grave à un bras.

Les autres employés furent obligés de se sauver de la même manière pour ne pas être suffoqués. La famille du mécanicien M. Gaudiose Plamondon, qui occupait le quatrième étage, fut sauvée par les pompiers à l'aide de l'échelle Thibault-Jangevin.

L'établissement du *Canadien* et de l'*Événement* s'étendait de la rue de la fabrique à la rue Garneau. C'était un édifice à quatre étages, en pierre de taille, l'un des plus importants de la rue la Fabrique. Au rez-de-chaussée se trouvaient l'humecteur, les presses aux entreprises de ville (aux jobs), une magnifique machine de 30 chevaux-vapeur, une bouilloire installée récemment, une grande quantité de rouleaux de papier, la chambre aux adresses, etc, etc. Au premier étage, les bureaux de l'*Événement*, la presse Marinoni, la salle de composition des divers journaux publiés dans cet établissement, le *Canadien*, l'*Événement*, le *Cultivateur*, etc. Au second, les bureaux de rédaction de l'*Événement*, le bureau privé du propriétaire de l'établissement, M. L. J. Demers, la salle de composition des entreprises privées. Au troisième, les bureaux de rédaction du *Canadien*. Au quatrième des pièces présentement occupées par le mécanicien.

Et ces bureaux auxquels des réparations pour des milliers de piastres venaient d'être faites, ne sont plus qu'une masse informe de débris couverts de glace.

Par surcroît de malheur, il faisait un froid épouvantable qui rendait presque impossible le travail de la brigade du feu. Les boyaux crevaient. Tout couverts de glace les pompiers luttèrent ardemment contre l'élément destructeur qu'ils finirent par maîtriser. La partie supérieure de l'édifice regardant sur la rue de la Fabrique n'a pas été trop ravagée ; de fait les bureaux de la rédaction du *Canadien* sont presque restés intacts, ainsi que le troisième étage. Mais les bureaux de la rédaction de notre confrère de l'*Événement*, de même que les bureaux de l'administration, sont complètement détruits par le feu et gâchés par l'eau. Malgré l'intensité des flammes qui envahissaient les escaliers, on a pu pénétrer dans les bureaux et réussir à sauver de la destruction les files du *Canadien*.

De l'imprimerie rien n'a été sauvé de la destruction. Les cases sont renversées, brûlées, les caractères fondus, jetés pêle-mêle, inutilisables.

Nous ne pouvons pas encore connaître jusqu'à quel point les presses sont avariées. Elles sont couvertes de glace, au milieu des poutres brisées, tordues à demi consumées. La presse Marinoni est très probablement endommagée, car elle se trouvait au-dessus du foyer de l'incendie.

En tout cas, l'imprimerie est une ruine complète. Les employés qui s'y trouvaient au moment où l'incendie a éclaté n'ayant pas eu le temps d'arrêter les machines qui étaient alors en mouvement, la presse a continué de marcher pendant l'incendie tant que les feux ne furent pas éteints. Comment se faisait-il qu'aux flammes de l'incendie ne soient pas venues s'ajouter les horreurs d'une explosion formidable ? nous ne pouvons l'expliquer.

Vu de la rue de la Fabrique, l'édifice paraît peu avarié. La façade n'est pas trop noircie, et il n'y a que le bas qui accuse dévastation.

La bâtisse et tout le matériel appartiennent en propre à M. L. J. Demers.

Les pertes sont estimées à \$75,000 ou \$80,000.

Il y a des assurances pour \$21,000 aux compagnies suivantes :

North British Mercantile, sur la presse Marinoni, \$2,000, sur la bâtisse, \$5,000 ; Atlas, \$4,000 sur la presse Marinoni ; Royale Canadienne \$5,000, et sur le matériel British North America, \$5,000

Les maisons voisines, les établissements de MM. Pruneau & Kirouac et Seifert, ainsi que le logement occupé par M. Power, ont subi quelques dommages par l'eau et le feu.

COMTE DE QUEBEC

LA CANDIDATURE DE L'HON. M. FLYNN

Samedi soir, l'honorable M. Flynn, cédant à des sollicitations pressantes et répétées, a accepté la candidature conservatrice dans le comté de Québec en opposition à M. Frémont. Plus heureux choix ne pouvait être fait par les électeurs de ce beau comté. L'honorable M. Flynn y sera le digne successeur de Sir Adolphe Caron, que les circonstances politiques appellent sur un autre terrain de lutte car il sera l'élu du comté. L'enthousiasme général qu'a fait naître sa candidature, l'accueil tout-à-fait sympathique qu'il a reçu à l'assemblée d'hier à la Jeune Lorette est un gage de victoire.

L'assemblée de Lorette avait été convoquée par le candidat de l'opposition. Un millier de personnes s'y étaient rendues de toutes les parties du comté et de la ville.

M. Frémont y était escorté des honorables MM. Mercier et François Langelier, de MM. Fitzpatrick et Carrier M. P. P. etc.

L'honorable M. Flynn, accompagné de Sir Adolphe Caron de MM. J. A. Charlebois, H. Chassé etc., a offert la discussion et l'offre a été acceptée.

Sir Adolphe a présenté à l'assemblée le candidat ministériel, dont il a fait un éloge applaudi. Il a remercié les électeurs du comté de la confiance qu'il lui ont témoignée, depuis qu'il les représente aux Communes, et dit les raisons qui l'ont engagé à entreprendre la lutte ailleurs. L'honorable ministre a reçu un excellent accueil.

L'honorable M. Mercier lui a succédé sur le husting. Son discours, pauvre d'idées, se résume en deux mots. Il a accusé Sir Adolphe Caron et le parti conservateur d'avoir trahi les intérêts de sa province en restant fidèle à Sir John Macdonald, et il a fait un crime à ce dernier de n'avoir pas voulu considérer les résolutions de la Conférence interprovinciale. Il n'y a plus, dit-il, de parti libéral ni conservateur ; c'est le parti provincial contre le parti fédéral. Du candidat M. Frémont, pas le moindre mot d'éloge. Il a craint, sans doute, de compromettre son organe, l'*Électeur*, qui publia, un jour, à l'adresse du maire de Québec, autre chose que des aménités. Il a fait allusion au pont de Québec.

L'honorable M. Flynn a remarqué d'abord que c'est faire injure à l'intelligence des élec-

teurs que de poser à la discussion ces bornes mesquines. La question Riel est du domaine du passé, et si le gouvernement fédéral n'a pas jugé à propos de considérer les résolutions de la conférence interprovinciale, pourquoi M. Laurier n'en a-t-il jamais soufflé mot au parlement ? Le programme que le parti libéral vient aujourd'hui soumettre au peuple comporte la réciprocité illimitée avec les Etats-Unis. Le résultat nécessaire de cette politique sera la taxe directe. Il est bien facile de parler de travaux publics importants, mais où prendre l'argent pour les réaliser, si la politique fiscale enlève au trésor public ses sources de revenus ? La réciprocité illimitée étant adoptée, la taxe directe s'impose. Cette politique nous conduit à l'annexion. Le drapeau libéral d'aujourd'hui c'est le drapeau yankee. La réciprocité est une trahison volée, un marché honteux qui nous livre à nos voisins. M. Flynn rappelle alors les luttes loyales de nos pères en 1775 et 1812 pour conserver ce pays à l'Angleterre. C'est qui ont à cœur le maintien de nos institutions actuelles doivent combattre le mouvement libéral, le programme de M. Laurier.

M. Frémont a dit que la protection avait ruiné le pays et que le remède au mal est dans la réciprocité illimitée, qui est appelée, suivant lui, à faire notre richesse en nous ouvrant le grand marché des Etats-Unis. Il a affirmé que le chemin de fer Canadien du Pacifique n'a pas profité au pays, à la province de Québec en particulier, mais que les Etats-Unis en retirent les avantages, parce que la ligne courte passe par le Maine. Je suis contre l'annexion, a-t-il dit à ce propos, mais je la favoriserais plutôt que de prendre les capitaux canadiens pour aller construire des chemins de fer aux Etats-Unis. Ces étranges observations ont paru médiocrement goûtées par la portion sérieuse de l'assemblée.

Des discours par MM. Chassé, Fitzpatrick et François Langelier ont clos la réunion.

L'honorable M. Flynn est un homme d'élite. La vieille forteresse conservatrice du comté de Québec, qui a été représentée par des hommes distingués, le reconnaîtra sûrement et appréciera l'honneur d'avoir un tel député.

QUEBEC CENTRE

On fait circuler dans Québec centre des réquisitions en faveur de la candidature de M. François Langelier, en prétextant qu'il n'aura pas d'opposition. Nous mettons nos amis en garde contre ce procédé et nous les prions de ne pas se compromettre. M. Langelier aura de l'opposition, et une très forte opposition.

LA CATASTROPHE DE LA POINTE AUX LIEVRES

L'enquête du coroner sur l'explosion de la bouilloire de la filature de laine s'est poursuivie toute la journée à la morgue.

M. Pentland, C. R., surveille à l'enquête les intérêts de la Quebec Worsted Co., et M. Isidore Belleau, C. R., y représente MM. Carrier, Lainé et Cie.

On a entendu MM. James Brodie, surintendant temporaire, le colonel Vohl, Robert Fleming et Benjamin Harvey, deux employés de la fabrique, entre autres. Aucun fait important ne ressort des témoignages jusqu'à présent.

COMTE DE L'ISLET

La candidature de M. Desjardins a été très favorablement accueillie à l'Islet. M. Desjardins sera certainement élu par une bonne majorité.

La discussion a eu lieu dimanche dans les deux paroisses de St Jean Port Joli et de St Aubert. M. Desjardins et M. Bélanger ont rencontré M. Casgrain et M. Dechènes. Les deux assemblées ont fait à M. Desjardins l'accueil le plus enthousiaste.

NOS FINANCES**DEFICITS ENORMES SOUS LE REGIME LIBERAL****GROS SURPLUS SOUS LE REGIME DES CONSERVATEURS**

L'année fiscale 1874-75 marque l'ère de l'avènement des rouges au pouvoir, mais toute la responsabilité des dépenses retombait sur le parti conservateur qui avait préparé la liste des estimations et des dépenses. Cette année-là, il y eut dans le trésor un surplus de \$935,644. La responsabilité tombe ensuite de tout son poids sur le gouvernement MacKenzie qui eut un succès sans précédent dans la création des déficits. Voyons :

1875-76—Déficit.....	\$1,900,785.06
1876-77—Déficit.....	1,460,027.66
1877-78—Déficit.....	1,128,146.37
1878-79—Déficit.....	1,937,999.42
1879-80—Déficit.....	1,543,227.76

Total des déficits..... \$7,970,186.27

Voilà le bilan des libéraux lorsqu'ils étaient au pouvoir. Ère de dettes et de désastres de tous genres.

Jetons maintenant un coup d'œil scrutateur sur le régime des conservateurs. Ceux-ci, il est vrai, prirent les rênes de l'administration à la fin de l'année 1878, mais les libéraux sont responsables de la finance pour l'année fiscale 1879-80 pour laquelle ils avaient préparé la liste des estimations et des dépenses, de même que les conservateurs ont été tenus responsables de l'année 1874-75.

Leur bilan est le suivant :

1880-81—SURPLUS.....	\$4,132,743
1881-82—SURPLUS.....	6,316,351
1882-83—SURPLUS.....	7,064,492
1883-84—SURPLUS.....	754,255
1886-87—SURPLUS.....	97,313
1888-89—SURPLUS.....	1,865,035
1889-90—SURPLUS.....	3,885,893

Total des surplus..... \$24,116,082

1884-85—Déficit	\$2,240,058
1885-86—Déficit	5,834,571
1887-88—Déficit	810,031

Total des déficits..... \$8,884,660

Total des SURPLUS..... \$24,116,082

Total des DÉFICITS..... 8,884,660

SURPLUS NET.. \$15,231,422

Voilà le bilan des conservateurs durant dix ans d'administration. Ère de progrès et de prospérité.

Maintenant, Electeurs de la province de Québec, choisissez entre les deux partis ? Donnez-vous votre vote à celui qui n'a jamais su donner que des preuves d'incapacité et d'incompétence, ou bien au grand parti conservateur qui a su prouver son habileté administrative en apportant au trésor en dix ans QUINZE MILLIONS d'excédents, lorsque les libéraux en cinq ans trouvaient moyen de le grever de près de HUIT MILLIONS de déficits.

Pouvez-vous hésiter un seul instant dans votre choix ?

L'ANNEXION

“ Il est passablement évident à tout observateur attentif des procédés du comité Hoar, que les relations entre les deux pays ne seront pas encouragées par ce corps, si ce n'est sur des bases tendant à L'ANNEXION PURE ET SIMPLE. ”

Dépêche de M. Farrar, rédacteur du Globe à son journal, en date du 7 janvier.

La langue française**BILL MCCARTHY****Amendements Davin****Amendements Thompson**

Nous croyons rendre à nos lecteurs en leur mettant sous les yeux le texte du bill McCarthy, de l'amendement Davin et de l'amendement Thompson sur lequel les Communes ont été appelées à voter durant la dernière session :

LE BILL

Acte modifiant de nouveau les Statuts révisés du Canada, chapitre cinquante, concernant les Territoires du Nord-Ouest.

Considérant qu'il est opportun, dans l'intérêt de la bonne entente nationale en Canada, qu'il y ait communauté de langage parmi la population du pays, et que la disposition de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest qui autorise l'usage de la langue française en soit retranchée. A ces causes, Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :

1. L'article cent-dix de l'acte des Statuts révisés du Canada, intitulé :—*Acte concernant les territoires du Nord-Ouest*, est par le présent abrogé.

L'article cent dix susdit se lit comme suit :
“ Toute personne pourra faire usage soit de la langue française dans les débats du Conseil ou de l'Assemblée législative des territoires, ainsi que dans les procédures devant les Cours ; et ces deux langues seront employées pour la rédaction des procès-verbaux dans les journaux du Conseil et de l'Assemblée législative et toutes ordonnances rendues sous l'autorité du présent acte seront imprimées dans ces deux langues. ”

C'est la motion principale. A cette motion M. Davin avait proposé l'amendement suivant :

Que le bill ne soit pas lu la seconde fois mais qu'il soit résolu.—Qu'il est expédient que l'Assemblée Législative des Territoires du Nord Ouest soit autorisée à traiter le sujet de ce bill par voie d'ordonnance ou de mesure législative après la prochaine élection générale pour les dits territoires.

A cet amendement, Sir John Thompson avait proposé le sous amendement suivant :

Que tous les mots après **RÉSOLU** (dans l'amendement Davin) soient retranchés et remplacés par les suivants :

Que cette chambre, ayant égard à l'usage constant de la langue française dans l'ancien Canada et aux stipulations à ce sujet renfermées dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, ne peut accéder à la déclaration contenue dans le dit bill et sur laquelle il est fondé : *qu'il est opportun, dans l'intérêt de la bonne entente nationale en Canada qu'il y ait communauté de langage parmi la population du pays. Qu'au contraire, cette Chambre déclare son adhésion aux dites stipulations et sa détermination de résister à toute tentative faite pour les amoindrir.*

Qu'en même temps, cette chambre croit qu'il est opportun et convenable et qu'il n'est pas incompatible avec ces stipulations que l'Assemblée législative des Territoires du Nord Ouest reçoive du parlement du Canada *pouvoir de régler* après la prochaine élection générale de l'Assemblée les *procédures* de l'Assemblée et de la *mode* de rapporter et publier ces procédures.

Comme on peut le voir, cette résolution tend à affirmer la détermination du Parlement du Canada de maintenir l'usage de la langue française en Canada et est une contradiction radicale du bill anti-français de M. McCarthy.

Sir John Macdonald à Toronto

Toronto, 17.—L'Académie de Musique était remplie avant six heures ce soir de citoyens désireux de voir et d'entendre Sir John A. Macdonald, premier ministre du Canada, qui faisait son premier discours en cette ville, depuis la dissolution.

W. R. Brock, président de l'association de Toronto, présidait. Sur la plateforme on remarquait plusieurs députés et les principaux citoyens. Les orateurs ont été MM. Emerson Coatsworth, candidat conservateur de Toronto-Est, Sir Charles Tupper, et Sir John A. Macdonald. L'assemblée était très enthousiaste.

LE CRI D'ALARME**L'Industrie menacée par les libéraux****Cris de protestation**

M. J. D. Rolland, de la maison Rolland et Cie, dit :

“ La réciprocité illimitée tuerait notre industrie. Actuellement, pour réussir, nous devons être protégés, autrement les Américains, qui ont un surplus énorme de produits manufacturés sur les bras, inonderaient nos marchés. Le droit actuel nous permet de supporter la concurrence étrangère, mais sans cela nous ne le pourrions pas. ”

“ Nous employons 200 ouvriers ; sous le régime de la réciprocité illimitée, nous réduirions notre personnel à cinquante. Nous sommes pour sir John et la politique nationale. ”

M. Rolland exhiba un superbe échantillon de papier en disant :

“ Sans la protection nous n'aurions pu fabriquer d'aussi beau papier. ”

M. William Currie, gérant de la Dominion paper Company, dit que le changement proposé par les rouges aurait un effet désastreux sur les manufactures. Ce serait aussi bien de fermer nos établissements et de faire de ce pays un dépôt pour les produits américains. Nos employés n'auraient par d'ouvrage ici et seraient obligés d'émigrer, hormis qu'ils veuillent se mettre journaliers. Il y en a déjà assez dans le pays.

M. J. C. Wilson étant absent de la ville, son gérant, M. Bennett, dit :

“ La réciprocité illimitée ne nous conviendrait pas du tout : Nous avons assez de compétition au Canada. ”

M. John McFarlane, de la Canada Paper Co, a donné une réponse courte, mais fort énergique :

“ Quel serait l'effet de la réciprocité illimitée sur notre industrie ? ” dit-il. “ Je n'en veux pas du tout ; dans aucune circonstance. Quant à l'effet sur nos ouvriers. Eh bien, je pense qu'il y aurait un petit soulèvement. ”

M. Fraser, représentant de M. Alex. Buntin, est de la même opinion.

M. Shorey, de la maison Shorey et Cie, dit que la réciprocité sans restriction affectera considérablement le commerce des étoffes d'habillements. Les Américains ayant un marché plus vaste que les Canadiens, notre pays sera tout simplement inondé avec le surplus de leurs étoffes, ce qui fera tomber toutes les manufactures canadiennes.

MM. Shorey et Cie emploient environ 1500 personnes, mais, si la réciprocité sans restriction est adoptée, les deux tiers seront renvoyés. On peut aussi ajouter que le nombre des faillites sera plus grand qu'il n'a jamais été.

Le chef d'une autre maison importante dans ce genre de commerce, dont les magasins sont situés place Victoria, dit que la réciprocité sans restriction causera sans aucun doute la fermeture d'un grand nombre de fabriques ; dans certains cas, elles seront probablement toutes fermées ensemble. Le pays sera inondé de marchandises américaines et un grand nombre de travailleurs se trouveront sans emploi.

M. W. W. Ogilvie, de la maison A. W. Ogilvie et Co., interrogé sur ce sujet, n'a pas hésité à donner une réponse semblable à la précédente sur la question.

Selon lui la réciprocité sans restriction tuera l'industrie de la meunerie canadienne plus complètement et plus rapi-

dement que n'importe quelle autre chose. Les vastes moulins de Minneapolis encombreront le marché canadien de leurs produits et la seule ressource qui restera à nos meuniers sera de fermer leurs moulins.

Des centaines d'ouvriers se trouveront sans travail et dans le cas où les moulins continueraient à fonctionner les gages seront considérablement réduits.

MM. Rattray & Cie, disent qu'ils seraient forcés de cesser le commerce des marchandises manufacturées à Montréal, mais que pour les marchandises importées ils auraient un marché plus grand. Ils ajoutent que tous leurs employés seraient sans ouvrage si la réciprocité illimitée était établie.

M. Wood, de la maison Tassé, Wood & Cie, dit qu'il est certainement opposé à la réciprocité illimitée qui aurait pour résultat la ruine de notre commerce. Quant à l'augmentation du commerce pour le marché, le commerce aux Etats-Unis est beaucoup trop encombré à présent, car il y a trop de manufactures de cigares pour le marché.

L'associé de H. Jacobs et Cie, résidant à Montréal, dit :

“ A présent le commerce des cigares des Etats-Unis est beaucoup plus encombré que celui d'ici, et, conséquemment, le résultat immédiat serait loin d'être à l'avantage du manufacturier canadien, et il nous serait presque impossible d'essayer de faire concurrence au stock américain. Les profits seraient donc amoindris et les salaires des ouvriers aussi. Les chefs de plusieurs autres maisons importantes ont parlé dans le même sens. ”

M. Guillaume Boivin, fabricant de chaussures, dit :

“ La réciprocité illimitée me forcerait à fermer ma manufacture en peu de temps, ce qui causerait à moi-même et aux ouvriers une perte immense. ”

“ Je sais que les Américains n'achèteront pas de produits de manufacture canadienne, parce qu'ils sont protectionnistes jusqu'à l'âme : ils travaillent pour eux-mêmes et peu leur importent les autres pays. ”

“ La réciprocité illimitée m'obligerait à transporter ma manufacture aux Etats-Unis. ”

“ Si nos manufactures fermaient, faites le calcul du nombre de familles qui devraient émigrer, du chiffre de loyer qui serait perdu et de la quantité de produits agricoles qui devraient s'exporter vu la réduction de la consommation au Canada. ”

En Italie

Rome, 16.—Le vice-amiral Saubon a été nommé ministre de la guerre.

—A une assemblée de 85 membres de la Chambre des députés à laquelle était présent l'ex-premier ministre Crispi, un comité exécutif a été nommé dans le but d'organiser une attaque contre le gouvernement.

Le programme du nouveau gouvernement a été accueilli avec froideur.

Le marquis de Rudini a ajourné la Chambre des députés jusqu'au 2 mars afin de permettre au gouvernement de préparer les mesures qu'il doit soumettre aux chambres.

—On est sous l'impression ici que le gouvernement est indécis et très embarrassé au sujet de sa stabilité. Le nouveau ministre de la marine, est considéré comme un des officiers les plus distingués de la marine italienne et sa présence dans le cabinet est de nature à donner beaucoup de force et de prestige à la nouvelle administration.

Le cadavre de Padlewski

Sofia, 16.—Un journal de Bulgarie annonce que le cadavre de Padlewski, qui était accusé d'avoir assassiné le général Seliverskoff, a été trouvé à moitié dévoré par les loups. Le cadavre a été identifié par un document trouvé dans l'une des poches de son habit.

Incendies

Carillon, 17.—Le magasin de MM. Dwyer et Cie, a été détruit par le feu. Les pertes sont de \$6,000.

LES FINANCES DE LA PUISSANCE

Les comptes pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1890 montrent un excédant de 4,004,258 piastres. Les recettes se sont élevées à 39,861,308 piastres et les dépenses à 35,837,130 piastres. Les recettes de 1890 surpassent celles de l'année précédente de plus d'un million de piastres et celles de 1888 de près de 4 millions. Ce sont les plus considérables qu'on ait jamais enregistrées au Canada. En voici l'énumération détaillée :

	1878	1888
Douanes.....	\$12,782,824	\$22,105,926
Accise.....	4,858,671	6,074,486
Postes.....	1,207,790	2,379,241
Travaux Publics.....	2,034,483	3,556,101
Divers.....	1,491,243	1,795,709
Total.....	\$22,375,011	\$35,908,463
	1889	1890
Douanes.....	\$23,726,783	\$23,971,356
Accise.....	6,886,738	7,601,428
Postes.....	2,220,503	2,357,380
Travaux Publics.....	3,642,557	3,800,113
Divers.....	2,306,289	2,131,090
Total.....	\$38,782,870	\$39,861,368

L'augmentation dans les recettes provenant des droits de douane a été à peine appréciable puisqu'elle n'a été guère que d'un quart de million sur l'année précédente. D'autre part, le montant des dépôts portant intérêt au crédit du Gouvernement étant plus petit, le revenu s'est vu diminué d'autant. Cependant l'acise a donné près de trois quarts de million de piastres de plus qu'en 1888. Enfin les recettes provenant du service postal et des travaux publics, y compris les chemins de chemins de fer du Gouvernement, montrent une augmentation satisfaisante.

Ces derniers paragraphes du budget indiquent clairement une augmentation significative dans la population et le commerce, car l'excédent qu'on constate sur les années précédentes provient tout entier de l'extension des opérations commerciales et non de l'augmentation des taxes. En dix ans, les recettes des postes ont presque doublé, montant de 1,257,500 piastres en 1880 à 2,357,400 en 1890, et dans le même période, le revenu provenant des travaux publics est monté de 2,167,400 piastres à 3,800,100. La progression du revenu provenant des taxes n'a pas suivi cette marche ascendante. Ainsi, il y a sept ans, les recettes des douanes n'étaient inférieures que d'un million à celles de 1890. On voit par là que le revenu plus considérable qui est maintenant à la disposition du gouvernement provient autant du développement du commerce et de l'augmentation de la population que des taxes imposées.

Les détails des dépenses faites durant l'année fiscale finissant au 30 Juin, 1880, ne pourront être donnés que lorsque les comptes publics auront été publiés. Cependant le fait qu'elles ont diminué de près d'un million de dollars est vraiment digne de remarque. Il est vrai que le chiffre en est encore considérable si on le compare à celui des années précédentes, mais il faut observer que beaucoup de nouvelles charges sont tombées sur le trésor public par suite de la politique du progrès matériel sanctionnée par le peuple. Si nous prenons la période de onze années, de 1879 à 1890, nous trouvons que la dépense totale s'est élevée de 23,500,000 à 35,850,000 piastres, soit de 11,350,000 piastres. La tiers de cette augmenta-

tion provient des services joints à la perception du revenu, principalement des postes et des travaux publics. Par exemple le coût du service de l'Intercolonial et du chemin de fer de l'Île du Prince Edouard, des canaux et des postes est inclu tout entier dans les dépenses du Gouvernement. Ces charges représentent un cinquième des dépenses totales. Mais pendant que celle-ci montent d'année en année en suivant la marche du progrès matériel, les recettes augmentent aussi dans une proportion égale.

En voici un exemple. En 1879, les dépenses provenant du service postal et des travaux publics étaient de 4,465,400 piastres et le revenu de 3,035,500, ce qui donnait un déficit de 1,499,900 piastres. Maintenant les dépenses occasionnées par le services des postes et les travaux publics ont atteint en 1890, le chiffre de 7,400,000 piastres et le revenu 6,157,500 piastres laissant seulement un déficit de 1,242,500 piastres, soit une couple de centaines de mille piastres de moins qu'il y a onze ans. Cependant parce que le gouvernement a augmenté de ce chef les dépenses de trois millions, ses adversaires errent à l'extravagance, lorsqu'en effet, cette augmentation a réellement amélioré l'état des finances.

En outre, les charges provenant de la dette publique pour l'intérêt et le fonds d'amortissement ont augmenté de près de 4,000,000 de piastres depuis 1879 montant de 8,500,000 piastres à 12,000,000. Cette augmentation est due principalement au capital placé sur le Pacifique Canadien, à l'élargissement des canaux, à l'acceptation des dettes provinciales et à divers travaux publics. Finalement, dans cette dernière période de onze années, les dépenses générales ont subi une augmentation de 4 millions de piastres. Sous ce terme de dépenses générales, on comprend les dépenses occasionnées par le gouvernement civil, la législation, l'administration de la justice, la milice, les pêcheries, la police montée, le soin des indiens, l'immigration, le service des phares et côtes, les subsides pour la malle, le service océanique et fluvial, enfin les travaux publics à charge au trésor. Si quelques personnes timides étaient portées à croire que les dépenses pour ces services montent trop rapidement, nous ferons observer, pour les mettre à l'aise, qu'elles ont été moindres en 1890, que dans les années précédentes, depuis 1883. Nous pouvons aussi leur rappeler pertinemment qu'entre 1871 et 1876, les dépenses générales, autres que celles nécessitées par l'intérêt de la dette, les subsides aux provinces et la perception du revenu, montèrent de 4,610,000 piastres à 8,570,000 et étaient il y a 14 ans, inférieures de 2 millions et demi seulement à celles de 1890.

La vérité est, et nous sommes heureux de rappeler ce fait et d'y applaudir, que le Gouvernement de la Puissance durant ces dernières années a pratiqué la plus stricte économie dans les dépenses et a opéré des réformes substantielles sous ce rapport. Les chiffres suivants des déboursés totaux nous donnent pour 1886.....\$39,011,610
1887.....35,657,680
1888.....36,718,494
1889.....36,917,884
1890.....35,857,130

Le premier résultat du soin et de l'habileté apportés dans l'administration des affaires publiques a été de donner en 1889, un excédant de \$1,865,165 et en

1890, cet excédant a atteint la jolie somme de \$6,004,000, chiffre qui n'a été surpassé que 3 fois dans l'histoire de la Confédération.

Année	Recettes	Dépenses.
1867-68.....	\$13,687,828	\$13,386,092
1868-69.....	14,379,175	14,038,084
1869-70.....	15,512,225	14,345,509
1870-71.....	19,336,560	15,623,081
1871-72.....	20,714,413	15,589,468
1872-73.....	20,813,469	16,174,647
1873-74.....	24,205,092	23,316,316
1874-75.....	24,648,715	23,743,071
1875-76.....	22,987,587	24,488,372
1876-77.....	22,059,274	23,519,301
1877-78.....	22,375,011	23,508,158
1878-79.....	22,517,382	24,455,381
1879-80.....	20,734,064	24,850,534
1880-81.....	29,632,297	25,502,554
1881-82.....	33,383,455	27,067,103
1882-83.....	35,791,649	28,730,157
1883-84.....	31,861,961	31,107,708
1884-85.....	32,797,001	35,037,060
1885-86.....	33,177,040	39,011,610
1886-87.....	35,754,993	35,657,680
1887-88.....	35,908,463	36,718,494
1888-89.....	39,782,870	63,917,834
1889-90.....	39,861,368	35,857,130

Dans les dix premières années qui suivirent la Confédération, les dépenses s'élevèrent de \$13,496,92 à \$23,503,158, ce qui donne à peu près 80 pour cent. Dans les 12 années suivantes, les dépenses se sont élevées de \$23,503,158 à \$35,857,130, c'est-à-dire 50 pour cent et une fraction.

LIBÉRAUX

LEURS INCONSEQUENCES

Protectionnistes en 1872

Libre-Echangistes en 1890

ANNEXIONNISTES DEMAIN

Il fut un temps, qui n'est pas encore très éloigné, où les libéraux avaient une telle horreur de la liberté des échanges, qu'ils décidèrent, pour sauver le pays en danger, d'adopter une nouvelle politique qui fut appelée *Nationale*. L'on se rappelle toute la splendeur de ce mouvement, qui eut des échos nombreux dans la province. Une grande réunion eut lieu à Québec en 1872, et l'on y fit des déclarations de principes non équivoques. L'honorable M. Joly, le président, prononça un grand discours à sensation. Nous y trouvons de grandes vérités, surtout la suivante :

" Il faut pour empêcher la dépopulation en détail, un parti qui encourage l'industrie sous toutes les formes, un parti qui soit avant tout national, qui nous obtienne de prime abord, non pas l'indépendance politique, mais l'indépendance commerciale."

Il peut se faire que M. Joly, protectionniste alors, le soit encore, mais le parti qu'il dirigeait à cette époque, est encore le parti libéral.—M. Mercier l'appelle national,—mais que sont devenus ces principes adoptés à la grande assemblée de 1872 ?

Lors de cette même réunion libérale, l'honorable sénateur Pelletier ouvrit aussi la bouche pour préconiser les bienfaits d'une politique nationale. Écoutons-le :

" Les manufactures, les différentes branches d'industrie que nous pourrions développer avec tant d'avantages ne reçoivent pas la protection nécessaire.

Il y a pourtant, me direz-vous, un élan vers le progrès : l'esprit d'entreprise semble naître. Oui, Messieurs, la faim, la misère font faire bien souvent des efforts surhumains. Aujourd'hui, la terrible crise commerciale que nous traversons, tout en alarmant ceux qui étaient les plus confiants dans un avenir meilleur, leur font faire des efforts suprêmes pour éviter une ruine complète.

" De généreux efforts sont tentés depuis quelque temps, c'est vrai ; quelques capitalis-

tes entreprenants essaient bien d'établir des manufactures, mais ont-ils pu inspirer confiance dans leurs succès ? Ont-ils pu faire disparaître cette objection si grande du tarif qui rend presque impossible l'exportation de nos produits ?

" Quelle garantie ont-ils pour risquer leurs capitaux dans les manufactures, exposés constamment à un changement de tarif qui paralyse tout ? " (Appl.)

S'il en est ainsi, pourquoi vous, MM. les libéraux, menacez-vous d'un changement de tarif les capitalistes, les industriels et tous ceux qui ont des capitaux investis dans des manufactures ? Est-ce pour les ruiner ou les enrichir ?

Telle est la logique des chefs libéraux. Nous pourrions multiplier les citations de leurs écrits dans lesquels on retrouve l'apologie de la protection de nos industries nationales. En 1871, M. Laurier s'écriait en pleine Chambre, à Québec qu'il ne fallait rien acheter de la métropole, suivant en cela la fameuse théorie de Papineau. Et puis il ajoutait, le grand disciple : C'EST POUR NOUS SURTOUT, CANADIENS D'ORIGINE FRANÇAISE, UN DEVOIR DE CRÉER UNE INDUSTRIE NATIONALE.

Que voyons-nous aujourd'hui ? M. Laurier, à genoux devant les Américains, les suppliant de venir en foule ruiner nos industries, et de s'emparer du Canada, commercialement parlant. Pour un homme de son acabit, c'est peu édifiant, surtout pour un homme comme lui qui se targue de patriotisme.

COMTE DE PORNEUF

M. R. P. Vallée, candidat conservateur a fait la discussion avec M. Arthur Delisle, candidat libéral, hier après la messe à Saint Basile, et après vêpres au Pont-Rouge. Aux deux assemblées, notre ami a remporté un succès. Les libéraux sont découragés de leur candidat. Évidemment M. Delisle n'est pas de taille à lutter avec M. Vallée.

TERRIBLE INONDATION

Une ville sous les flots

150 pertes de vie

Panama, 13.—Le *Standard* de Buenos Ayres du 31 décembre, annonce qu'il a reçu de nombreux détails de Condoha au sujet d'un terrible désastre. La moitié de la ville est sous l'eau et les maisons sont démolies par les flots. Dans la partie ouest de la ville trois immenses blocs de maisons ont été détruits et le nombre des victimes est déjà porté à 100. Une pareille scène d'horreur se déroule dans la partie est. Les maisons ont été renversées de leurs fondations par la violence des flots.

Un grande panique a éclaté dans la ville lors de cette catastrophe. L'air était rempli par des cris de détresse des femmes et des enfants ; les personnes qui ont échappé au désastre s'éloignent rapidement de la ville. L'inondation a été causé par suite de la rupture d'une digue. La catastrophe s'est produite durant la nuit et la police afin de donner l'alarme, tira de nombreux coups de fusil. La population s'éveillant en sursaut à d'abord cru à une révolution, mais elle n'a pas retardé à connaître la terrible vérité.

En peu de temps une grande partie de la ville fut envahie par les flots.

Les dommages sont évalués à plus de \$3,000,000 et plus de 150 personnes ont perdu la vie.

La question ouvrière

Londres, 13.—Les difficultés ouvrières en Angleterre sont loin d'être réglées. La grève en Écosse est à peine terminée que les ouvriers du port à Londres et à Cardiff manifestent de nouveau leur mécontentement.

À Cardiff seulement 4000 ouvriers des docks sont en grève. En quelques heures la grève peut s'étendre à plusieurs centaines de mille de débardeurs et de mineurs.

LE CANADA

SOUS LE

REGIME PROTECTIONNISTE

Succes d'une epreuve de 12 ans

1878 a 1890

Le 7 mars 1878, Sir John A. Macdonald proposait à la Chambre des Communes la résolution suivante :

" Que cette Chambre est d'opinion qu'il est indispensable au bien être du Canada d'adopter une Politique Nationale, laquelle, au moyen d'un réajustement judicieux du tarif, sera utile aux intérêts agricoles, miniers, manufacturiers et autres de la Puissance ; qu'une telle politique aura pour effet de retenir au Canada des milliers de nos compatriotes qui sont obligés de s'expatrier pour trouver de l'ouvrage dont ils sont privés chez eux ; qu'elle ramènerait la prospérité pour nos industries en souffrance ; qu'elle empêchera le Canada d'être un marché de sacrifice ; qu'elle encouragera et développera un commerce interprovincial actif, en poussant dans la direction d'une réciprocité de tarif avec nos voisins, en autant que les intérêts multiples du Canada pourront l'exiger, et aura pour effet de procurer à notre pays une réciprocité de commerce."

La prophétie de Sir John s'est vérifiée à la lettre. En veut-on la preuve ? Que l'on compare alors les chiffres des années 1878 et 1890, pour tout ce qui se rapporte au développement du commerce et de l'industrie :

	1878	1890	Accises
Milles de chemins de fer..	6,443	13,988	7,845
Tonnes d'expédition....	23,102,551	41,243,251	18,140,700
Lettres expédiées par la malle	50,840,000	100,000,000	49,160,000
Dépôts dans les banques \$83,895,126	\$197,895,452	\$108,900,326	
Mandats-poste.....	7,130,000	11,907,862	4,777 862
Billets de banque en circulation..	29,786,805	47,417,071	17,631,266
Charbon, (tonnes)...	1,152,000	3,000,000	1,848,000
Valeur de fromage exportés.....	3,997,521	9,372,212	5,374,691
Valeur du bétail exporté.	1,152,330	6,949,417	5,797,083
Valeur des moutons exportés	699,337	1,234,347	538,000
Valeur de la laine exportée	13,908,629	20,659,348	9,750,719
Valeur des produits fabriqués et exportés...	18,182,647	25,530,003	7,347,356

Que veut dire ce tableau ? En voici la signification pleine du plus haut intérêt.

Sous le régime de la protection

Notre système de chemins de fer a fait plus que doubler.

Nos expéditions à l'étranger ont presque doublé.

Le nombre de lettres expédiées a doublé.

Nos dépôts dans les banques et les caisses d'économie se sont accrus de 50 pour cent.

Les billets en circulation, qui donnent la mesure du commerce d'un pays, ont augmenté de 50 pour cent.

L'extraction du charbon a plus que doublé.

La valeur de nos exportations de fromage a atteint une proportion ou est augmentée de près de 200 pour cent.

La valeur de l'exportation du bétail s'est accrue de près de 500 pour cent.

La valeur de l'exportation des moutons a presque doublé.

La valeur de l'exportation des bois manufacturés s'est accru de plus de 50 pour cent.

Nos exportations de produits fabriqués en tous les genres s'est accru de près de 50 pour cent.

Electeurs de la province de Québec, comparez maintenant et jugez. Dites-nous si les prophéties de Sir John A. Macdonald ne se sont pas vérifiées à la lettre.

LE CRI D'ALARME

La réciprocité illimitée condamnée par tous les manufacturiers de Montréal

Tous les grands manufacturiers de Montréal, libéraux comme conservateurs, se prononcent en termes énergiques contre la politique de M. Laurier. Un des reporters de la Presse a fait parler les principaux industriels de la grande métropole commerciale, et l'unanimité est vraiment étonnante.

Ecoutons M. Lefebvre, l'un des plus grands manufacturiers de conserves et vinaigre du Canada.

" Avec le tarif douanier de l'honorable M. Laurier, dit-il, notre commerce serait détruit dans le Nord-Ouest et dans les provinces maritimes, où nos affaires s'élèvent à plus de \$150,000 par année. La réciprocité illimitée serait également ruineuse pour toutes les personnes qui sont engagées dans la même industrie que la nôtre."

M. D. Yuile, l'un des patrons de la *Montréal Glass Works*, dit au cours d'une longue entrevue :

" Je considère la réciprocité illimitée comme ruineuse pour l'industrie que je représente-

" Je ne crains pas de le dire, malgré que je sois un fort libéral, j'ai toujours avant aujourd'hui voté pour la protection et je voterai encore en sa faveur. La réciprocité que je répète, est ruineuse pour nos industries. Nous employons dans notre manufacture de verre plus de 500 ouvriers. Les produits de notre industrie s'écoulent dans la Colombie Britannique, le Nord-Ouest, jusqu'à Halifax.

" L'ouvrier, dans n'importe quelle manufacture, qui vote contre le tarif actuel vote contre son pain et son beurre."

M. Somerville, gérant de la grande manufacture de lainage dite *Globe Wollen Mills Company*, s'est exprimé non moins énergiquement :

" La réciprocité serait absolument ruineuse pour notre entreprise. Si le système de libre-échange de M. Laurier était adopté nous serions obligés de fermer notre établissement où nous donnons aujourd'hui de l'emploi à 150 ouvriers. Nos lainages se vendent dans le Nord-Ouest, dans la Colombie britannique et dans les provinces maritimes où les Américains nous feraient une concurrence désastreuse au cas où nous aurions le libre-échange."

Le sénateur Murphy de la maison Frothingham et Workman, propriétaires de grandes usines a dit :

" Je condamne du fond de mon cœur la réciprocité illimitée. Elle est souverainement préjudiciable aux intérêts de la Puissance et certainement ruineuse pour la ville de Montréal. Si nous n'avions pas la protection, où la classe ouvrière de Montréal qui est si nombreuse, trouverait-elle de quoi vivre ? Je ne parle pas comme manufacturier, mais comme marchand.

M. Thomas Peck, de la maison Peck, Benny et Cie, propriétaires des laminoirs

du canal Lachine, corrobore l'opinion du sénateur Murphy et de tous les grands manufacturiers de Montréal, opinion formulée dans les résolutions adoptées à leur dernière assemblée.

M. James Linton, fabricant de chaussures, dont la manufacture est sur le carré Victoria, dit : Si la réciprocité illimitée était adoptée, nous serions forcés de fermer notre manufacture et nos ouvriers seraient obligés d'aller gagner leur vie ailleurs.

Le Canada deviendrait le marché des produits américains. Le marché des Etats-Unis est encombré, et nous n'aurions aucune chance d'y vendre la moindre de nos marchandises. Même avec le tarif de 25 pour cent les Américains envoient ici leurs surplus. Nous voulons le Canada pour les Canadiens et je crois que sous le régime de la réciprocité illimitée, la valeur de la propriété à Montréal baisserait. Les Etats de l'Est nous feraient une concurrence à laquelle nous ne pourrions résister. Nous emploierons 250 ouvriers ; tous seraient sans ouvrages. Il y a à Montréal 50 à 60 manufactures qui ressentiraient les mêmes effets.

De 1874 à 1878, nous avons travaillé les trois quarts du temps avec une partie de nos hommes. Je suis en cette ville depuis 31 ans et cette période a été la plus méchante que je connaisse.

M. E. F. Ames est d'opinion que la réciprocité illimitée ruinerait son établissement. Il a 500 employés qui devraient chercher de l'ouvrage ailleurs.

M. Geo. A. Slater dit que le changement affecterait différemment différentes branches de commerce. Les droits ne sont pas assez élevés aujourd'hui, car ces droits devraient être plus protecteurs. Il préférerait voir le commerce avec l'Angleterre développé.

MM. Archibald et Turner disent que la réciprocité illimitée écraserait tout simplement leur commerce. Ils seraient forcés de fermer boutique et de congédier leurs employés.

Le lieutenant colonel Massey, gérant de MM. E. C. Gurney & Cie, dit que ce serait la ruine absolue de toutes les petites industries du pays et les grandes et riches industries seraient forcées de faire une lutte gigantesque pour se maintenir, ce qui prendrait des années même si la chose était possible. Durant l'existence de la politique nationale les manufactures ont fait beaucoup plus de progrès dans ce pays que dans tout autre durant la même période de temps. Si l'on adopte la même politique il n'a aucun doute que le Canada pourra, avant longtemps, fabriquer des marchandises à des prix tellement réduits qu'ils lui permettront d'exporter dans tous les marchés, tout en faisant des profits.

" De fait, ajoute le colonel Massey, tout changement tendant vers la réciprocité illimitée signifie perte de capital, serait un mouvement rétrograde sur le progrès immense déjà fait et serait une perte pour la nationalité, l'individualité et pour ce dont un Canadien doit être fier.

" L'effet sur l'ouvrier serait simplement désastreux, vu qu'il serait obligé de supporter sa part de la terrible concurrence qui serait créée. Les salaires seraient réduits tellement que la position deviendrait insupportable, tandis que les Etats-Unis ne lui donneraient aucun asile.

" Aujourd'hui, au Canada, il y a d'excellents gages et la vie n'est pas très chère."

M. H. R. Ives croit que la réciprocité illimitée serait désastreuse pour le fer au Canada. Ce serait un coup dont on se

relèverait difficilement. Il ne croit pas que les Américains donnent jamais la réciprocité illimitée dont parlent les libéraux.

" Quel serait l'effet de la réciprocité illimitée ? " demanda le reporter de LA PRESSE à M. George Brush, des ateliers Eagle Iron.

" Mauvais ", répondit-il avec emphase. " Elle ferait un tort immense à mes ouvriers."

M. M. Hémond, manufacturier de chaussures de la rue St-Paul, dit :

" Il n'y a aucun doute que la réciprocité illimitée est contraire aux manufactures. Elle nous mettrait dans l'impossibilité de continuer à fabriquer. Nous serions forcés de *jobber*, c'est-à-dire d'importer nos marchandises pour continuer le commerce. Nos ouvriers seraient sans ouvrage.

" Nous employons 175 à 200 ouvriers et payons en moyenne \$1200 à \$1500 de gages par semaine. Cela représente une somme annuelle de \$60,000 par année, que nous enlèverions à nos Canadiens pour les donner aux ouvriers Américains.

" N'oublions pas non plus les petits fabricants qui travaillent pour nous et pourraient encore bien moins résister à la concurrence américaine. Le droit actuel de 25 pour cent n'empêche pas les américains de venir vendre leurs chaussures avec avantage à Montréal.

" On pourrait peut-être dire qu'on pourrait y gagner en achetant les cuirs américains à meilleur marché, mais il se coupe si peu de cuir à Montréal.

" Si la réciprocité illimitée est adoptée, ce sera bien simple, on fermera la manufacture et on *jobbera*". Nous arriverons toujours à rencontrer notre argent ; mais nos employés seront dans la rue."

Nous continuerons demain à faire connaître l'opinion des industriels de Montréal sur la politique insensée que les libéraux voudraient imposer au peuple Canadien.

UN TOLLE GENERAL

Nos industries menacées par la politique de M. Laurier

Protestations unanimes

On ne saurait manquer d'être frappé des expressions d'opinion aussi énergiques qu'unanimes recueillies de la bouche des plus grands industriels, commerçants, hommes d'affaires du pays, libéraux comme conservateurs, contre la politique de réciprocité illimitée avec les Etats-Unis, soumise, par M. Laurier au vote populaire.

Nous avons publié hier l'opinion de M. Jacques Grenier, une des plus fortes têtes du parti libéral à Montréal.

Le dernier courrier nous apporte de tous côtés des protestations du même genre venant d'hommes éminents des deux partis engagés dans toutes les branches de l'industrie.

La réciprocité illimitée va ruiner nos industries manufacturières et commerciales, appauvrir le peuple, amener la taxe directe, et nous livrer pieds et poings liés aux Etats-Unis.

Le cri d'alarme est général parmi les industriels.

C'est une véritable calamité qui menace notre race, notre province en particulier.

Ce cri d'alarme aura son écho dans toutes les classes du peuple, et le malheur sera évité, nous en sommes sûrs.

M. Craig, de Ormstown, a été choisi comme candidat conservateur dans le comté de Châteauguay.

"L'ETENDARD" REPUDIE LA RECIPROCITE ILLIMITEE

Il en fait une question de conscience

Notre confrère de l'*Etendard* se déclare carrément contre la politique de Sir Richard Cartwright qu'il qualifie de *visionnaire*. Bravo!

Après avoir exposé la situation des affaires du pays, que le confrère ne trouve pas des plus brillantes, il ajoute :

Voilà les faits; voilà le mal et voici les remèdes que le parti libéral voudrait y appliquer.

Ce remède, c'est la réciprocité illimitée, c'est-à-dire, le libre-échange absolu avec les Etats-Unis. Nous devons à M. Laurier la justice de reconnaître qu'il n'est pas l'inventeur de ce remède et qu'il ne l'accepte qu'à son corps défendant, le véritable inspirateur de cette politique irréflectie, c'est le visionnaire qui a nom Sir Richard Cartwright.

Que le remède soit pire que le mal, qu'importe à M. Cartwright? Planant au-dessus des simples faits réels, dans les nuées des spéculations théoriques, où il cherche une formule économique applicable à toutes les nations sans égard à leur situation géographique, à leurs ressources, à leurs aptitudes ou à leurs mœurs—il ne voit pas que la réciprocité illimitée, même si elle rendait la prospérité à notre agriculture, ce qui est problématique, ne pourrait manquer de ruiner complètement notre industrie.

Nous ne pouvons, en conscience, suivre le parti libéral sur ce terrain peu solide où menace de s'engloutir notre industrie, qui nous a coûté assez cher pour que nous tenions à la conserver.

Nous ne pouvons prêter la main à une politique qui veut faire de nous les humbles vassaux des Etats-Unis, qui nous priverait du droit de faire notre propre tarif, qui transporterait nos manufactures de cotonnades à Fall River, nos raffineries à New-York ou à Brooklyn, nos fonderies et nos ateliers de machines à Pittsburg etc.

Quand même la réciprocité illimitée ne devrait pas nous conduire, comme le prétendent les bleus, à l'annexion, elle possède par elle-même assez de vices redhibitoires pour que nous n'en voulions à aucun prix.

Nous admettons, cependant une réciprocité limitée et une diminution de certains droits protecteurs, comme nous l'expliquerons dans un prochain article.

Donc, d'après l'*Etendard*, la politique de réciprocité illimitée ferait de nous des vassaux des Etats-Unis, nous enlèverait nos manufactures, etc.

Et d'un!

Mort subite--Terrible chute--Entre enfants

Montréal, 15.—Une demoiselle Octavie Chagnon, âgée de 29 ans, originaire de Verchères, était occupée à des travaux d'intérieur à son domicile, rue St-Félix, No 29, lorsque tout à coup elle se leva les mains, ouvrit la bouche comme pour essayer de respirer et tomba morte.

La défunte qui était orpheline depuis l'âge de 10 ans, avait été recueillie par les personnes chez qui elle demeurait.

—George DeChantel, 38 ans, demeurant rue Salaberry, est tombé du toit d'un réservoir à gaz haut de 53 pieds est s'est infligé des blessures mortelles.

—Deux jeunes garçons nommés Edouard Charbonneau âgé de 14 ans, et Raoul Gareau, 16 ans, se sont pris de querelle sur la rue Lusignan. Au cours de la dispute, Charbonneau a poignardé Gareau avec un couteau de poche, lui infligeant une blessure très douloureuse.

Si vous abandonnez votre tarif douanier actuel, (17½ pour cent) IL VOUS FAUDRA AVOIR RECOURS A QUELQUE MODE DE TAXE DIRECTE ET A UNE TAXE DIRECTE FORMIDABLE. (Paroles de Sir Richard Cartwright, discours d'Halifax,

L'ELECTION DANS CHICOUTIMI ET SAGUENAY

Nous lisons dans le dernier numéro du *Progrès du Saguenay*.

Nous sommes autorisé à annoncer que l'Honorable Ministre de la Milice, Sir A. P. Caron, a définitivement accepté la candidature pour Chicoutimi et Saguenay et briguera les suffrages des électeurs. Nous n'avons aucun doute sur le résultat de l'élection. Nous nous attendons cependant qu'il y aura lutte; déjà M. Couture a sondé le terrain. Il y a d'autres ambitions au lac St-Jean, paraît-il, et il est évident que quelques libéraux cherchent à faire la lutte à Sir A. P. Caron, quoiqu'ils soient assurés de ne pouvoir réussir.

Nous savons que le sentiment dans le comté est très favorable à Sir A. P. Caron. Nous avons parlé la semaine dernière des démarches qui avaient été faites par le lac St-Jean d'abord et ensuite par le reste du comté pour amener Sir Adolphe à se présenter ici. Dans tout le comté, on comprend généralement que l'élection d'un ministre serait pour nous l'assurance de progrès rapides.

Les journaux d'hier matin annoncent que Sir Adolphe a reçu des députations lui offrant la candidature ailleurs.

L'Hon. Ministre de la Milice a refusé de se présenter dans cinq autres comtés pour accorder la préférence à Chicoutimi et Saguenay. Soyons reconnaissants de cette préférence et que le comté s'unisse en faveur de Sir A. P. Caron, qui depuis 1887 a été le véritable représentant de nos intérêts à Ottawa, qui a remplacé un député incapable et inhabile, qui nous a fait obtenir du gouvernement des subsides importants pour notre chemin de fer, les quais de Ste-Anne, Chicoutimi, St-Alphonse, Anse St-Jean, Tadoussac, etc., pour différents travaux au Lac St-Jean, qui travaille depuis deux ans, de concert avec sir Hector, pour faire construire des quais, poser des bouées et lumières dans l'intérêt de la navigation sur le lac St-Jean. Sir Adolphe nous a véritablement représenté à Ottawa depuis quelques années et il a été généreux envers le comté qui s'était montré si ingrat en 1887. Approuvons les efforts faits jusqu'ici par Sir Adolphe et qu'il soit choisi pour représenter à Ottawa les comtés de Chicoutimi et Saguenay.

On comprend que Sir A. P. Caron ne pourra passer le temps de la lutte dans le comté. Ce serait trop exiger d'un ministre chargé de toute l'organisation dans le district de Québec. Il fera sous peu une visite dans notre comté, et rencontrera, nous n'en doutons pas, tout l'appui qu'il est en droit d'attendre ici.

Nous voyons avec plaisir que plusieurs paroisses, et surtout celle de Chicoutimi, semblent à peu près unanimes en faveur de Sir A. P. Caron. Il y a bien quelques voix discordantes mais elles sont rares et ne trouvent pas d'écho chez nos populations, désireuses d'être représentés à Ottawa par un des principaux hommes du pays.

COMTE DE BEAUCE

M. Alfred Morency, avocat, de Ste-Marie de la Beauce, a accepté la candidature conservatrice dans le comté de Beauce. Il a ouvert sa campagne aujourd'hui même.

DECES

Samedi, 14 courant, au faubourg St-Jean, à l'âge de quatre mois et 21 jours, George, Arthur, Victor-Adolphe, enfant de Victor Cantin, horloger, employé de la maison Cyr. Duquet. Il a été inhumé cet après-midi à quatre heures.

LES VRAIS TRAITRES

Pourquoi leurs meilleurs amis leur tournent le dos

On veut sacrifier le Canada aux Etats-Unis

On sait que l'un des membres les plus éminents du parti libéral, l'hon. William McDougall s'est prononcé carrément dès le début de la campagne contre la politique de ses amis MM. Cartwright, Laurier et consorts. Ces messieurs en ont manifesté un grand ennui. L'hon. M. McDougall leur explique, dans une nouvelle lettre adressée à la presse, que sa position est logique et qu'ils ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes si de tous côtés leurs propres amis les abandonnent. Voici comment s'exprime cet homme distingué :

Dans l'histoire de tout pays civilisé qui fait ses lois, les abroge ou les amende, il arrive des moments où le citoyen honnête se demande : " De quel côté suis-je ? " Le partisan aveugle, qui ne sait pas où ne veut pas user de son propre jugement, suivra ses chefs sans rien se demander. Le citoyen honnête, s'il est perspicace et sage, criera halte ! et refusera de marcher jusqu'à ce qu'on lui explique où on le mène.

On me dit que certains libéraux de mes amis ont été fort surpris parce que j'ai refusé d'approuver une politique, ou de supporter un mouvement, qui, d'après moi, nous conduit et tend logiquement à l'extinction du Canada comme pays indépendant. Livrer notre tarif à la direction et au contrôle des Etats-Unis, ainsi que le demande M. Blaine, c'est changer notre allégeance et sacrifier notre indépendance, notre qualité de peuple libre. Né et élevé au Canada, descendant d'un homme loyal à l'Empire britannique, ayant été ministre responsable et délégué dans le mouvement qui nous a amené la Confédération et l'indépendance pratique, sous la protection de la mère-patrie, je me refuse à livrer les cordons de notre bourse à aucun pouvoir étranger, même à un aussi bon voisin que le frère Jonathan.

Quelle est l'attitude de M. Blaine à l'égard de la question de réciprocité ?

Il vient de conclure avec le Brésil un traité de réciprocité limitée à un certain nombre d'articles. Les principaux produits d'exportation du Brésil, sucres, melasses, café, caoutchouc, cotés de cuir etc., sont admis aux Etats-Unis en franchise, en considération de l'entrée libre de la farine, patates, foin, avoine, porc (jambon excepté) poisson, charbon, instruments agricoles, machineries de mine et de manufacture (à part les moulins à coudre) matériaux de construction de chemins de fer etc. Le Brésil doit importer la plupart de ces produits ou s'en passer. Leur entrée en franchise est donc avantageuse pour les habitants de cette contrée.

Maintenant, si M. Blaine peut faire un traité de réciprocité limitée avec le Brésil sans ébranler la constitution, pourquoi n'en ferait-il pas un semblable avec le Canada ? Il y a aussi le précédent de 1854.

La vérité est, conclut M. McDougall, que l'on a persuadé M. Blaine qu'il y a assez de traitres au Canada pour lui abandonner le pouvoir de faire notre propre tarif à l'égard des autres nations, y compris les Etats-Unis.

AU LIEU DE FAIRE PAYER \$14,000,000 AUX AMERICAINS, LES LIBERAUX VEULENT QUE LES FAMILLES CANADIENNES PAIENT CETTE SOMME.

NOTRE RUINE

C'est la réciprocité illimitée de M Laurier

C'est l'annexion

Voilà ce que disent nos grands manufacturiers

Le commerce unanime

A demander la protection de notre industrie

Nous continuons à publier aujourd'hui les opinions des manufacturiers de Montréal sur le projet de réciprocité illimitée lancé par les rouges.

Simplement notre ruine

M. Chas Cassils, de la maison Cochrane, Cassils et Cie, coin des rues Craig et Saint-François Xavier, dit : " Ce serait simplement la ruine du commerce de chaussures. Je ne pense pas un seul instant que nous pourrions faire concurrence aux Etats. Ils peuvent inonder nos marchés. L'effet produit sur les ouvriers serait terrible."

Démoralisation complète

L'échevin Thomson, de la maison Thomson et Cie., 412½ rue Craig, dit :

Nous sommes de grands fabricants de chaussures de toutes les sortes. La réciprocité illimitée, pour ce qui se rapporte à notre commerce, signifie une démoralisation complète pour nous. Les grandes maisons des Etats-Unis peuvent nous faire une concurrence désastreuse, quoique nos chaussures soient aussi bonnes que les leurs.

Avant 1878, j'étais contre-maître dans une manufacture de cette ville et je crois être en état de faire une comparaison entre les années 1875 à 1878 et 1878 à 1891. Je demande à tout ouvrier s'il ne fait pas

aujourd'hui de meilleurs gages et ne travaille pas plus régulièrement et par conséquent ne vit pas plus heureusement qu'alors.

Je me rappelle la misère des ouvriers qui étaient forcés de travailler la moitié du temps, malgré les efforts des patrons pour les faire travailler continuellement. Je suis convaincu que les ouvriers ne désirent pas retourner à ce régime. J'ai visité plusieurs villes des Etats-Unis où les cordonniers sont heureux d'avoir vingt-huit semaines de travail, tandis qu'ici ils ont leur 50 semaines. La réciprocité illimitée réduirait mes ouvriers à n'avoir plus d'emploi.

MM. Hagar et Whitaw, disent que la réciprocité serait désastreuse pour le patron et l'ouvrier.

Manufacture de caoutchouc

M. S. H. C. Miner, président de la Granby Rubber company, dit que la réciprocité illimitée fermerait les neuf dixièmes des manufactures du Canada, qui ne pourraient lutter contre celles des Etats-Unis. Nos manufactures ont pendant les deux dernières années fait plus de progrès que pendant les dix précédentes. Dans cinq ans, presque toutes les manufactures pourront supporter la concurrence des Américains.

" Les Américains reconnaissent les progrès de notre industrie et déclarent qu'elle sera pour eux une rivale formidable avant longtemps, c'est pour cela qu'ils veulent au plutôt s'emparer de nos marchés, avant que notre industrie soit établie sur des bases solides. " Entrons chez vous, disent-ils avant que vous ne soyez trop forts. "

Le tabac

Des manufacturiers de tabac canadien sont d'opinion que la réciprocité illimitée serait ruineuse pour la préparation du tabac canadien.

Une manufacture qui n'emploie que du tabac canadien serait forcée de ne prendre que du tabac américain. Les tabacs à bon marché du Missouri envahiraient le pays.

M. James Sweeney, de la maison J. M. Fortier & Cie, dit : " Je pense que la réciprocité illimitée serait ruineuse pour l'industrie de la fabrication des cigares au Canada, vu que nous serions naturellement encombrés par le surplus de la fabrication des manufactures américaines, car actuellement

les Etats-Unis produisent plus de cigares qu'ils ne peuvent en vendre avantageusement.

Fabricants de vêtements

M. Small, de la maison E. A. Small et Cie fabricants de vêtements en gros dit : il vaut mieux nous annexer toute de suite et fermer nos manufactures, que de prendre la réciprocité illimitée.

CONSERVATEURS ET LIBERAUX

Signification de la politique des uns et des autres

Quelle est en deux mots la différence entre la politique conservatrice et la politique libérale ?

La politique conservatrice signifie : Le Canada pour les Canadiens. Le même traitement accordé à la Grande-Bretagne, à la France et aux Etats-Unis. La liberté laissée au peuple de contribuer ou de ne pas contribuer aux recettes du trésor, suivant qu'il achète ou n'achète pas les marchandises soumises aux droits d'entrée.

Le Parlement du Canada, sous la direction du peuple du Canada, ayant son mot à dire dans ses propres affaires.

La distribution du commerce canadien entre ses propres villes, leur donnant ainsi la prospérité et multipliant pour les fermiers voisins les marchés de consommation.

La conservation des garanties accordées aux Canadiens-Français, de leurs lois, de leur langue et de leurs coutumes.

La politique nationale au bénéfice de la Puissance du Canada. La politique libérale signifie : Le Canada pour les Yankees

Le tarif différentiel contre la mère-patrie. La taxe directe au montant de 40 piastres par an pour une famille de 10 personnes

Le droit accordé au Congrès des Etats-Unis d'imposer tous les fardeaux qu'il lui plaira sur le dos du Canada, sans que le Canada ait un mot à dire dans la matière

Le monopole des affaires du Canada tombé entre les mains des Bostonnais et des New-Yorkais ; c'est ce que Sir Richard Cartwright a dit aux gens de Boston il y a quinze jours

La destruction de toutes les garanties données par la Grande-Bretagne pour la conservation des terres et des coutumes françaises.

L'annexion et l'effacement du Canada. Electeurs de la province de Québec, cultivateurs, industriels, voulez-vous votre propre ruine, la ruine de vos familles, la ruine de votre nationalité, jetez-vous entre les bras des Américains, qui ne demandent pas mieux que de vous enserrer dans leurs griffes pour accaparer vos biens, vos terres, votre fortune, et enfin le Canada tout entier. Voyez comme leurs hommes politiques et leurs journaux sont âpres à la curée, et demandez-vous pourquoi ils sont si anxieux de voir le parti libéral arriver au pouvoir ? Pourquoi ? C'est parce qu'ils savent fort bien que Sir Richard Cartwright et M. Laurier sont prêts à leur livrer le Canada à bon marché.

Echos & Nouvelles

Accident

Un charroyeur de neige nommé Félix Pâquet, âgé de 50 ans, est tombé à l'eau samedi après midi, vers 4 heures, en déchargeant un voyage de neige au quai du Grand-Tronc, et s'est noyé.

Le défunt était père de onze enfants et demeurait au numéro 103 rue Ste-Hermine St Sauveur.

Le député coroner a tenu une enquête ce matin. Verdict : noyé accidentellement.

Pour Rome

Sa Grandeur Monseigneur Bégin partira cette semaine accompagné de M. l'abbé Hudon, pour son voyage pour Rome, *ad limina apostolorum*.

Retraite

Dimanche prochain, à 7 heures du soir, s'ouvrira dans la chapelle de la Congrégation de la Haute-Ville, une retraite spéciale pour les jeunes gens. Cette retraite se terminera le troisième dimanche du Carême.

Sur semaine, les exercices auront lieu à 7 heures et demie du soir.

Cour de police

Un jeune homme est accusé de vol d'une montre à un résident de Beauport. Il plaide non-coupable.

—Le procès d'Arthur Pâquet accusé de vol est remis.

Dans le vide

Un homme était occupé à enlever la neige ce matin sur le palais cardinalice quand un immense morceau de glace glissa du toit et l'entraîna dans sa chute. Il avait eu l'heureuse précaution de se munir d'une corde de sûreté, qui le retint suspendu dans le vide. On le retira facilement de cette embarrassante position.

Comité du feu

Il y eu séance de ce comité hier soir, le conseiller Gagnon au fauteuil. Etaient présents : Son Honneur le Maire et les échevins et conseillers Robitaille, Fiset, Bédard, Parent, McWilliam, Jacques, Moisan, Gignac, Paul, Foley, McGreevy et Drolet.

Toute la correspondance entre M. Wiggs, du Mechanical Supply Co., et les propriétaires des boyaux Patrol, a été mise sur la table.

Le comité a accepté unanimement, la soumission de la Baker Fabric Co., pour 1,500 pieds de boyaux, deux plis à 85 cents du pied et 1,500 pieds de boyaux, trois plis à 90 cents du pied.

Accident sur le Grand-Tronc

L'express de Montréal qui arrive ordinairement à la gare de Lévis quelques minutes avant une heure de l'après-midi a laissé la voie, hier, près des moulins des MM. Bennett, à Hadlow Cove.

Deux chars, le fumoir et le char de première classe, ont parcouru une distance de cinq à six arpents sur les dormants et ont traversé un pont de vingt à trente pieds de hauteur. Les roues des chars déraillés sont en pièces.

La catastrophe de St-Roch

François Dion, une des victimes, a été transporté chez lui hier, on craint pour sa vie.

Emmanuel Filteau, a subi une opération douloureuse, mais il a bien réussi.

Les nommés T. Warren et Stoyles, sont dans le même état. Le docteur Russell croit pouvoir sauver M. Warren qui n'est pas encore hors de danger ; mais quant au jeune Stoyles, le docteur Elliot, qui l'a sous ses soins a peu d'espoir de le sauver.

L'état des blessés à l'Hôtel-Dieu a peu changé depuis hier. Arthur Pearson dont l'état inspirait des craintes prend un peu de mieux. Il n'est cependant pas encore réchappé.

M. Bidégare qui est légèrement blessé pourra sortir dans quelques jours.

Mlle Rousseau continue à prendre du mieux.

Gelé à mort

On nous rapporte qu'un nommé Gagnon, de la Rivière-au-Sable, Chicoutimi, qui était allé chercher du bois la semaine dernière a été trouvé gelé.

Le malheureux jeune homme était infirme, paraît-il.

Pour l'Europe

M. T. Beckett, de la maison Dobell Beckett & Co, partira pour l'Europe avec sa famille le 24 du courant. Il résidera en Europe pendant deux ans et pendant son absence, sa magnifique propriété "Marchmont" sur la rue St-Louis, sera occupée par M. le comte de Turenne.

—M. l'abbé Rouleau principal de l'Ecole Normale Laval et directeur des écoles du soir dans le district de Québec, s'embarquera à New-York jeudi prochain sur la *Normandie*, de la ligne Transatlantique, pour l'Europe.

Police

Treize hommes de la police provinciale sont partis cet après-midi pour Fraserville, afin de maintenir l'ordre à la grande démonstration politique de demain.

Des constables spéciaux ont été assermentés pour le temps des élections.

Perception du revenu

L'Événement annonçait ces jours derniers qu'une action en dommages au montant de \$2,000 a été intentée par Eugène Philéas Félix Gervais, de St Casimir, contre M. l'abbé Pâquet, curé de cette paroisse, pour diffamation de caractère au sujet de vente de boissons enivrantes. Nous apprenons que le demandeur dans la dite cause a, le 12 du courant, confessé jugement sur une action intentée contre lui par le percepteur du revenu pour vente des boissons en contravention avec la loi des licences, et qu'il a été condamné pour cette offense à \$95 d'amende et aux frais.

Mors aux dents

Un cheval a pris l'épouvante hier après-midi près des bâtiments du parlement, il a parcouru les rues Saint-Louis, Saint-Ursule et Saint-Jean, et n'a été arrêté que près de la barrière Sainte-Foye, après avoir jeté une dame sur le sol et renversé un cheval.

Industrie à Lévis

Les directeurs de la manufacture de chaussures ont invité les principaux citoyens de Lévis à visiter leur établissement.

Les résultats obtenus sont excellents si l'on considère le peu de ressources que les directeurs avaient à leur disposition et le court espace de temps qui s'est écoulé depuis la fondation de l'établissement. MM. J. C. Hamel, J. B. Michaud et Eug. Leclerc qui ont donné leur temps, leur travail et leur énergie à cette œuvre méritent des félicitations.

En voyage

La vénérable Mère Supérieure du couvent de Sillery est partie hier soir pour un voyage d'un mois et demi. Elle doit visiter les couvents dans les principales villes des Etats-Unis. Mlle Julie Marie Langelier, fille de M. Chrysostôme Langelier, fait le voyage avec madame la Supérieure.

Après la catastrophe

Les jurés ainsi que plusieurs experts, entre autres, MM. Samson et Beaulieu, inspecteurs des bouilloires, Alex. MacKay, F.-X. Drolet, Thom. Lemelin et Alexandre Thomas se rendront sur le théâtre de la catastrophe demain matin, à 9 heures, pour étudier les lieux, et examiner ce qui reste des bouilloires, ainsi que l'aspect actuel de la partie de la fabrique détruite. L'enquête du coroner est suspendue aujourd'hui.

—Les demoiselles enfants de Marie de St-Sauveur feront chanter un service demain, jeudi, à 6 heures et demie, dans l'église de St-Sauveur, pour toutes les personnes décédées à la suite de l'accident de la filature de laine.

Les parents et connaissances sont invités.

Pilules d'Holloway

Faiblesse d'estomac. L'homme le plus sage ne saurait énumérer le quart des symptômes désolants qui résultent de la digestion imparfaite ou irrégulière, et qui peuvent tous être soulagés par ces admirables pilules. Ils enlèvent cette sensation désagréable de la bouche, et chassent la constipation. Les pilules d'Holloway vivifient l'estomac, le foie et tous les autres organes, produisant ainsi une bonne digestion qui permet à nos corps de tirer un parti avantageux de toute nourriture solide et liquide.

Ces pilules sont donc les meilleurs fortifiants et les plus sûrs restaurateurs des nerfs, et meilleurs remèdes pour l'épuisement et la débilité chronique.

Les pilules d'Holloway sont un remède infaillible pour perte d'appétit, vents de l'estomac et pour une multitude d'ares symptômes désagréables qui rendent la vie supportable à des milliers de pers. son in tout le monde approuve ces pilules.

Le Système de Mémoire du Professeur Loisette crée plus d'intérêt que jamais dans toutes les parties du monde et les personnes qui désirent augmenter leur mémoire devraient demander son prospectus gratuit, comme il est annoncé dans une autre colonne. Québec, 15 février 1890.

Aux sourds
Une personne guérie de surdité et de bruits dans la tête après 23 années, enverra une description de sa maladie GRATIS à toute personne qui en fera l'application à Nicholson, 177 rue McDougall, New-York.
Québec, 16 11 1880 56g

Avis aux Mères
Le "sirop calmant de Mme Winslow" devrait toujours être employé pour la dentition des enfants, il calme l'enfant, adoucit les gencives, apaise toutes les douleurs, guérit la colique, et est le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt-cinq cents la bouteille.

WYETH'S MALT EXTRACT
(LIQUIDE)
Aux malades souffrant de fatigues des nerfs, pour améliorer l'appétit, aider à la digestion, un Tonique de mérite.
40 CENTS LA BOUTEILLE.

LE PURIFICATEUR DU SANG
le plus satisfaisant

CHANNING'S SARSAPARILLA
(SALSAPAREILLE DE CHANNING)
Est un grand Restaurateur de la Santé.
Guérit les maladies de la peau les plus mauvaises; guérit le Rhumatisme; guérit la Scrofule.
Grande Bouteille, \$1.00.

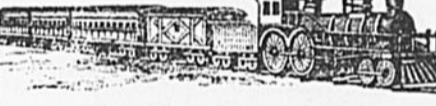
ALLEN'S LUNG BALM
(BAUME D'ALLEN)
POUR LA CONSOMPTION,
Toux, Rhumes négligés, Bronchite, Asthme et toutes maladies de Poumons.
Trois grandeurs de bouteilles, 25c. 50c et \$1.00.

POUR MAL DE TETE et NEURALGIE



MENTHOL BASTER
(EMPLATRE MENTHOL)
Pour Lumbago, Sciaticque, crampes au cou, etc, pointes de côté, douleurs rhumatismales et rhumatisme chronique. Chaque emplatre est dans une boîte de ferblanc à l'épreuve de l'air. 25 Cents.

WYETH'S BEEF, IRON AND WINE,
(BOUEE, FER ET VIN)
Pour Paleur, Faiblesse, Palpitation de Cœur.
Restaurateur de mérite pour les Convalescents.
Combine la nutrition avec le stimulant.
Soyez certains de demander celui de WYETH, le seul VÉRITABLE.



CHEMIN DE FER QUÉBEC CENTRAL

Ligne de Québec, Boston, New-York et les Montagnes Blanches

La route la plus directe et la meilleure pour Boston et tous les points de la Nouvelle-Angleterre, et le Lac Memphremagog

La seule ligne sur laquelle circulent les chars parlours et dortoirs entre Québec et Springfield et entre Québec et Boston sans changement.

LE LUNDI APRÈS LUNDI, le 1er DÉCEMBRE,
Les trains circuleront comme suit :
EXPRESS.—Départ de Québec, par le bateau-passeur de 1.00 heure P. M., de Lévis à 1.35 heures P. M. Arrivant à la Beauce Jct, à 3.35 P. M. Arrivant à Sherbrooke à 8.00 P. M. Arrivant à New-Port, Vt, à 10.15 P. M. Arrivant à New-York à 11.32 A. M. Char Monarque, parloir, buffet, fera partie de ce train de Québec à Springfield changera de connection à New-Port et Rivière-Blanche, Jct., avec chars dortoirs pour Boston et à Springfield avec chars dortoirs pour New-York.
MIXTE.—Part de Québec par le bateau-passeur à 1.30 heure P. M., de Lévis à 2.00 heures P. M. arrive à la jonction de la Beauce à 5.50 heures P. M., arrive à St-François à 6.45 P. M.
LES TRAINS ARRIVENT A QUÉBEC.
EXPRESS.—Part de New-York à 4.00 heures P. M., de Boston à 7.15 P. M., de New-Port à 5.45 A. M., de Sherbrooke à 8.00 A. M. Arrive à Lévis à 3.00 heures P. M., et à Québec par le bateau-passeur à 3.15 P. M.
Char Monarque, dortoir, parloir et buffet, faisant partie de ce train de Springfield à Québec.
MIXTE.—Part de St-François à 6.00 heures A. M., de la Jonction de la Beauce à 7.00 heures A. M., arrive à Lévis à 10.25 heures A. M., et à Québec par le bateau-passeur à 10.30 A. M.
Tous les trains express sont chauffés par la vapeur de la locomotive.
CONNECTIONS.
A Lévis et Harlaka Jct., avec l'Intercolonial ; à Sherbrooke, avec le Boston & Maine Rp pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre ; à Dudswill Jct, avec la Division Upper Coos du ch. Maine Central.
Billets émis et bagage chèque à tous les endroits.
J. H. WALSH,
Gérant gén. fret et passagers.
FRANK GRUNDY,
Surintendant général.
Québec, 28 novembre 1890

Echos & Nouvelles

Inspection de forêts

M. J. B. Charleton, surintendant des gardes-forestiers, district d'Ottawa, est parti hier pour une tournée d'inspection dans les comtés d'Argenteuil de Pontiac et d'Ottawa. Il voyagera jusqu'au milieu de mars.

Statistique

Il a été perçu dans le port de Québec, de 1881 à 1890 inclusivement \$91,917 de droits pour les marins malades.

En 1890 on a inspecté dans la ville de Québec 8,205 barils et 19,972 sacs de fleur. Il a été inspecté plus de 154,000 pièces de peaux et cuirs.

Démission

M. John Ritchie a donné sa démission comme membre du conseil de la chambre de commerce. M. John Breaky le remplace dans ce corps.

Pacifique Canadien

Les recettes du trafic sur le Pacifique Canadien du 1er au 7 février courant ont été de \$322,000, soit \$104,000 de plus que durant la même période, l'an dernier.

Commerce de détail

Le comité spécial du conseil de ville chargé de discuter les meilleurs moyens d'encourager l'exportation du bétail par le port de Québec a recommandé au conseil d'accorder une exemption de taxes pour dix ans à toute compagnie qui se formerait à Québec pour promouvoir cette exportation.

Une catastrophe

Vers dix heures ce matin, la bouilloire de la manufacture de laine près de l'Hôpital de la Marine, sur la Pointe-aux-Lièvres, a fait explosion. Il y a plusieurs pertes de vie et un grand nombre de blessés.

Démonstration libérale

L'Electeur estime à 50,000 le nombre de personnes qui assistaient à la démonstration libérale d'hier soir. Il devait y avoir quelques nourrissons dans la foule.

Noces d'or

M. Joseph Martel, cultivateur, de la Malbaie et son épouse, Flore Lapointe, viennent de célébrer la 50ème anniversaire de leur mariage. Les vieux époux ont eu douze enfants qui vivent tous et sont mariés, à part un.

Le père Martel a assisté à l'Isle-aux-Coudres, sa paroisse natale, à l'âge de 8 ans, au renouvellement du mariage de son grand-père après 50 ans de mariage. Son grand-père portait le nom de Joseph Martel, et sa grand-mère celui de Marie Savard.

Conticook

En vertu de l'acte amendement la loi des licences, la corporation de cette ville va voir diminuer de \$1750 les revenus qu'elle retirait des licences d'hôtel. En effet, au lieu de charger \$400, elle se voit obligée de ne charger que \$50 pour chacune. Une jolie diminution.

Bazar

La recette du bazar au profit des pauvres de St-Hyacinthe s'élève à au delà de \$1500 Ce bazar n'a duré que 2½ jours, et le résultat est magnifique.

Mairie

M. Joseph Lussier a été réélu maire de paroisse de St-Hyacinthe.

Académie St-Denis

Il y a eu hier soir, au séminaire de Québec séance de l'Académie St-Denis. Son Eminence le Cardinal Taschereau y assistait, ainsi que Mgr Paquet, Mgr Marquis, tout le personnel du grand et du petit séminaire et plusieurs citoyens.

M. Rousseau, élève de philosophie senior, a prononcé le discours d'ouverture.

Après la collation des degrés académiques, Son Eminence le Cardinal a adressé la parole aux élèves.

Mairie

M. Joseph Lussier a été réélu maire de la paroisse de St-Hyacinthe.

Paralysie

L'hon. M. Wilmot, autrefois orateur du Sénat et ex-lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, a été frappé de paralysie, mardi dernier, à St-Jean, N. B.

Arrivée

Mgr Fabre n'est arrivé à New-York qu'hier, au lieu de dimanche, et Sa Grandeur sera à Montréal aujourd'hui.

—M. Frey, du Courrier de St-Hyacinthe, est arrivé au Havre le 7 février, après une traversée de sept jours.

Université-Laval

Cours public du Docteur Vallée

Vendredi, à 8½ heures, quatrième conférence sur l'hypnotisme.

Personnel

M. E. P. Bender, de Montmagny, est en ville.

MM. A. Paton, président de la Québec Worsted Co, R. W. Hencker, directeur de la même compagnie et W. E. Patton sont au St-Louis.

Morts subites

Madame Langevin, de Beauport, est morte après quelques heures de maladie, mercredi.

Cet avant midi, un homme, dont le nom n'a pu encore être connu, est tombé mort, sur la rue du Pont, en face de chez M. Chouinard, épicière.

Une vieille femme, de St-Joseph de Lévis, nommée Hermine LeBlanc, est aussi décédée subitement la nuit dernière.

Chevaux canadiens

Le premier envoi de chevaux canadiens vendu par MM. Freeman sur le marché de Londres, a réalisé de bons prix. Six chevaux ont été payés cent louis, et trente autres ont atteint un prix moyen de 76 louis.

Nouvelles sociétés

Cyrille Asselin et P. Philéas Gosselin, de Québec, sous le nom de C. Asselin et Cie.

Odilon Turgeon, Charles Darveau et Zoticque Contant, de Québec, sous le nom de Turgeon, Darveau et Cie.

Joseph Shehyn, de Québec, sous le nom de McCall Shehyn et Cie.

Victor Lesage et Napoléon Lesage, de Ste-Jeanne de Neuville, faisant affaires au dit endroit sous le nom de Lesage, fils et Cie.

Zéphirin Perreault et Marie Fresne, épouse séparée de biens, faisant affaires sous le nom de Zéphirin Perreault.

Comité des finances

Le comité des finances, à sa réunion d'hier soir, a décidé de recommander au conseil la nomination de M. Camille Chouinard comme huissier pour aider à la perception des arrérages des taxes.

On a aussi autorisé le trésorier à louer toutes les propriétés de la cité qui deviendront vacantes.

Un rapport important de M. Giroux sur l'entretien des trottoirs a été soumis.

Cour de police

Ludger Bertrand, épicière, de St-Roch, est accusé devant cette cour de vente de boisson à des mineurs, en contravention avec la nouvelle loi des licences. M. F. X. Lemieux le défend et M. Dorion représente la couronne. La cause est remise.

A l'enquête

On a procédé ce matin à l'enquête dans la cause de J. W. Henry contre la cité de Québec, en réclamation de dommages résultant de l'éboulement de la rue Champlain. M. Robertson représente la poursuite et M. Chouinard la corporation. Plusieurs témoins ont été entendus.

La catastrophe de la Pointe-aux-Lièvres

Le coroner Belleau a ouvert une enquête, cet après-midi, sur le terrible accident de la filature de laine.

Les jurés sont allés visiter d'abord le théâtre du sinistre et l'on procède à l'identification des cadavres.

L'enquête officielle commencera lundi.

On parle déjà de poursuites judiciaires en rapport avec cette catastrophe. Il surgit de délicates questions de responsabilité.

Alfred Pearson, âgé de 18 ans, a succombé à ses blessures cet avant-midi à l'hôpital de Marine. Les parents du défunt demeurent à Stadacona.

Ce décès porte à 20 le nombre des morts. Un seul cadavre n'a pas pu encore être identifié.

Plusieurs blessés succomberont encore probablement.

Après la catastrophe

Le jury suivant a été assermenté :

Alexandre Learmouth, John Rae Webb, John Campbell, Robert Sampson, William Kelly, George T. Phillips, George Jalbert, Adolphe Huot, Louis Joseph Richard, Louis Brown, Archange Racine, Moses Turpin, Philéas Paquet, Charles Vézina, François Marchand, Melville Brodeur Berry, Octave Matte, Ovide Picard.

Tous les cadavres ont été reconnus et réclamés. Le cadavre qui est resté inconnu jusqu'à hier était celui de Pitre Clément.

Les victimes ont toutes été transportées à domicile; il n'en reste plus à l'hôpital de la marine.

LES BLESSÉS

Les deux jeunes garçons Willie Stoyles et George Morrison, dont on attendait la mort hier, ont pris un peu de mieux. Mais on a peu d'espoir de sauver le jeune Stoyles.

M. John Morrison a repris connaissance et peut parler. On espère le ramener à la santé.

Arthur Pearson, Manuel Eilteau, Bidégaré et Georgiana Rousseau sont à l'hôtel Dieu. Ils prennent du mieux. Thomas Warren se rétablit tranquillement.

M. Hencker, un des directeurs de la Québec Wosted Co., actuellement en cette ville dit que les bouilloires de la filature avaient été inspectées le mois dernier, et que les ouvriers chargés des machines étaient des hommes de première habileté.

Les directeurs vont se réunir prochainement pour décider si l'on va reconstruire et continuer les opérations de la fabrique.

Les malheureux Forrest et Tweddell, victimes de l'affreuse catastrophe de jeudi matin ont été inhumés samedi après-midi.

L'office sur le corps de Forrest a eu lieu à l'église Chalmers et l'office sur le corps de Tweddell a eu lieu à l'église St-André, à Lévis, puis son corps a été transporté à Québec pour être inhumé au cimetière Mount Hermon.

La petite Emélia Boulé, qui s'était fracturée une cuisse, est morte samedi soir.

Les autres malades de l'hôpital de Marine ont tous été transportés à l'Hôtel-Dieu et au Jeffrey's hospital.

La jeune fille du nom de Amanda Hamel âgée de 13 ans et demeurant à Saint-Sauveur qui a été tuée par l'explosion de jeudi matin, a été inhumée hier.

Sept des victimes ont été inhumées hier l'après-midi à St-Roch.

L'Hôpital de Marine a été laissé sous la surveillance de deux sœurs de Charité.

M. le Dr Belleau continue à la Morgue son enquête sur la catastrophe.

Mort d'un aliéné

Le malheureux dont nous avons annoncé hier la mort subite est un patient de l'asile de Beauport George Grenier, âgé de 54 ans.

Le cadavre fut transporté à la morgue où le Dr Laberge a fait l'autopsie aux fins d'une enquête de coroner.

Le procureur général a ordonné de faire une enquête minutieuse, et le docteur Vallée a été chargé d'en surveiller les détails.

A l'épouvante

M. X. Morency se promenait hier en voiture sur la rue St-Joseph, lorsque les deux chevaux qu'il conduisait prirent l'épouvante.

La voiture est venue heurter deux jeunes filles, Mlle Eva Dery, fille de Son Honneur le Recorder et Mlle C. Brunet, fille de Philémon Brunet.

Mlle Dery a reçu une légère égratignure, mais Mlle Brunet a dû s'aliter. Ses contusions toutefois ne sont pas graves.

La voiture a été brisée et l'un des chevaux s'est blessé assez grièvement dans sa course furibonde.

Enfant dément

Une scène honteuse attirait hier soir l'attention de quelques résidents de la rue Saint-André. Une pauvre vieille femme maltraitée par sa fille cherchait refuge et protection chez ses voisins.

Malade

La jeune fille Beaulé, qui a eu la cuisse brisée dans l'accident de la filature de laine, est gravement malade d'une congestion des poumons.

Enquête et verdict

M. le Dr Garneau, député-coroner, a tenu à la Morgue, samedi, une enquête sur le cadavre de George Grenier, mort subitement vendredi sur la rue du Pont.

Le verdict a été : "Mort d'une syncope provenant de dégénérescence graisseuse du cœur."

Chapitre de vols

Un jeune homme du nom de Timothé Bilodeau, colporteur et demeurant à St-Sauveur, a été arrêté samedi par le constable McCarthy pour avoir volé deux montres chez nommé Jean Lamothe, de Beauport. L'accusé a été conduit devant le juge Murray et là a plaidé non coupable. Il donna caution et a été libéré en attendant le résultat de l'enquête.

M. William Budds, maître charretier de la rue Notre-Dame des Anges, à St-Roch, a logé une plainte à la police à l'effet que des voleurs lui ont dérobé de sa maison une montre en argent et deux habillements. On redoute un individu qui avait été à l'emploi de M. Budds il y a quelque temps.

Le détective Fleury, qui a l'affaire en main dit que cet individu soupçonné est aussi recherché à Montréal pour vol. Un individu du nom de Bourget, âgé de 18 ans, a été arrêté hier au sujet de ce vol.

Un autre jeune homme s'est fait voler une montre dans une maison bien connue de la police.

Convulsions

Toutes les attaques d'épilepsie sont arrêtées gratis par le GRAND RESTAURATEUR NERVEUX du Dr Kline. Aucune convulsion après le premier jour d'usage. Cures merveilleuses. Directions et bonteille d'essai de \$2 gratuitement. Adresse au Dr KLINE, 951, Arch St. Phila., Pa

DISCOVER MEMORY
Mind wandering cured. Books learned in one reading. Testimonials from all parts of the globe. Prospectus post paid, sent on application to Prof. A. Loistie, 237 Fifth Ave. New York.

Québec, 11 février 1890.—1an 2fs

RE-DI VECTURE.

DUPÉRÉ & CIE,
SELLIERS.

81, 83 et 85, RUE ST-PAUL.

MM. DUPÉRÉ & CIE, informent leurs amis et le public en général qu'ils ont acheté tout le stock de DUPÉRÉ & DAGNEAU, consistant en HARNAIS, ATTÈLA ES, etc., et qu'ils vendront que pour quelque temps

À 25 POUR CENT DE RÉDUCTION.

AVIS AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE

Messieurs les marchands de la campagne sont spécialement invités à profiter de cet avantage, et en y allant ils seront étonnés de la réduction qui a été faite sur tout le stock.

Qu'on se le dise.
Québec, 22 novembre 1890.—3m. 73

BANQUE

— DE —

MONTREAL.

Capital ————— \$12,000,000

Surplus ————— \$ 6,000,000

Un département d'épargne a été ouvert en rapport avec cette succursale.

INTÉRÊT ALLOUÉ AUX TAUX COURANTS
SUCCESSALE DE QUEBEC

COIN DES RUES

Saint-Pierre et Saint-Paul

Québec, 20 Nov. 1890.—3 mois

52



DES soumissions cachetées adressées au soussigné et portant pour en-tête "Soumission pour travaux à Campbellton," seront reçues à ce bureau jusqu'au MAÏDI, le 24e jour de Février prochain, inclusivement, pour la construction de Travaux à Campbellton, comté de Ristigouche, N. B., conformément à un plan et à une spécification visible sur application auprès de Malcolm Paterson, ecr., Campbellton, et au Département des Travaux Publics, Ottawa.

Les soumissions ne seront pas prises en considération à moins qu'elles ne soient faites sur des formules fournies, et signées des signatures des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, égal à cinq pour cent du montant qui y est inscrit, payable à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera annulé si le soumissionnaire refuse le contrat, ou manque de faire l'ouvrage contracté, et il sera retourné au cas où la soumission sera refusée.

Le Département ne s'engage pas à accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,
E. F. E. ROY,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,

Ottawa, 31 janvier 1891

Québec, 9 février 1891—61

105

CONVULSIONS ARRÊTÉS GRATIS
MERVEILLEUX SECOURS
FOLIE GUÉRIE
Grand RESTAURATEUR NERVEUX du Dr KLINE pour toutes les MALADIES DU CERVEAU ET DES NERFS. La seule cure certaine pour les affections nerveuses, les convulsions, l'épilepsie, etc. INFAILLIBLE s'il est pris suivant la direction. Aucune convulsion après le premier jour d'emploi. Directions et une bonteille de \$2.00 sont envoyées gratuitement aux malades de convulsions, pourvu qu'ils paient le prix de l'express pour l'envoi. Envoyez vos noms, l'adresse au Bureau de Poste et de l'express du malade au Dr KLINE, 931 RUE ARCH, PHILADELPHIE, PA. Voir les Droguistes. DÉFIEZ-VOUS DES CONTREFAÇONS.

Québec, 17 déc.—4 oct. 1889—1an2f. 1053

Ferilleton du " JOURNAL DES CAMPAGNES "

19 Février 1891.—No 7

LE SERMENT D'YVAN

(SUITE)

—Par Satan, tu ne m'échapperas pas, fit le brigand, je tuerai ce garçon, corbleu ! ce n'est qu'un pataud, j'en ai expédié bien d'autres.

Sans hésiter, il déposa la jeune fille derrière une épaisse broussaille, après avoir eu soin cette fois d'assujettir solidement son baillon. Cela fait, il revint du côté opposé du buisson, Pierre y était en même temps que lui.

Joselle ne pouvait ni remuer ni parler, mais elle voyait.

Le bohémien tira un poignard de sa ceinture, il se mit en garde et attendit. L'ancien soldat n'était pas armé, cependant il se précipita sur le brigand, lui saisit le bras qui tenait le poignard et essaya de le désarmer. Celui-ci tenait bon, mais voyant qu'il ne serait peut-être pas le plus fort et ne voulant pas que le Breton s'emparât de son arme, il la lança au loin, et les deux adversaires s'étreignirent, essayant naturellement de se renverser.

—Ne crains rien, Joselle, j'en viendrai à bout.

Depuis qu'elle avait vu son ravisseur jeter son poignard, plutôt que de le laisser prendre, la jeune fille était complètement rassurée ; elle croyait à la force et au courage de Pierre ; ne lui avait-il pas conté de miraculeux faits d'armes ; qu'était-ce que vaincre un bohémien quand on avait maintes fois vaincu des douzaines d'Arabes réunis !

La lutte était vive, le brigand tenait à sa proie, enfin Pierre réussit à dégager son bras droit, son poing fermé s'abattit sur le sombrero du gitano qui s'affaissa en poussant un sourd gémissement.

—Le misérable est étourdi d'un coup, dit le vainqueur à la jeune fille, il ne reviendra pas à lui de si tôt, nous avons le temps de nous sauver.

Pierre contourna le fourré, s'agenouilla près de la Minôrez, lui arracha son bandeau et saisit ses mains liées qu'il baisa passionnément.

—Oh ! fit-il d'une voix tremblante, pourquoi ne m'avez-vous pas attendu, pourquoi vous exposer ainsi, ne savez-vous pas que, s'il vous était arrivé malheur, je serais devenu fou. Ce misérable ne vous a pas blessé ?

—Non, Pierre, grâce à vous j'en serai quitte pour la peur ; sans vous que serais-je devenue ?

—Pourquoi ne m'avez-vous pas attendu ?

—Pouvais-je savoir que vous viendriez.

—L'instituteur vous l'avait fait espérer, vous savez que je n'eusse pas hésité à vous arracher à tous les bohémiens réunis.

—Vous êtes brave et dévoué, Pierre je vous dois la vie, dit la jeune fille avec cette exaltation qui naît de la délivrance d'un grand danger, pourrai-je jamais vous témoigner assez ma reconnaissance.

Le jeune homme effleura de ses lèvres les pieds de Joselle qu'il déliait en

ce moment, mais il ne jugea pas à propos de relever ses paroles. Il la souleva, la remit debout, passa son bras sous le sien.

—Il faut regagner le village, avant que cet homme ne revienne à lui, fit-il doucement.

Joselle était fatiguée de l'extrême frayeur et de la lutte qu'elle avait subie, la joie faisait trembler Postec ; les jeunes gens marchèrent ainsi pendant quelques minutes sans se parler, mais ce silence était plus éloquent et plus embarrassant que des discours, la Minôrez voulut le rompre.

—Comment êtes-vous arrivé si à propos pour me secourir ? demanda-t-elle.

—Je revenais de Pontivy, l'instituteur s'y rendait, il me dit où et comment il vous avait laissée ; il me fit part de ses inquiétudes, je doublai le pas, en arrivant au bas de la Chesnaie, je crus entendre des cris, je me précipitai sous bois et vous êtes saine et sauve.

—Oh merci, mille fois merci.

La jeune fille heureuse d'avoir échappé à un affreux péril, tout émue des accidents de cette soirée, n'était pas fâchée de devoir son salut à un homme qui était loin de lui déplaire. Le chapan sentait bien qu'elle ne lui refuserait pas le prix du service éminent qu'il venait de lui rendre.

—Joselle, lui dit-il tout bas d'une voix pleine de tendresse, Joselle, je vous aime.

La Minôrez releva sa jolie tête, mit sa main chaste dans la main du misérable qui lui volait son cœur.

—Et moi, Pierre, répondit-elle, je vous aimerai.

Quelques heures plus tard, Postec heurtait à la porte de l'instituteur, celui-ci vint ouvrir. Dès que la porte se fut refermée :

—Eh bien ? fit-il

—Grâce à toi, mon bon Louis, la farce est jouée, la Minôrez sera à moi.

—Je t'en félicite de tout mon cœur.

Les jeunes gens se tutoyaient maintenant comme de vieux amis.

—Je ne t'ai pas trop meurtri, au moins ?

—Non certes, tout s'est passé à merveille.

—J'avais peur de te faire mal, mais il fallait jouer serré, la Minôrez est fine, si elle pouvait soupçonner la comédie dont elle est l'héroïne, elle ne me la pardonnerait pas ; mais elle n'y a vu que du feu.

—Comme elle avait peur la pauvre Joselle, vrai, elle me faisait pitié.

—Bah ! puisqu'il ne devait rien lui arriver de fâcheux.

—Peu importe, elle est si bonne et si belle que j'avais le cœur chaviré de l'effrayer ainsi.

—Tu es sensible comme une femme, dit Pierre en riant, cela se passera avec l'âge. En attendant tu m'as rendu un service que je n'oublierai jamais.

—Bah ! il m'a coûté si peu, si je n'avais été forcé de faire de la peine à la jolie Minôrez c'eût été une partie de plaisir.

—Pour te dédommager de ce désagrément je viens te porter tes cinq cents écus.

—Tu n'avais pas besoin de te tant presser,

—Si les bons comptes font les bons amis, tu as si bien tenu tes promesses saperlotte je ne sais ce que je te refuserais.

—Je ne désire rien au-delà de ce que tu m'as promis. Mais je ne veux pas l'argent de suite, qu'en ferais-je, où veux-tu que je le place ? On me sait pauvre comme Job, on s'inquiéterait d'où me vient cette argent ; je ne puis laisser croire que je l'ai volé, je serais forcé de dire que tu me l'as donné. On se demanderait pourquoi, et ton ennemi, le vieux Conan, est bien fin.

Pierre écoutait le jeune homme en souriant.

—J'ai tout prévu, fit-il, j'avais prié mon notaire de me faire acheter pour quinze cents francs de titres au porteur. Les voici, tu n'as pas besoin de les réaliser avant d'avoir ton changement ?

—Ni même avant de me marier.

—Si cela est nécessaire, tu les vendras alors, et selon le temps écoulé d'ici là, tu diras que ce sont tes économies ou que je te les ai prêtés pour la circonstance. Nous sommes amis cela n'étonnera personne.

Pierre Postec en rentrant à l'auberge raconta aux époux Lebris l'agression dont avait été victime la charitable Joselle et comment grâce aux indications de l'instituteur, il avait pu arriver à temps pour la sauver.

Oh ! la chère enfant, dit dame Lebris, elle irait à travers le feu pour secourir les malheureux.

—Corbleu ! je suis tout chose en pensant qu'il pu arriver malheur à notre Minôrez fit le brave aubergiste.

—Sais-tu mon garçon ajouta malignement sa femme que la belle Joselle te doit un fameux cierge.

—Eile me le donnera bonne mère.

—Vrai

—Comme je vous le dis.

—Eh bien, Postec, mes compliments, fit l'hôtelier, tu es un brave jeune homme qui a peine pour arriver il est juste que tu sois récompensé.

Pierre Postec avait réussi dans ses projets, il était au comble de ses vœux ses plus chers désirs allaient être satisfaits, il épouserait la Minôrez si riche, si belle, si bonne, qu'il aimait, si toutefois on peut appeler aimer un sentiment si égoïste où la propre satisfaction est seule consultée où le bonheur de la personne convoitée ne préoccupe pas le moindre. Le jeune homme devrait être heureux, d'où vient donc que là, seul, assis devant son feu, ses sourcils se croisent son front se ride, sa bouche se plisse avec amertume.

C'est que nulle joie véritable ne peut régner dans l'âme que rongé le remords. C'est qu'en Pierre et la Minôrez se dressent une vision vingt fois chassée, mais qui revient sans cesse, vision suppliante parfois, menaçante toujours.

—Morbleu, s'écria le repris de justice en frappant du pied, vais-je me laisser dévorer par ce souvenir ; le sort en est jeté, de par le diable, j'en suis bien aise. Vais-je manquer mon bonheur et ma fortune pour de misérables scrupules. Qu'ai-je à craindre, elles ne peuvent le savoir et si par impossible... Eh bien, tant pis pour qui me gênerait.

Le jeune homme se coucha, il ne put dormir. Ce n'était pas la joie qui le tenait éveillé, mais toujours le remords. Quand la fatigue vint fermer ses paupières, l'ombre de la Minôrez ne flottait pas dans ses rêves, mais la vision vengeresse surgissait en épouvantables cauchemars.

XIV

LA FOI BRETONNE.

Depuis quelques mois la mesure de Fantic était habitée ; Conan méprisant la frayeur publique qui affirmait que la cabane était hantée par l'esprit du grigou, y avait établi sa demeure. Le mendiant était devenu casanier, effet de l'âge et de la mauvaise saison, disait-il ; au lieu d'aller comme jadis dîner et souper de fermes en fermes, il emportait volontiers des provisions qu'il apprêtait lui-même chez lui.

Il apprit dès le lendemain le péril que la Minôrez avait cru courir, il se rendit à la Cerisaie. La blonde Joselle encore toute émue, lui raconta son aventure.

—Oui, pauvre Tonton, dit-elle en terminant, sans ce brave Postec, j'étais perdue. Vous aimez Pierre maintenant, sans lui vous n'auriez plus votre petite Minôrez.

—Chère enfant, dit le vieillard touché de cet élan affectueux, Postec n'a pas fait son devoir.

—Mon bon Conan, dit Joselle avec une moue chagrine, vous n'aimez pas ce pauvre Pierre ; cela m'afflige, car il va être mon mari.

—C'est donc décidé, ma fille ? répondit le vieillard avec accablement.

—Certainement, riposta dame le Bihan très satisfaite de ce mariage ; il a sauvé Joselle au péril de sa propre vie, il est tout simple que la petite lui accorde la seule récompense qu'il désire.

—Oui, reprit le vieillard, on donne ce consentement dans un bel élan de reconnaissance, puis on le regrette plus tard.

Joselle secoua sa jolie tête en signe de dénégation. Elle avait bien réfléchi depuis la veille, elle ne regrettait nullement la promesse qu'elle avait faite dans l'exaltation de sa gratitude. Quoi de plus naturel en effet qu'une jeune fille accorde sa main à un beau jeune homme qui l'aime et qui est loin de lui être indifférent, quand ce jeune homme, aussi brave que dévoué, a risqué ses jours pour sauver la vie de la jeune fille. La Minôrez se félicitait aussi de ce qu'un événement imprévu ait décidé sa volonté hésitante, elle voyait là un fait providentiel qui déterminait sa destinée. Elle expliqua fort éloquentement toutes ces raisons à Conan ; mais le vieillard branla la tête, il ne se laissa pas convaincre. Chemin faisant, il rencontra l'heureux fiancé.

—Eh bien, vieux père, dit celui-ci narquoisement, je te fais part de mon mariage.

—M. le curé ne l'a pas encore béni, répondit le mendiant.

Le jeune homme blémit de rage, il allait dire qu'il se moquait du curé, mais il se contenta et répliqua.

—Il le bénira, tonton.

Puis il s'éloigna murmurant :

—Après cela je te ferai chasser de la commune, vieux drôle.

Conan rentra chez lui tout désolé : quand il eut soigneusement fermé sa porte et ses volets, il déposa sur la table sa besace pleine, tira son briquet, alluma une chandelle de résine, déplaça un vieux coffre qui dissimulait une trappe et frappa trois coups à cette trappe ; il attendit plusieurs minutes, prêtant anxieusement l'oreille, nul bruit ne se faisait entendre. Le vieillard ouvrit la trappe et imita le cri de la chouette ;

bientôt le même cri lui répondit. Un quart d'heure après un homme lui apparait dans l'ouverture de la trappe, il s'arc-bouta au plancher et sauta dans l'appartement.

Cet homme était Yvan le Quellec, pâli, amaigri, mais charmant encore malgré les souffrances que lui avaient occasionnées ses blessures, malgré le désespoir que lui avait causé sa défaite, malgré la vie dure et précaire de proscrit qu'il menait depuis trois mois.

Dès qu'il avait été en convalescence, il avait quitté l'hôpital et était allé à Paris afin de chercher du travail et de s'éloigner de son pays, d'où son serment l'exilait ; c'était de là qu'il avait écrit à sa marraine la lettre que lui avait imposé son vainqueur. Mais Yvan ne pouvait vivre sans voir Joselle, c'était au-dessus de ses forces, d'ailleurs sa santé encore chancelante déclinait rapidement à Paris, la nostalgie l'envahissait, loin de son pays il se sentait mourir. Le vieux Conan avait prévu ce retour, et et tout arrangé pour que le jeune homme pût vivre à Stival sans violer son serment. Il avait loué la maison du vieux Fantic en dépit des supplications des habitants qui craignaient, pour leur pauvre favori, le séjour d'une maison hantée par l'âme réprouvée de l'avare, mais Conan jeta de l'eau bénite partout et déclara que si l'âme du grigou revenait, il la chasserait avec son chapelet qui avait été béni à Notre-Dame Sainte-Anne. On parla beaucoup du projet du bonhomme, on critiqua vivement son obstination à le réaliser, puis en cessa de s'en occuper, mais on ne mit pas les pieds chez lui, c'était ce qu'il voulait.

Conan répara les dégâts qu'avait faits le diable en venant chercher l'âme du grigou pendant l'orage, il remplaça le chaume qui manquait sur le toit, consolida soigneusement la porte et la fenêtre, netoya la chambre qui ne l'avait pas été depuis la mort de la femme du défunt, survenue il y avait quelque trente ans ; puis il plaça ses deux grands lits clos, bien ouatés.

Conan avait choisi la maison de Fantic pour être à l'abri des importuns et surtout parce que la ferme était bâtie sur un souterrain dont l'ouverture était dans la chambre. Ce souterrain avait un parcours d'au moins trois lieues, un vaste couloir le traversait dans toute sa longueur ; ce couloir était plusieurs fois interrompu par des espaces circulaires, sur lesquels s'ouvraient un ou plusieurs couloirs aboutissant à des ouvertures dissimulées dans les bois et dans quelques châteaux du pays. Ce souterrain avait beaucoup servi pendant les diverses guerres de Bretagne, sous la révolution les prêtres et les chouans y avaient trouvé un asile sûr. Maintenant on savait son existence, on connaissait quelques-unes de ses ouvertures, mais on ignorait les plus importantes entre autres celle de la ferme de Fantic que connaissait le mendiant. Elle servait à l'avare pour déposer les sommes reçues et qu'il allait porter à la ville chez son notaire en traversant une partie du souterrain. Conan était un vieux chouan, il fit connaître à Yvan ces mystérieuses retraites et le jeune homme y passait en grande partie ses journées et pouvait ainsi sans manquer à son serment, aller respirer un peu d'air pur dans les forêts des communes voisines.

Le mendiant était un homme intelligent son aversion pour Pierre Postec lui avait non pas fait deviner la vérité,

le vieillard ne pouvait soupçonner pareille absence de sens moral, mais elle avait du moins fait pressentir le malhonnête homme dans l'ancien soldat ; il espérait que la Providence démasquerait le misérable qui entravait le bonheur et désolait la vie des deux beaux et purs enfants que Conan aimait de toute la chaleur de son bon vieux cœur.

Aujourd'hui tout espoir était à peu près perdu, un événement étrange avait fait gagner à Pierre Postec la partie, dont Conan avait essayé de lui disputer l'enjeu. Était-ce la Providence qui se déclarait en faveur du jeune homme, Conan avait-il eu tort de le mal juger et le combattre ? Eh bien ! en dépit des événements qui semblaient lui donner raison, il était découragé mais non vaincu ; il ne se repentait pas d'avoir lutté ; ne regrettait pas d'avoir aidé Yvan à vivre en proscrit dans son propre pays.

Le jeune homme considéra un instant l'air abattu du vieillard

— Il y a du nouveau, dit-il.

— Oui.

— Quoi donc ?

— Le pire, gémit Conan.

— Elle épouse Postec ?

— Hélas !

— Malédiction ! Et elle l'aime ?

— Elle le croit du moins, cela revient au même.

— O mon Dieu ! c'est bien le pire en effet ; mais il ne faut pas qu'elle l'épouse, Conan, mon bon Conan, c'est impossible.

— Je ne vois plus aucun moyen de l'en empêcher, mon pauvre gars, le diable est vraiment pour cet homme.

— Mais Conan, c'est un misérable : un honnête garçon n'agit pas comme il l'a fait à mon égard.

— C'est mon avis.

— Joselle sera malheureuse, cet homme est très méchant,

— Je n'en doute pas.

— Et vous ne ferez rien pour empêcher cet abominable mariage.

— Que veux-tu que je fasse ? j'ai essayé de tous les moyens.

— Oh ! Conan, vous n'aimez pas Joselle.

Le vieillard haussa les épaules.

— J'ai fait l'impossible, dit-il ; loin de nuire à Postec, mon intervention n'a fait qu'augmenter son ascendant sur la Minôrez. Les jeunes filles ne veulent point être influencées en semblables affaires, elles ne se fient qu'aux sentiments de leur cœur ; la jeunesse, vois-tu, mon fils, pêche toujours par présomption, elle n'a nulle expérience, cependant elle prétend se guider elle-même, il suffit qu'on lui fasse opposition pour l'entêter dans ses projets. Ces défauts ne sont pas exclusifs à Joselle, ce sont les travers de son âge.

— Vous ne m'aviez pas dit comment la Minôrez s'est décidée juste au moment où elle hésitait plus que jamais.

Yvan écouta attentivement le récit que lui fit le vieillard ; puis il lui dit :

— Quelle étrange aventure, ne trouvez-vous pas, vieux père ?

— Bien étrange, en effet.

— Cette attaque de Joselle par un bohémien, cette prétention de l'enlever pour en tirer une rançon n'est guère dans les usages de ces saltimbanques. Qu'il ait voulu la dévaliser, bien ; mais tous ces discours du brigand me semblent extraordinaires.

— A moi aussi, mon fils.

— Je parierais, continua Yvan, que

ce sacripant a imaginé cette comédie, il a payé un bohémien pour simuler un enlèvement de la Minôrez, afin d'avoir la gloire de lui sauver la vie et l'a décidé, ainsi à l'épouser.

— Je l'ai pensé de suite, mon gars, ce Postec est un rusé coquin.

— Quand on foule aux pieds sa conscience, il est facile d'être rusé ainsi, fit le jeune homme avec mépris. Je suis sûr que son ami l'instituteur est son complice, c'est lui qui a conduit le pauvre Joselle dans un guet-apens.

— Je le pense comme toi, Yvan.

— Ne pourrait-on lui faire avouer la chose ?

— Je ne crois pas.

— Si vous le faisiez boire devant témoins, il parlerait peut-être.

— L'instituteur ne boit pas.

— Ne pourriez-vous lui faire part de vos soupçons et le menacer de prévenir ses chefs.

— Il ne s'en inquiéterait pas. Ai-je des preuves, ai-je des témoins ?

— Ne pourrait-on dénoncer l'agression du bohémien à la justice ? elle le forcera bien à parler.

— Qui sait seulement si c'est un bohémien qui a fait le coup ? D'ailleurs, comment le reconnaître ? Joselle, ni Postec n'ont aperçu son visage.

— Ainsi, Conan, il n'y a rien à faire, il faut laisser Joselle s'unir à cet homme indigne d'elle ?

— Je ne vois aucun moyen humain de l'en empêcher, répondit tristement le vieillard.

Yvan pencha la tête sur sa poitrine, de grosses larmes inondaient son visage, il demeura ainsi quelque temps puis relevant la tête et essuyant ses larmes :

— Quand a lieu ce maudit mariage ? demanda-t-il.

— Dans un mois.

— Bien, j'ai plus que le temps.

Le jeune homme se déchaussa, prit son bâton et retira quelques pièces d'argent de l'armoire.

— Où vas-tu, interrogea Conan.

— Prier le ciel d'intervenir là où nous ne pouvons rien. Je vais à Sainte-Anne, les pieds nus et disant mon chapelet le long de la route. Je ferai trois fois à genoux le tour de l'église, je monterai cinq fois, toujours à genoux, la Scala Santa, en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur, je ne quitterai l'autel de sainte Anne que lorsque mon cœur me dira qu'elle m'a exaucée.

— Vas, mon fils, dit le vieux Conan que Dieu te conduise, que sainte Anne t'entende ; j'épieraï ici la moindre circonstance qui me permettrait de ruiner les plans de ton rival.

Le jeune homme disparut par la trappe, que referma soigneusement le mendiant.

XV

LA PÈLERINE DE SAINTE ANNE D'AURAY

Yvan n'ayant pas jugé à propos de voyager la nuit, n'arriva que le surlendemain au célèbre sanctuaire national des Bretons.

A cette époque la splendide basilique que la Bretagne moderne a élevée à sa patronne vénérée n'existait pas ; la moderne église, bâtie d'après les visions de Nicolazic, était le centre de ce pèlerinage fameux, cette chapelle n'était ni grande, ni belle, mais la piété de nos

ancêtres avait fait de son mieux, leurs fils trouvaient là comme un avant goût du ciel.

Il faut être breton pour comprendre le culte filial de notre province pour l'aïeule du Sauveur. Sainte Anne est la confidente, la protectrice le grand amour de l'Armoricain. Sur terre et sur mer il l'invoque la première, il l'intercède dans tous ses maux, il lui demande le soulagement de toutes ses peines. Les patrons des autres pèlerinages de la Bretagne ont une spécialité ; les uns guérissent, plus particulièrement les maux d'yeux les autres les plaies, les fièvres, quelques-uns réservent leur puissance pour les bestiaux ces auxiliaires indispensables des pauvres laboureurs. A Sainte-Anne les nombreux exvoto prouvent qu'elle est une protectrice universelle.

Yvan bien que fatigué d'une longue marche sur une route mal entretenue et une terre gelée, voulut avant d'entrer à la chapelle, en faire trois fois le tour selon l'antique usage. Lorsqu'il se releva ses genoux étaient meurtris ; il passa néanmoins une grande heure aux pieds de la statue miraculeuse, puis il entreprit toujours à genoux, l'ascension du fac-simile de la Scala Santa élevé en face de l'Eglise. Pieux exercice auquel la munificence spirituelle des souverains pontifes a accordé les mêmes indulgences qu'on gagne à Rome, en gravissant les marches sacrées qu'a montées et descendues le Sauveur.

Le jeune homme ensanglantait les marches saintes, mais la douleur le laissait insensible il priait avec ardeur il voulait faire violence au ciel.

Il y avait déjà neuf jours qu'Yvan priait et pleurait devant l'autel privilégié où Sainte-Anne a accompli tant de miracles ; son pauvre cœur était aussi brisé, aussi torturé que le premier jour, rien ne lui disait au fond de l'âme qu'il était exaucé ; mais il ne se décourageait pas sa ferveur augmentait à mesure que s'écoulaient les jours. Il arrivait, à l'Eglise quand on l'ouvrait, il y demeurait jusqu'à ce qu'on la fermât ; il ne la quittait que pour prendre ses modestes repas.

Le dernier jour de sa fervente neuvaine, il mangeait son pain près de la fontaine consacrée et prenait la résolution de commencer une seconde neuvaine ; ses méditations furent distraites par un petit enfant d'environ vingt mois qui avec la naïveté gracieuse de l'enfance vint s'accouder sur ses genoux.

La figure du bambin était charmante, le jeune homme lui sourit, c'était la première fois qu'il souriait depuis la Soule. Il caressa le marmot, lui donna un morceau de pain, puis regarda si personne ne l'accompagnait. Il vit, en face de lui assise de l'autre côté de la fontaine, une jeune femme maigre et pâle, les yeux rougis par les larmes ; elle paraissait exténuée, mais elle sourit en voyant son enfant grimper sur les genoux du jeune homme.

— Renvoyez-le, dit-elle doucement à Yvan il va vous fatiguer.

— Pas du tout fit le jeune homme, entourant l'enfant de son bras, êtes-vous depuis longtemps ici ?

— Seulement depuis ce matin.

— Vous paraissez épuisée, sans doute vous venez de loin ?

— Je viens de Paris.

— A pied ?

— Oui mais voici près de six mois que je suis partie.

—Vous y avez mis le temps.
 —Hélas ! je me suis arrêtée forcément en route.
 —Pourquoi donc ?
 —Je suis restée un mois à l'hôpital de Rennes, puis je suis encore tombée malade à Vannes ; cette fois j'ai perdu deux mois.
 —Vous étiez bien pressée d'arriver ?
 —Oh oui ! Cependant j'étais bien à Vannes, la chère petite bonne sœur qui me soignait était si aimable, si attentionnée pour mon petit Vincent ; je lui ai ouvert mon cœur, je lui ai raconté mon histoire ; que cela fait du bien de se décharger ainsi de ses chagrins ? La chère petite bonne sœur m'a parlé du bon Dieu avec tant d'élan et tant de persuasion qu'il m'a semblé que j'en entendais parler pour la première fois. Je suis de Paris, mon brave jeune homme, on n'y a pas autant de dévotion que par ici, et j'ai appris à Vannes que si la piété n'épargne pas les souffrances, elle les adoucit beaucoup. Quand je fus guérie, la chère petite bonne sœur me dit :
 —Cécile, vous n'allongeriez pas beaucoup votre route en passant par Auray ; notre bonne mère sainte Anne, vous protégerait, j'en suis sûr, si vous alliez implorer vous-même sa protection.
 —Je ne demande pas mieux, ma sœur, lui répondis-je.
 Elle m'indiqua mon chemin, me donna un peu d'argent et me voici. Mais je ne suis pas forte, j'étais obligée de porter mon enfant, je n'osais pas voyager de nuit, aussi ai-je mis huit jours à venir de Vannes.
 —Nous n'avez pas en effet marché trop vite.
 —Et vous, mon garçon, vous êtes aussi venu ici en pèlerinage.
 —Précisément ; voici neuf jours que je prie sainte Anne d'exaucer mes vœux.
 —Des peines de cœur, peut-être dit la jeune femme en souriant.
 —Hélas ! ce sont les plus cruelles.
 —Je le sais, répondit l'étrangère.
 —Alors, vous même ?
 —Je viens demander mon mari à sainte Anne.
 —Et moi une fiancée.
 —Pauvre garçon, espérez-vous être exaucé ?
 —Je le veux.
 —Oh !
 —Oui, je ne quitterai pas le pèlerinage avant d'en être assuré. Est-ce que votre mari court quelque danger ?
 —J'ai tout lieu de craindre, voici plus de huit mois que je n'ai pas eu de ses nouvelles.
 —Il navigue ?
 —Non heureusement. D'ailleurs voici mon histoire, puisque vous êtes de ce pays peut-être pourrez-vous me renseigner.
 —Et même vous servir, répliqua le jeune homme qui ainsi que tous les cœurs souffrants, compatissait aux douleurs d'autrui.
 —Merci, vous paraissez un bien brave garçon. Je suis marié depuis deux ans à un homme que j'aime plus que moi-même ; il est beau, aimable et mon seul chagrin était que son commerce de bois l'éloignât trop souvent de moi. Les affaires étaient tantôt bonnes, tantôt mauvaises, elles devinrent enfin tout à fait mauvaises ; ma petite dot avait été engagée peu à peu, je ne savais rien refuser à mon mari ; il était

d'ailleurs naturel de l'aider dans des entreprises de succès desquelles dépendaient notre vie présente et notre aisance future. Un jour, mon mari désolé m'apprit que la malchance s'était acharnée à lui ; quand elle attaque quelqu'un, voyez-vous, elle ne le quitte que lorsqu'elle l'a achevé. Nous étions complètement ruinés, sans aucun crédit à Paris, ne pouvant, par conséquent, nous relever. J'allais mon petit Vincent, je ne pouvais pas travailler, d'ailleurs, mes parents m'utilisaient dans leur petit commerce, je n'avais pas d'état, nous ne pouvions vivre à Paris avec les journées seules de mon mari, le cher homme me dit :
 —Ma petite Cécile, en mon pays de Bretagne la vie est bon marché, je vais essayer d'y trouver de l'ouvrage, puis je t'écrirai et tu viendras me rejoindre.
 —J'ai attendu plusieurs mois de ses nouvelles, ne voyant rien venir, l'inquiétude m'a prise ; j'ai crains qu'il ne lui fût arrivé malheur, je me suis mis à sa recherche, vous savez le reste.
 —Hélas ! ajouta la jeune femme en pleurant, mon pauvre homme est peut-être mort, mais je le chercherai jusqu'à ce que nous en ayons la certitude.
 Yvan pensa que les recherches de la Parisienne étaient probablement inutiles, mais il ne voulut pas lui enlever un espoir qui, après tout, pouvait être fondé ; il répondit par commisération :
 —Vous avez raison, des lettres se sont peut-être égarées.
 —Si je ne l'espérais pas, gémit la malheureuse, il y a longtemps que je serais morte.
 —Savez-vous au moins le nom de la ville où se rendait votre mari.
 —Oui, c'est Pontivy.
 —Cela se trouve à merveille, je vis des environs de Pontivy, peut-être pourrais-je aider vos recherches.
 Le jeune homme loin de soupçonner ce qu'il allait apprendre, demanda :
 —Comment se nomme votre mari ?
 Pierre Postec pour vous servir.
 —Pierre Postec ! rugit Yvan, Pierre Postec ? vous avez dit Pierre Postec ?
 —Il est mort ! exclama la pauvre femme qui se méprit sur l'accent et sur la physionomie de son interlocuteur.
 —Non, il vit.
 —Dieu soit loué ! dit Cécile du plus profond de son cœur.
 —Oui, Dieu soit loué et sainte Anne aussi, murmura Yvan mes prières sont exaucées, mon pèlerinage était une inspiration du ciel.
 L'honnête Breton, sachant comment se font parfois les unions parmi les ouvriers des villes et ne pouvant croire de prime abord au détestable crime qu'allait commettre Pierre, voulut avoir quelques explications.
 —Vous affirmez que Pierre Postec est votre mari ? dit-il.
 —Aussi vrai que je suis ici.
 Le jeune homme hésita un instant, la jeune femme avait une physionomie si candide se pouvait-il que Postec fut à ce point scélérat.
 —Pourriez-vous produire votre acte de mariage civil ? bulbutia-t-il en baissant les yeux, honteux de soupçonner la pauvre créature.
 —Quoi, fit-elle rougissant et pâlisant tour à tour, vous en doutez ?
 —Hélas ! murmura Yvan confus et attré.
 La jeune femme tira des papiers de son corsage.

—Voici l'acte civil, voici l'acte religieux ; j'étais une honnête fille et une chrétienne, J'ai bien fait de prendre ces actes avec moi avant d'entreprendre ce long voyage.
 Le pauvre Cécile se mit à pleurer amèrement ; Yvan ne savait comment la consoler, il pensait que ce qu'elle apprendrait serait bien autrement pénible. La voyageuse se calma.
 —Vous m'avez bien dit, fit-elle, que mon mari vivait.
 —Oui, répondit le jeune homme.
 Il v avait examiné les actes, il n'avait plus aucun doute sur l'identité du scélérat, qui ne reculait pas devant les perspectives du bague, qui était assez cruel pour abandonner sa femme et son enfant ruinés par lui, assez lâche pour apporter à une généreuse jeune fille le malheur et la honte en échange de sa tendresse et de sa fortune.
 —Vous connaissez mon mari ? reprit la parisienne.
 —Oui.
 —Où est-il ?
 —A quelques kilomètres de Pontivy, à Stival.
 —Stival, je l'ai en effet entendu prononcer ce nom, je l'avais oublié... O Pierre ! mon mari bien aimé, tu vis ! Cette joie me fait tout oublier, et les fatigues et les soupçons injurieux, vous qui m'avez appris cette bonne nouvelle ; pour l'amour de Dieu, conduisez-moi vers mon mari.
 Yvan était perplexe, devait-il apprendre son malheur à la jeune femme ? il craignait de l'accabler. Pourtant il était essentiel qu'elle le sût ayant de revoir Pierre ; acculé dans ses derniers retranchements, de quoi le misérable n'était-il pas capable ? Quand on est lancé à toute vitesse sur la voie du mal, peut-on dire où l'on s'arrêtera ? Yvan se promit de veiller sur la jeune femme. Mais comment lui apprendre l'horrible réalité ? elle aimait si vivement son mari ! Le jeune Breton résolut de se laisser guider par l'imprévu de la causerie.
 —Au nom de notre bonne mère sainte Anne, ne voulez-vous pas me conduire vers mon mari ? En échange elle vous donnera le cœur de votre fiancée, supplia la Parisienne se méprenant sur le silence méditatif du jeune homme.
 Yvan tressaillit.
 —Je retourne à Pontivy à l'instant même, répondit-il, vous viendrez avec moi. Pendant que je vais chercher une voiture, allez à l'église, priez-y de toute votre âme, je vous y rejoindrai.
 La jeune femme se rendit au sanctuaire béni, Yvan se mit en quête d'une carriole, par bonheur il en trouva une et fut chercher sa compagne de route. Avec quelle ferveur il s'agenouilla sur les dalles saintes, avec quelle ardeur il remercia sainte Anne de sa protection manifeste, avec quelle charité chrétienne il implora les consolations divines pour la malheureuse dont la joie allait se changer bientôt en une inévitable douleur.
 En voiture le jeune homme rendit à Cécile ses papiers ; il avait eu soin de prendre les noms et les dates nécessaires. Avec un gaillard comme Postec, aucune précaution n'était inutile.
 —Nous connaissez mon mari ? demanda encore la Parisienne.
 —Oui.
 —Il est bien beau, n'est-ce pas ? fit-elle avec orgueil.
 —Ce petit lui ressemble, dit Yvan évitant de répondre.

—N'est-ce pas ! ô mon petit Vincent, son portrait, mon cher amour ; ris, mon ange, embrasse petite mère, nous allons voir papa.
 —Papa, bégaya l'enfant.
 —Oui, papa qui aime tout plein son petit garçon. Mais, dans ma joie, j'oublie une chose importante, Pierre a-t-il trouvé de l'ouvrage.
 —Je ne sache pas qu'il en ait cherché.
 —Mais alors comment vit-il ?
 —A l'auberge et fort grandement, je vous assure.
 —Il faut bien qu'il fasse quelque chose pour gagner de l'argent cependant.
 —Je ne crois pas qu'il en ait besoin.
 —Par exemple ! il avait à peine de quoi faire son voyage à pied.
 —Ce n'est pas ce qu'il dit.
 —Que dit-il donc ? fit Cécile surprise.
 —Qu'il venait placer au village vingt mille francs, ses économies.
 —Plus d'une fois ; cet argent est déposé chez un notaire de Pontivy.
 —L'aurait-il gagné en route par d'heureuses spéculations, ses créanciers l'auraient-ils remboursé ! murmura la jeune femme, mais comment expliquer qu'il ait laissé sa femme et son enfant exposés à mourir de faim dans un grenier de Paris !
 —Il y a eu peut-être des lettres égarées, dit Yvan par pitié.
 —Oui, c'est cela ; pauvre Pierre, comme il doit être inquiet ; il est allé sans doute me chercher à Paris et je n'y étais plus.
 —Il n'a pas quitté Stival depuis le jour où il y est arrivé, en juin dernier.
 —Cela valait mieux, dit Cécile décidée à tout trouver parfait chez son idole ; il m'a écrit de le venir rejoindre, il m'attend, que nous allons être heureux ! Pauvre Pierre, je suis sûre qu'il a tout préparé pour nous recevoir.
 —Je ne crois pas, fit Yvan, comprenant qu'il eût été cruel de la laisser se bercer de trop douces illusions.
 —Vous ne croyez pas ? fit-elle en regardant fixement son compagnon.
 —Non, répondit celui-ci activant le trot de son cheval pour prendre une contenance.
 —Pourquoi donc ?
 —Parce que Pierre n'a jamais dit qu'il fût marié.
 —Il ne l'a pas dit, murmura la jeune femme stupéfaite.
 —Non, tout le monde le croit garçon.
 —Oh ! dit la jeune femme, le cœur serré, il n'est pas bon que les époux soient séparés.
 Elle réfléchit pendant quelque temps.
 —Ah ! fit-elle en soupirant, Pierre s'est amusé un peu pour se désennuyer de m'attendre.
 —Je ne crois pas, dit Yvan charitablement, Pierre est un garçon rangé, jusqu'à présent il a l'estime générale.
 —Oh ! fit Cécile, comme si on lui ôtait un gros poids de dessus le cœur, oh ! vous êtes bon.
 —Seulement, poursuivit Yvan, pensant que le terrain était préparé, seulement, comme on croit Pierre garçon, on le marie.
 La Parisienne se mit à rire.
 —Ca ne pouvait manquer ; puis Pierre est si beau, si séduisant, je parie que toutes les filles du village le voudraient épouser ; c'est pourquoi il a laissé croire qu'il était garçon, il me racon-

tra cela plus tard, les anciens soldats sont toujours un peu diable à quatre. Et à qui marie-t-on mon beau Pierre ?

—A la plus riche et à la plus jolie fille du pays.

—C'est flatteur, est-ce que la pauvre enfant l'aime.

—On le dit.

—Cela ne m'étonne pas, pauvre petite ! Mais Pierre n'a rien fait pour encourager sa tendresse ?

—Au contraire, il a employé tous les moyens pour la faire naître et l'exciter.

—C'est mal cela, je l'en gronderai très fort. Il était temps d'arriver. Monsieur Pierre sait qu'il est séduisant, il aime un peu trop à le constater.

Yvan était stupéfait de la manière dont la jeune femme arrangeait toutes choses ; il ignorait les étranges aveuglements du cœur, surtout en certaines natures chez lesquelles la raison n'a pas été cultivée et qui, privées de cette boussole indispensable à notre marche à travers les dangers et les épreuves de la vie, se laissent dominer exclusivement par leurs passions.

Ils étaient arrivés à Pontivy ; le jeune homme ne pouvait se rendre à Stival par la route commune. Son embarras était extrême, il avait pitié de la pauvre Cécile, il n'osait lui dire la vérité ; cependant il eût voulu à tout prix éviter du scandale, à cause de Joselle. Il essaya de retenir la Parisienne en lui offrant de faire prévenir Pierre ; en réalité, c'était pour se donner le temps de consulter Conan. Mais la jeune femme tout entière au bonheur de savoir son mari sain et sauf, après l'avoir cru mort ne voulait pas retarder d'une heure le moment de le revoir. A toutes les objections d'Yvan, elle opposa un entêtement invincible. Après l'avoir chaleureusement remercié de ses bons offices, elle prit la route de Stival en suivant la rivière qui n'était pas encore canalisée. Yvan lui avait enseigné ce chemin, un peu écarté du village, afin de se donner, s'il était possible, le temps de rejoindre Conan par le souterrain,

(A suivre)

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET DES ETATS-UNIS

Aussi : Instruments de fabriques canadiennes,

TELS QUE LES CÉLÈBRES PIANOS :

HEINTZMAN & CIE,
WM. BELL & CIE,
MASON & RISCH,
DOMINION & CIE, Etc



ORGUES ET HARMONIUMS

WILLIAM BELL & CIE,
DOMINION & CIE,
THOMAS & CIE,
SCHIEDMAYER, Etc., Et

Les dernières publications musicales reçues chaque semaine.

MACHINES A COUDRE :

New Williams, et Davis, à entraînement vertical.

AUSSI :

COFFRES DE SURETE (Safes)
VITRINES (Show Cases)

19, Rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

TELEPHONE : Boîte 278

Québec, 16 janvier 1890—Jan

MALADIES PO MONS, ASTHME
ONT GUESSINABLES La méthode, prompt et certaine, établie par des remèdes excellents et effectifs. Après quatre semaines d'emploi un soulagement certain sera ressenti. Envoyez le récit complet des symptômes, et adressez, en envoyant des timbres-poste pour la réponse, à
HYGIEA OFFICE,
New-York.
105

AUX NOUVEAUX ABONNÉS

CONDITION :
\$1.00 POUR **\$1.00**
UNE — **PIASTRE**

VOUS RECEVREZ LE
"JOURNAL DES CAMPAGNES"
Pendant douze mois.

Ne manquez pas de vous abonner au *Journal des Campagnes* qui se publie tous les JEUDIS, contenant 16 PAGES DE MATIÈRE A LIRE. En outre, nous donnons comme prime aux nouveaux abonnés

Le mois de **St Anne et St Joachim**
S'adresser à
ELZEAR BÉARD
Agent du *Journal des Campagnes*,
11 & 13, Rue Buade, Québec.

A vendre

200 ACRES de terre, dont 160 en bois franc, pouvant former une belle sucrerie, à DIX MILLES seulement du village de Mégantic et chemin de fer du Pacifique. Il a plus de 20 arpents en culture.
Pour plus amples informations
S'adresser à

ANDRÉ BERNIER,
Sainte-Cécile de Whitton,
Co de Compton,
Québec, 14 mai 1890—77

CRAZY WORK 60 Splendides morceaux de Soie et Satin de toutes couleurs, couvrant 500 pouces carré 25c Bill t ou argent.
LEMARIE'S,
SILK MILL LITTLE FERRY,
N-Jersey, U. S.
Québec, 29 janvier 1891—Jan. 92

AT MARCHÉ CHAMPLAIN

On achète, vend et échange toutes sortes de **MEUBLES NEUFS ET SECONDE MAIN.**

On tient le plus grand assortiment de Québec dans les bas prix.

PIANOS d'occasion, Pupitres, Vitrines d'installation, Bibliothèque, Lits de Plume, Matelas Springs et Poêles bois.
Tout affaire au comptant.
LOUIS FERLAND,
Halle Champlain, Québec.
Québec, 12 février 1891—4f. 101

Donnera du Ton aux Nerfs,
Donnera de la Force aux Muscles,
Donnera de l'Embonpoint,
Dr. D.L. Emulsion.
Donnera de l'Appétit,
Donnera du Soulagement aux Consomptifs,
Donnera Fin à la Toux Chronique et guérira les Pouxmons.

SANTE POUR TOUS
Pilules et Onguent Holloway
LES PILULES
Purifient le Sang, corrigent tous les Dérangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS.
Elles fortifient et restituent la santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les Maladies particulières au sexe Féminin de toute âge. Pour les Enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.
L'ONGUENT
Est un remède infailible pour les Maux de Jambes, ceux des Seins, Blessures & contusions, Plaies et Ulcères. Il est faux pour la Goutte et Rhumatisme,
Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal
POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,
Sontement Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme
Ces Médecines sont préparées seulement à l'établissement du **PROFESSEUR HOLLOWAY,**
78, NEW OXFORD STREET, auparavant **533, OXFORD STREET,**
Et se vendent à : 14, 2s. 9d., 4s. 6d., 1s., 22. et 33s. la Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.
Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse **533, Oxford Street, London,** est de la falsification.
Québec, 3 septembre 1885

MUNN & CO
SCIENTIFIC AMERICAN
AGENCY for
PATENTS
A pamphlet of information and abstract of the laws, showing How to Obtain Patents, Caveats, Trade Marks, Copyrights, sent free.
Address **MUNN & CO.**
361 Broadway,
New York.

A VENDRE.
La MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ connue sous le nom de CHATEAU-BIGOT, dans la paroisse de Charlesbourg, contenant 140 arpents de terre en superficie, dont 20 dans un bon état de défriche ment.
Trois cours d'eau arrosent cette terre avantageusement située sur le versant d'une colline bien exposée.
Les bois qu'on y rencontre plus communément sont : l'épinette rouge, l'épinette blanche, le bouleau, des pins plusieurs fois séculaires, et des érables,—mille en nombre—, assez gros pour former une forêt.
Il y a aussi beaucoup de chasse et de pêche.
Pour les conditions de vente s'adresser à
M. LÉGER BROUSSEAU
11 & 13, Rue Buade, Québec.

USE THE BEST SEEDS
THE BEST.
SEED ANNUAL
Largest Circulation in the world

VOUS DE PAYEZ,
rien d'autant
C'EST GRATIS.
Pour l'examen. Coupez cette annonce, envoyez-la à notre adresse et nous vous enverrons la montre par "express," C. O. D., "franc de port," nous payons les frais de transport. Vous pouvez l'examiner; si vous ne la trouvez pas, telle que décrite ici, laissez-la entre les mains de l'agent; si au contraire vous en êtes parfaitement satisfait, vous n'avez qu'à lui payer notre Prix Spécial \$6.95 et à garder la montre. Une montre comme celle-ci n'a jamais été annoncée sur les journaux auparavant. C'est un Montre D'Or qui mérite toute votre attention. Cette montre est fabriquée d'une composition métallique recouverte de deux lourdes lames d'or de 18 karats garantie en tout, la bélière, la connerie, etc. Sont graves à la main, tres bien finis et garantis. **PRENEZ GARDE AUX Imitations.**
Le mouvement imite beaucoup le "Waltham," richement monté sur rubis, vitesses de 18,000 battements par heure, balancier à expansion, pignon et échappement, valve et garanti chronomètre à silex. Une garantie est envoyée avec la montre. On vend ces montres pour \$25.00 par tout ailleurs. Adressez **SEARS ET CIE.,** 118 Rue Yonge, Toronto, Can.
Québec, 6 novembre 1890.

Livres à Vendre
A LA LIBRAIRIE DU
"Courrier du Canada"
Fleur du Carmel, par le Révd Père Antoine Braun, \$1.00.
L'Fôlet-Dieu, par l'abbé H. R. Casgrain, \$2.00
Visuel contenant les messes de la bienheureuse Vierge Marie et les messes des défunts. Imp. liné en très gros caractères. \$10.00.
L'Amour au Cœur de Jésus ou le Véritable Trésor de l'âme Prix : 25 cents
Mois de St-Joseph, 5 cents.
Le Journal des Jésuites [quelques exemplaires seulement]. \$25.00.
A la Porte du Paradis, par André LePas, prix 10 cents.
Guide indicateur des sanctuaires et lieux historiques de la Terre d'Ante, en 3 volumes, \$2.00.
Tenue des Livres, en partie simple et en partie double, par M. Napoléon Lacasse, Prof. U. N.L., \$6. la douzaine.

Le remède de Pisco pour le catarrhe est le meilleur, le plus agréable à prendre, et le meilleur marché.
CATARRH
En vente chez tous les pharmaciens, ou expédié affranchi à toute adresse contre paiement de 50 cent. E. T. MacCalline, Warren, Pa., U. S. de l'A.
Québec, 16 septembre 1890.

Couverture des toits.
LE FEUTRE DE CAOUTCHOUC pour la couverture des toits, coûte seulement \$2.00 par 100 pieds carrés. C'est une excellente préparation qui dure des années et n'importe qui peut en faire usage.
Envoyez une é-tampille si vous voulez avoir un échantillon ou et de plus amples détails.
La compagnie de feutre de caoutchouc pour toiture, 39 & 41 West Broadway, New-York.
On peut en faire des agens locaux.
Québec, 7 Août 1890. 129

CONDITIONS
DU
JOURNAL
DES CAMPAGNES
EDITION HEBDOMADAIRE
Paraissant tous les JEUDIS et contenant toutes les nouvelles de la semaine.
Prix de l'abonnement :—**UNE PIASTRE.**
POUR LA FRANCE :—**10 FRANCS**
Strictement payable d'avance.
T.H.S. CHAPAIS,
DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE
LÉGER BROUSSEAU,
ÉDITEUR
11 & 13, Rue Buade, Québec